



**LE MOUVEMENT  
D'ÉDUCATION ET  
DE DÉFENSE DES  
ACTIONNAIRES**

**BANQUES  
RÉPERTOIRE 2023  
DES PROPOSITIONS  
EN CIRCULAIRE**





**BANQUE ROYALE  
DU CANADA**

# Annexe A :

## Propositions d'actionnaires

Les 8 propositions d'actionnaires suivantes ont été soumises pour délibération à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires. Ces propositions et l'argumentaire à l'appui de celles-ci représentent l'opinion de l'actionnaire qui les a soumis et sont reproduits textuellement en italique ci-dessous, accompagnés de la réponse du conseil, conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*.

---

B.C. General Employees' Union (BCGEU), 4911 Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 3W3, a présenté les trois propositions suivantes (traduites de l'anglais au français). La proposition 2 a été présentée par BCGEU avec l'appui de la Union of British Columbia Indian Chiefs. La proposition 3 a été présentée conjointement par BCGEU et la fondation Atkinson, 130 Queens Quay East, West Tower, Unit 900, Toronto (Ontario) M5A 0P6, représentée par l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE).

### PROPOSITION 1 :

*Les sociétés ouvertes ayant des actifs très polluants, comme des projets de charbon, de pétrole et de gaz (actifs polluants), sont soumises à une pression grandissante de la part des investisseurs institutionnels ayant des préoccupations relativement aux questions ESG. Certains émetteurs ont vendu ces actifs polluants ou envisagent de le faire. Les investisseurs sont préoccupés par la vente de tels actifs polluants à des entreprises fermées puisque l'information pertinente pourrait ne plus être disponible.*

*En réponse à la proposition de 2022 du BCGEU, RBC a déclaré qu'elle adoptait une approche globale pour l'évaluation du risque et que les projets et opérations pouvant avoir des répercussions environnementales étaient évalués par rapport à ces normes au moyen de son processus de vérification diligente amélioré.*

*La réponse de RBC n'aborde pas l'enjeu du passage d'actifs polluants de sociétés ouvertes vers des entreprises fermées. Cet enjeu a été décrit par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU dans une publication récente portant sur le désinvestissement des actifs polluants par les sociétés ouvertes<sup>1</sup> :*

*[traduction] En cédant un actif polluant, une société cotée en bourse peut éliminer des émissions de son bilan, mais il est peu probable que la cession se traduise par une réduction réelle des émissions. En fait, la cession peut diminuer la transparence et l'obligation redditionnelle quant à la gestion de l'actif, augmenter le volume d'émissions absolues si l'actif est exploité plus intensivement et opérer un transfert du risque vers les gouvernements et les contribuables.*

*Un article de l'Institut européen de corporate governance (European Corporate Governance Institute ou ECGI), paru en mars 2022, discute de ce phénomène de cessions d'actifs polluants<sup>2</sup> (« brown-spinning ») :*

*[traduction] Nous assistons à un phénomène récent préoccupant de cessions d'actifs polluants qui se traduit par la vente par des sociétés ouvertes de leurs actifs à forte intensité de carbone à des joueurs du secteur privé (y compris des sociétés de capital d'investissement et des fonds de couverture). Les sociétés qui se départissent d'actifs peuvent ainsi réduire leurs propres émissions sans que cela donne toutefois lieu à une réduction globale des émissions dans l'atmosphère. Le fait que des actifs à forte intensité de carbone deviennent invisibles et ne fassent plus l'objet de l'examen attentif habituel de la part des marchés publics est inquiétant du point de vue de la réduction des émissions.*

*Dans ses Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles, RBC reconnaît que certains secteurs et certaines activités sensibles doivent être régis par des lignes directrices ciblées, puisque RBC n'offrira pas de financement direct pour certains projets et que certaines opérations et d'autres projets litigieux feront l'objet d'une diligence raisonnable accrue<sup>3</sup>. Une approche semblable s'impose en ce qui concerne la participation de la banque à des opérations de cessions d'actifs polluants, afin de combler l'écart qui existe entre l'information divulguée par les entreprises ouvertes et celle que divulguent les entreprises fermées.*

*L'ECGI décrit les avantages d'une meilleure divulgation de la part des entités privées : « [traduction] les règles du jeu inégales applicables aux sociétés ouvertes et fermées seraient uniformisées, éliminant ainsi le problème classique qui consiste pour une société fermée à se soustraire aux obligations réglementaires imposées aux sociétés ouvertes en demeurant fermée (c.-à-d. en éliminant les incitatifs à demeurer une entreprise privée plus longtemps afin de se soustraire aux obligations de divulgation en matière de développement durable) ».*

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** RBC modifie ses Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles de sorte que lorsqu'elle assume un rôle de services-conseils en fusions et acquisitions ou un rôle direct de prêteur dans le cadre d'opérations de cessions d'actifs polluants, RBC prenne des mesures raisonnables pour que les parties à ces opérations posent des gestes et divulguent de l'information conformément aux recommandations du GIFCC, notamment :

- faire en sorte que le conseil de l'acquéreur surveille les risques liés aux changements climatiques,
- faire en sorte que l'acquéreur divulgue chaque année les émissions de GES des portées 1 des actifs acquis, et
- relativement à ces actifs acquis, faire en sorte que l'acquéreur fixe des cibles de réduction des émissions de GES dans un délai raisonnable suivant la réalisation de l'opération de cession d'actifs polluants.

1) <https://www.unpri.org/download?ac=16109>

2) [https://ecgi.global/sites/default/files/working\\_papers/documents/gozulogolringefinal.pdf](https://ecgi.global/sites/default/files/working_papers/documents/gozulogolringefinal.pdf)

3) [https://www.rbc.com/community-social-impact/environment/RBC-Policy-Guidelines-for-Sensitive-Sectors-and-Activities\\_FR.pdf](https://www.rbc.com/community-social-impact/environment/RBC-Policy-Guidelines-for-Sensitive-Sectors-and-Activities_FR.pdf)

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 1 :

RBC reconnaît qu'il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'économie, ce qui signifie encourager les réductions d'émissions plutôt que simplement réduire les émissions financées. Nous convenons que le dessaisissement d'actifs très polluants pourrait ne pas répondre à cette nécessité de réaliser des réductions d'émissions dans l'économie et ne pas aller dans le sens de la transition inclusive et disciplinée requise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

C'est pourquoi nous avons adopté une approche mesurée, réfléchie et délibérée pour établir les objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 pour nos activités de prêt en accord avec la science et les meilleures pratiques sectorielles, comme il est énoncé dans le rapport de carboneutralité de RBC publié en octobre 2022 (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)). Nos objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 ont été établis en collaboration avec des partenaires d'affaires de toute la banque, afin de tenir compte des complexités et des défis propres à chaque secteur.

Dans le cadre de l'approche axée sur les clients qu'adopte RBC en vue de soutenir leur transition vers la carboneutralité et de concrétiser nos priorités stratégiques en matière climatique, nous :

- avons établi des fonctions en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) au sein de notre secteur Marchés des Capitaux afin de favoriser l'intégration des facteurs et analyses ESG – dont les aspects climatiques – dans les mandats en fusions et acquisitions, et de fournir des services-conseils relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs stratégie d'affaires et communication d'information
- travaillons avec nos clients de Marchés des Capitaux exerçant leurs activités dans des secteurs clés à fortes émissions<sup>1</sup> pour tâcher d'amener, d'ici 2025, des clients représentant 80 % des soldes de prêts disponibles à divulguer à RBC leurs émissions des catégories 1 et 2 et des clients représentant 65 % des soldes de prêts disponibles<sup>2</sup> à lui divulguer un plan de réduction des émissions de GES, comme il est indiqué dans notre rapport en matière climatique de 2022 (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)) et
- adoptons une approche globale pour l'évaluation du risque climatique, fondée sur les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux de la banque. Les projets et les opérations pouvant avoir des répercussions environnementales sont évalués par rapport à ces normes au moyen du processus de vérification diligente amélioré de RBC.

En ce qui a trait expressément aux opérations comprenant le transfert d'un actif à forte intensité de carbone, dans plusieurs cas, RBC continue d'octroyer des prêts à l'égard de l'actif après le transfert de propriété. Ainsi, les priorités, normes et mesures stratégiques liées aux changements climatiques de RBC applicables à nos activités de prêt, comme celles qui sont décrites ci-dessus, continueraient de s'appliquer.

Dans les cas où RBC ne continue pas d'octroyer des prêts à l'égard de l'actif, nous croyons qu'il incombe à ceux qui exercent une influence ou un contrôle direct sur l'actif d'encourager les mesures visant la décarbonation de l'économie et la progression vers la carboneutralité d'ici 2050.

De façon plus générale, RBC reconnaît l'importance pour les sociétés tant ouvertes que fermées de gérer et de divulguer les possibilités et les risques liés aux changements climatiques. Toutefois, la banque ne croit pas que le secteur financier soit bien placé pour régler les questions de gouvernance des conseils ou combler l'écart qui existe entre la divulgation requise des entités ouvertes et celle que doivent respecter les entités fermées au-delà des obligations d'information prescrites se rapportant à une opération. Il appartient au gouvernement et aux organismes de réglementation d'étudier dûment l'à-propos d'imposer des obligations de divulgation additionnelles.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

1) Au sens défini par les lignes directrices de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP F1) pour la fixation d'objectifs climatiques à l'intention des banques. Comme il est indiqué dans son rapport GIFCC 2021, RBC a déclaré qu'elle s'était engagée à concentrer ses efforts sur les clients de Marchés des Capitaux exerçant leurs activités dans des secteurs à fortes émissions au sein de ses portefeuilles de pétrole et gaz, d'électricité et services publics et d'automobile et transport à l'heure actuelle, puisqu'ils représentent une part considérable des émissions de son portefeuille global et que les données sur les émissions et sur les scénarios de transition se rapportant aux clients sont plus facilement accessibles.

Alors que RBC progressera dans son parcours vers la carboneutralité, elle multipliera ses efforts pour obtenir ces informations sur d'autres secteurs et clients dans le cadre de la concrétisation de ses engagements plus larges liés à son adhésion à l'alliance bancaire zéro émission nette.

2) « soldes de prêts disponibles » signifie que le total des soldes de prêts disponibles est défini comme le montant global des prêts consentis aux clients de notre secteur Marchés des Capitaux exerçant leurs activités dans les secteurs à fortes émissions du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics et de l'automobile et du transport.

## PROPOSITION 2 :

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) stipule que les États doivent coopérer de bonne foi avec les peuples autochtones avant d'adopter et d'appliquer des mesures susceptibles de les concerner, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)<sup>1</sup>.

La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fédérale confirme que la DNUDPA constitue un instrument international en matière de droits de la personne qui trouve application en droit canadien<sup>2</sup>. L'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation demande au secteur des entreprises du Canada d'adopter et de mettre en œuvre la DNUDPA « en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources »<sup>3</sup>.

Le rapport de Foley Hoag LLP à l'intention des banques ayant financé le controversé projet Dakota Access Pipeline a recommandé que les pratiques exemplaires de l'industrie à l'échelle internationale relativement au CPLCC visent à dépasser les normes minimales établies par les lois nationales<sup>4</sup>.

En ne s'attardant pas au CPLCC, les sociétés négligent aussi de tenir compte d'un risque important. Les sociétés qui se contentent de suivre les exigences juridiques minimales de leur pays et n'obtiennent pas le CPLCC voient couramment des retards et des conflits affecter leurs projets et s'exposent à d'autres risques importants, comme des risques juridiques, politiques et opérationnels et des risques d'atteinte à la réputation.

Le gouvernement du Canada a déclaré que le CPLCC dépendait du contexte, c'est-à-dire qu'il ne saurait être interprété et appliqué de la même façon pour tous les peuples autochtones et que la mise en œuvre du CPLCC pouvait nécessiter différents processus ou de nouvelles façons originales de collaborer<sup>5</sup>.

Un document rédigé en 2019 pour la Union of BC Indian Chiefs (UBCIC) et intitulé Consent<sup>6</sup> (document sur le consentement) tente de corriger le tir quant à des idées erronées sur le CPLCC, en indiquant que :

- le « consentement » et le « veto » sont deux concepts différents; ils ont chacun leur propre signification et leur propre application; et
- le CPLCC n'est pas une extension de la consultation et de l'accommodement, lesquels sont de nature procédurale.

Le document sur le consentement décrit certaines façons dont les entreprises canadiennes peuvent concrétiser le CPLCC, notamment :

- en demandant et en confirmant le consentement des peuples autochtones avant d'importants processus de la Couronne;
- en soulignant les conditions nécessaires à l'obtention et au maintien du consentement d'une Nation, par opposition à des mécanismes juridiques comme des quittances qui visent à limiter les droits des peuples autochtones;
- en ayant recours à des modes collaboratifs de résolution des différends et en ne limitant pas la capacité d'une Nation d'exercer des recours juridiques; et
- en concevant un processus décisionnel pour l'avenir et en obtenant le consentement avant de demander toute approbation à la Couronne.

La déclaration des droits de la personne de RBC invoque les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (Principes directeurs de l'ONU) et énonce que RBC prendra des mesures afin de réduire les incidences négatives en matière de droits de la personne, y compris en usant de son influence auprès de ses relations d'affaires. RBC a également dévoilé comment elle répondait de certaines façons à l'appel à l'action 92.

Les actionnaires jugent que d'autres mesures sont nécessaires pour intégrer le CPLCC et l'appel à l'action 92 dans les politiques et les activités de RBC. Une référence explicite à l'intégration du CPLCC aidera à réduire les risques en matière de droits de la personne tout en outillant RBC pour qu'elle puisse effectuer un changement significatif et nécessaire sur le chemin de la réconciliation.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** RBC révisé sa déclaration des droits de la personne afin d'indiquer que, dans le cadre des mesures visant à réduire les incidences négatives en matière de droits de la personne directement liées à ses relations d'affaires avec des clients (comme il est décrit dans les Principes directeurs de l'ONU), RBC s'informerait à savoir si, et comment, les clients ont obtenu le CPLCC des peuples autochtones touchés par ces relations d'affaires.

1) <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/512/08/PDF/N0651208.pdf?OpenElement> (Articles 18-19)

2) <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2021-c-14/derniere/lc-2021-c-14.html>

3) <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524506030545/1557513309443>

4) [https://www.foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good\\_practices\\_social\\_impacts\\_oil\\_pipelines\\_united\\_states/](https://www.foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good_practices_social_impacts_oil_pipelines_united_states/)

5) <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/bgrnrcan-bgnrcan.html>

6) [https://www.ubcic.bc.ca/consent\\_paper](https://www.ubcic.bc.ca/consent_paper)

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 2 :

RBC se consacre depuis longtemps à la question des droits de la personne et est un grand défenseur de l'inclusion des Autochtones. La banque est fière du rôle qu'elle joue dans les relations avec les Autochtones et elle a mené plusieurs premières dans le secteur financier, qui ont soutenu des appels à l'action et donné lieu à des changements durables pour les peuples autochtones. Grâce à des pratiques progressistes et inclusives sur le plan commercial comme en matière de ressources humaines, d'approvisionnement et de citoyenneté d'entreprise, RBC a démontré qu'elle était résolue à travailler en partenariat avec les Autochtones dans la recherche de la réconciliation.

Dans un contexte où les peuples autochtones continuent de revendiquer leur droit à l'autodétermination et créent des occasions économiques et communautaires s'inscrivant dans leurs valeurs et dans leurs traditions culturelles, RBC défendra l'inclusion et la prospérité des Autochtones et aura pour objectif de s'assurer que les voix des peuples autochtones sont entendues, reconnues, respectées et honorées.

Notre déclaration des droits de la personne, accessible à [rbc.com/collectivite](https://www.rbc.com/collectivite), énonce les principes que RBC suit et les engagements qu'elle a pris à l'égard des droits de la personne au sein de ses activités, et stipule ce qui suit :

*Nous respectons le droit à l'autodétermination inhérent aux peuples autochtones, en accord avec les lois internationales et nationales.*

En conformité avec sa déclaration des droits de la personne, dans le cadre de certaines opérations, la banque continue de faire évoluer son approche en ce qui a trait à la vérification diligente des risques environnementaux et sociaux lorsque les peuples autochtones pourraient en subir des incidences. Lorsqu'elle conclut des opérations de financement de projets, RBC adhère au cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux prévu par les Principes de l'Équateur<sup>1</sup>, y compris relativement à l'interaction avec les parties prenantes et, si cela est pertinent, aux répercussions éventuelles sur les peuples autochtones. De plus, la banque met en œuvre des politiques et pratiques mises à jour selon lesquelles son secteur Marchés des Capitaux et son Groupe des Clients Corporatifs doivent envisager les répercussions éventuelles sur les populations et les terres autochtones avant d'octroyer certains financements.

RBC reconnaît que l'application du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) est une question complexe en constante évolution. Elle reconnaît que la mise en œuvre fructueuse du CPLCC nécessitera des processus différents et de nouvelles façons originales de collaborer de la part de nombreuses parties. De plus, elle reconnaît que le succès de cette application relève généralement des peuples autochtones, des gouvernements, des organismes de réglementation et des clients ou des promoteurs de projets, et non des institutions financières. De plus, cette proposition demande à RBC d'aller plus loin que ce qui est exigé par les lois canadiennes.

RBC discute avec des leaders et des communautés autochtones de partout au Canada afin de chercher à mieux comprendre des questions importantes, dont la réconciliation économique et la prospérité; la voie du Canada vers l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre; et les préoccupations se rapportant au CPLCC et aux processus de consultation existants.

La banque révisé actuellement sa déclaration des droits de la personne. Cette révision comportera la consultation d'un éventail de parties prenantes internes et externes, y compris en obtenant des commentaires et des connaissances diversifiés des Autochtones relativement au CPLCC, afin de mieux saisir l'essence de celui-ci grâce à plusieurs points de vue autochtones.

Le conseil vous recommande par conséquent de voter **CONTRE** cette proposition.

1) Les Principes de l'Équateur constituent un cadre référentiel international volontaire bien établi que les institutions financières peuvent suivre pour cerner, évaluer, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux associés au financement de projets, et englobent des aspects des droits de la personne, plus particulièrement l'interaction avec les parties prenantes, les questions liées au travail et les droits des peuples autochtones. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes de l'Équateur en 2003, et les a signés de nouveau lors de leur révision et de leur nouvelle publication plus récemment en juillet 2020 (EP4).

## PROPOSITION 3 :

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les actionnaires demandent instamment au conseil d'administration de superviser et de publier un audit indépendant sur l'équité raciale afin d'analyser les incidences négatives que RBC a sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur. Les avis et commentaires des organismes de défense des droits civils, des employés et des clients devraient être pris en compte dans la détermination des questions devant être analysées. Les coûts associés à la production du rapport, qui ne contiendra pas de renseignements confidentiels ou exclusifs, devront être raisonnables.*

Argumentaire :

*À titre d'intermédiaires de premier plan, les institutions financières jouent un rôle clé dans la société en permettant aux entreprises et aux particuliers d'avoir accès à des occasions économiques essentielles puisqu'elles leur offrent une vaste gamme de produits et de*

services financiers, y compris en facilitant les opérations et en offrant des services de crédit et de prêt, des comptes d'épargne et de la gestion de placements. Conséquemment, il incombe aux institutions financières de veiller à ce que leurs activités commerciales, pratiques, politiques, produits et services n'aient pas d'incidences négatives sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur.

Un rapport de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada étudiant les pratiques de première ligne des banques canadiennes, dont RBC, suggère que les clients racisés ou autochtones sont victimes de pratiques discriminatoires<sup>1</sup>. Comparativement aux autres clients, les clients membres d'une minorité visible et autochtones étaient plus susceptibles de se faire recommander des produits ne correspondant pas à leurs besoins, ne se sont pas fait présenter de l'information d'une manière claire et simple et se sont fait offrir des produits optionnels, comme une protection de découvert et une assurance protection de solde.

Une étude universitaire, datant de décembre 2020 et réalisée pour le compte de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, estime que la proportion de Canadiens non bancarisés (n'ayant pas de relation bancaire officielle) s'échelonnait de 3 % à 6 % et que la proportion de Canadiens sous-bancarisés (traitant avec des institutions financières secondaires comme des sociétés de prêt sur salaire) variait de 15 % à 28 %<sup>2</sup>. Selon cette étude, le fait d'être non bancarisé ou sous-bancarisé a un effet disproportionné sur les peuples autochtones. De plus, les chercheurs ont indiqué que l'accès aux services financiers représentait un problème endémique au sein des « communautés de couleur à faible revenu ».

Dans les dernières années, RBC a fait l'objet d'une mauvaise presse en raison de discrimination dont certains clients ou employés avaient été la cible. Il s'agit notamment d'allégations de tactiques de vente sous pression<sup>3</sup>, de profilage racial<sup>4</sup> et d'allégations<sup>5</sup> de sexisme et de racisme<sup>6</sup> en milieu de travail. Ces controverses peuvent être un signe de problèmes systémiques d'équité raciale au sein de la Société.

L'engagement de RBC contre le racisme, y compris les priorités, les engagements et les programmes actuels, est insuffisant pour cerner ou traiter les questions éventuelles ou existantes d'équité raciale découlant de pratiques, politiques, produits et services<sup>7</sup>. En 2020, RBC a annoncé qu'elle avait porté son engagement initial de 1,5 M\$ à 150 M\$ afin d'« [traduction] investir dans le futur des jeunes Noirs, de créer de la richesse pour les collectivités noires et de redéfinir le leadership inclusif au sein de RBC »<sup>8</sup>. Toutefois, il existe un manque de transparence et de communication sur les progrès réalisés en vue d'atteindre cet engagement et la façon dont cet engagement a contribué significativement à l'avancement de l'équité raciale dans les pratiques, politiques, produits et services de RBC.

Les questions d'équité raciale posent d'importants risques commerciaux d'ordre juridique, financier et réglementaire et d'atteinte à la réputation. Un audit sur l'équité raciale aidera RBC à déterminer les incidences négatives sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur au-delà du milieu de travail, à les prioriser ainsi qu'à les neutraliser et à les prévenir. Nous prions instamment RBC d'évaluer son comportement à travers le prisme de l'équité raciale afin de dresser un portrait complet de la façon dont elle contribue au racisme systémique et de celle dont elle pourrait contribuer à l'éliminer.

1) <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/programmes/recherche/rapport-clients-mysteres.html>

2) [https://bcbasicincompanel.ca/wp-content/uploads/2021/01/Financial\\_Inclusion\\_in\\_British\\_Columbia\\_Evaluating\\_the\\_Role\\_of\\_Fintech.pdf](https://bcbasicincompanel.ca/wp-content/uploads/2021/01/Financial_Inclusion_in_British_Columbia_Evaluating_the_Role_of_Fintech.pdf)

3) <https://www.cbc.ca/news/business/banks-racial-discrimination-report-1.6473715>

4) <https://montreal.citynews.ca/2021/12/13/couple-say-they-were-racially-profiled-by-rbc-after-bank-account-was-blocked-without-explanation/>

5) <https://www.nationalobserver.com/2018/05/01/news/tribunal-hears-shocking-allegations-following-complaint-whistleblower>

6) <https://www.fn london.com/articles/rbc-ordered-to-pay-1-2m-to-london-whistleblower-20190204#:~:text=John%20Banerjee%20won%20his%20unfair,m%20to%20cover%20lost%20earnings>

7) <https://www.rbc.com/diversite-inclusion/plan-d-action-de-lutte-au-racisme-systemique.html>

8) [https://www.rbccm.com/en/insights/story.page?dcr=templatedata/article/citizenship/data/2020/07/rbcs\\_expanded\\_commitment\\_to\\_fight\\_systemic\\_racism\\_and\\_support\\_black\\_communities](https://www.rbccm.com/en/insights/story.page?dcr=templatedata/article/citizenship/data/2020/07/rbcs_expanded_commitment_to_fight_systemic_racism_and_support_black_communities)

### RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 3 :

La diversité et l'inclusion constituent des pierres angulaires de nos valeurs et sont au cœur notre raison d'être, qui consiste à contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Nous reconnaissons que, depuis trop longtemps, le racisme et les préjugés systémiques touchent de façon disproportionnée les personnes autochtones, noires et de couleur, ce qui diminue considérablement la capacité de ces communautés à saisir les occasions d'avancement économique et social, et nous prenons des mesures directes pour nous attaquer à ces enjeux. RBC ne tolère pas la discrimination sous quelque forme que ce soit, y compris dans la manière dont nous exerçons nos activités, dans nos relations avec les clients ou dans la façon dont nous traitons nos collègues. Nous prenons au sérieux notre obligation de veiller à ce que tous les clients disposent d'une chance égale de demander et d'obtenir du crédit et nous avons pris l'engagement inébranlable d'octroyer des prêts de façon équitable et responsable et d'aider les communautés à obtenir un accès égal au crédit, sans égard à la race.

Aux termes de notre plan d'action de lutte au racisme systémique (accessible à [rbc.com/diversite](https://www.rbc.com/diversite)), nous sommes résolus à dynamiser l'inclusion économique en favorisant un accès équitable aux produits et aux services financiers; en faisant la promotion de produits, de programmes et d'initiatives aux retombées sociales positives; et en tirant parti de notre pouvoir d'achat pour encourager les efforts au chapitre de la diversité des fournisseurs et des clients. Comme il est décrit plus en détail dans *Un chemin tracé : Rapport de partenariat entre RBC et les Autochtones 2022* (accessible à [rbc.com/autochtones](https://www.rbc.com/autochtones)) ainsi que dans notre déclaration de responsabilité publique 2022 et dans notre rapport de performance ESG, RBC a en place de nombreux programmes et initiatives visant à stimuler la croissance économique inclusive qui sont articulés autour de la création d'un

accès équitable aux produits et aux services financiers et de la promotion de la littératie financière au sein des groupes historiquement marginalisés, des entreprises, des organisations à but non lucratif et des gouvernements. Notre rapport de performance ESG 2022 renferme une mise à jour sur l'état des programmes et des partenariats clés soutenus par RBC, y compris ceux se rapportant aux engagements que nous avons pris dans notre plan d'action de lutte au racisme systémique.

Nous misons également sur nos pratiques de gestion des talents, que nous examinons périodiquement pour nous assurer que nos pratiques d'emploi sont équitables et atténuer le risque qu'il existe des obstacles à l'emploi pour les groupes sous-représentés ou historiquement marginalisés. À la fin de 2020, RBC a réalisé un examen exhaustif des systèmes en matière d'emploi en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada), dont une analyse de la représentation des groupes issus de la diversité dans les embauches, les promotions et les départs, un examen officiel de plus de 150 politiques et procédures mondiales afin de repérer des obstacles éventuels, ainsi qu'un sondage des employés à grande échelle, des entretiens avec des employés et des discussions avec des hauts dirigeants.

Notre feuille de route en matière de diversité et d'inclusion 2025 améliorée, qui a été revue par le conseil au début de 2022, s'inspire des conclusions et des recommandations tirées de cet examen exhaustif des systèmes en matière d'emploi et reflète l'accent accru que nous mettons sur la façon dont nous favoriserons l'inclusion économique. Notre rapport sur la diversité et l'inclusion 2021 publié en mars 2022 fait état de cette évolution de notre parcours en matière de diversité et d'inclusion.

Nous estimons que notre nouvelle feuille de route en matière de diversité et d'inclusion nous aidera à faire progresser la diversité, à renforcer l'inclusion et à favoriser l'inclusion économique de ceux et celles qui ont historiquement fait face à des iniquités, à des préjugés systémiques et à des désavantages.

Bien que nous apprécions la recommandation d'un audit indépendant sur l'équité raciale, nous croyons qu'une exploration plus approfondie d'un tel audit indépendant sur l'équité raciale par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens est nécessaire afin qu'une évaluation et une approche solides et intersectorielles puissent être établies. À défaut de normes bien définies aux termes desquelles un audit serait effectué, les disparités et les incohérences entre ces audits indépendants pourraient exacerber davantage les lacunes possibles et/ou en créer de nouvelles de manière non intentionnelle.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

---

Le contrôleur de la Ville de New York, 1 Centre Street, 8th Floor North, New York, New York 10007, États-Unis, a présenté la proposition suivante (traduite de l'anglais au français), qui sera soumise au vote des actionnaires.

#### **PROPOSITION 4 : Cibles de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre**

*Qu'il soit résolu que les actionnaires demandent à la Banque Royale du Canada (« Société ») de publier un rapport, dans l'année, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements confidentiels, divulguant des cibles de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 relativement à ses activités de prêt et de prise ferme pour deux secteurs très polluants : pétrole et gaz et production d'énergie. Ces cibles devraient suivre une voie vers la carboneutralité fondée sur la science et s'ajouter aux objectifs d'intensité des émissions que la Société a fixés ou fixera pour ces secteurs.*

Argumentaire :

*Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a indiqué que les émissions de gaz à effet de serre devaient être réduites de moitié d'ici 2030 et atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin que le réchauffement climatique soit limité à 1,5 °C. Chaque augmentation supplémentaire de la température au-dessus de 1,5 °C entraînera des risques physiques, des risques liés à la transition et des risques systémiques de plus en plus graves pour les sociétés, les investisseurs, les marchés et l'économie dans son ensemble.*

*Selon l'Agence internationale de l'énergie, la transformation des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie est critique pour contenir l'élévation de température sous 1,5 °C et, par conséquent, cruciale à la stratégie d'atténuation du risque climatique de RBC. Le secteur du pétrole et du gaz, selon la Société, englobe les sous-secteurs de l'amont et de l'aval et les secteurs intégrés et celui de la production d'énergie couvre la production d'électricité.*

*Bien que la Société ait pris un engagement en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et soit dotée d'une cible de réduction de l'intensité des gaz à effet de serre des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie d'ici 2030, elle ne compte pas encore de cible fondée sur la science pour 2030 afin de réduire ces émissions de façon absolue. Les cibles en matière d'intensité permettront de mesurer la réduction des émissions par unité ou par dollar, mais elles ne permettront toutefois pas de savoir si le total des émissions financées par la Société a bel et bien diminué en réalité.*

*Nous croyons que la Société doit adopter des cibles de réduction absolue pour ces secteurs et envisager les approches fondées sur l'établissement de cibles utilisées par des groupes de services-conseils comme l'initiative Science Based Targets. De telles cibles de*

*réduction absolue qui concordent avec une voie vers la carboneutralité fondée sur la science sont importantes pour permettre à la Société de respecter son engagement envers la carboneutralité, de gérer plus globalement le risque climatique auquel elle fait face et de protéger les investisseurs à long terme.*

*La Société a reconnu que « [p]our parvenir à un bilan carboneutre de [ses] activités de prêt, il [lui] faudra[it] réaliser une réduction absolue des émissions de GES dans un certain nombre de secteurs clés à la fois très polluants et essentiels à l'économie canadienne »<sup>2</sup>. Néanmoins, elle est en retard par rapport à ses pairs pour l'établissement de cibles de réduction absolue des émissions.*

*Citigroup s'est engagée à réduire ses émissions absolues pour le secteur énergétique de 29 % d'ici 2030 et Wells Fargo a fixé une cible visant la réduction absolue des émissions pour le secteur du pétrole et du gaz de 26 % d'ici 2030. D'autres banques ayant établi des objectifs de réduction absolue pour le secteur du pétrole et du gaz incluent HSBC (34 %), la Société Générale (30 %), BBVA (30 %) et la Deutsche Bank (23 %).*

*La Société doit faire progresser ses engagements déclarés, ses réductions d'émissions dans l'économie réelle et sa création de valeur à long terme.*

*Nous vous incitons vivement à voter POUR cette proposition.*

1) <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>

2) [https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/\\_assets-custom/pdf/2021-ESG-Report.PDF](https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/_assets-custom/pdf/2021-ESG-Report.PDF)

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 4 :

RBC reconnaît l'importance de réduire les émissions absolues et croit que l'approche mesurée, réfléchi et délibérée que la banque a énoncée, y compris l'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques, est appropriée à ce stade-ci du parcours de la banque en matière de transition vers la carboneutralité.

Comme il est indiqué dans le rapport de carboneutralité de RBC (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)) publié en octobre 2022, la banque a adopté une approche pour établir des objectifs en accord avec la science et les meilleures pratiques sectorielles. Pour établir ses objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions de 2030 à l'égard des activités de prêt dans trois secteurs, soit le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile, la banque a tenu compte, entre autres, des besoins immédiats des clients et des collectivités que nous servons, ainsi que des engagements gouvernementaux et des politiques visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

L'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques est une mesure reconnue aux termes du cadre de l'alliance bancaire zéro émission nette, l'initiative amorcée par l'ONU et dirigée par le secteur visant à accélérer les efforts de lutte contre les changements climatiques. RBC est d'avis que l'établissement d'une cible d'intensité des émissions physiques pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie, prenant racine dans la science, constitue la meilleure décision pour ses actionnaires et pour les parties prenantes de la banque à l'heure actuelle. Comme il en est question dans le rapport sur la carboneutralité de RBC, la banque a choisi d'établir ses objectifs intermédiaires initiaux de 2030 en utilisant un paramètre d'intensité des émissions physiques pour les motifs suivants :

1. Ce paramètre offre une meilleure stabilité que les autres paramètres. Ces derniers peuvent en effet être volatils, car ils calculent une partie des émissions de l'emprunteur en fonction de l'engagement de financement d'une banque par rapport à la valeur de l'entreprise avec liquidités estimée pour l'emprunteur (or, cette valeur est influencée par les fluctuations de prix des marchandises)
2. Ce paramètre permet d'effectuer des comparaisons entre les clients en fonction des améliorations relatives dans les réductions d'émissions sur la base de la production, quelle que soit la taille du client
3. Il permet une reconnaissance du besoin constant, à l'échelle mondiale, de biens et de services essentiels produits par des secteurs à forte intensité d'émissions et dont les émissions sont difficiles à réduire, ainsi que de la nécessité, pour nous, de maintenir le dialogue avec nos clients pendant leur transition vers des modèles d'affaires à faibles émissions de carbone, au lieu de simplement réduire nos émissions en retirant des capitaux des secteurs à forte intensité d'émissions.

RBC reconnaît que des réductions des émissions absolues sont nécessaires pour réaliser la transition vers la carboneutralité et décarboner l'économie. Dans notre rapport en matière climatique de 2022 (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)), nous continuons de faire état des émissions absolues, en nous concentrant sur les secteurs pour lesquels nous avons fixé des objectifs, et nous avons grandement amélioré la qualité et l'étendue des données pour ces secteurs. Les émissions absolues constituent l'une des mesures que RBC utilise pour étayer notre transition vers la carboneutralité. La banque reconnaît également que pour réussir, cette transition doit être menée de façon ordonnée et inclusive.

C'est pourquoi l'objectif de RBC d'atteindre la carboneutralité au sein de nos activités de prêt d'ici 2050 vise à créer un équilibre entre les besoins des gens et de la planète. Alors que nous accomplissons des progrès par rapport à cet objectif, nous reconnaissons qu'il est important de fournir aux parties prenantes, dont les investisseurs, les renseignements dont elles ont besoin pour évaluer les risques et les occasions climatiques.

RBC révisera et ajustera ses objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions de 2030 au besoin (et au moins tous les cinq ans d'ici 2050), au fur et à mesure que de nouvelles données deviendront disponibles et que les hypothèses, méthodologies, exigences et normes progresseront afin de nous assurer qu'ils restent en accord avec l'évolution des réalités économiques, des pratiques du marché et de la science du climat.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

---

Ramin Eshraghi-Yazdi, 105 Harvest Oak Circle N.E., Calgary (Alberta) T3K 4S6, représenté par Stand.earth, a présenté la proposition suivante (traduite de l'anglais au français), qui sera soumise au vote des actionnaires.

### **PROPOSITION 5 :**

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les actionnaires demandent au conseil d'administration de la Banque Royale du Canada (RBC) d'adopter une politique prévoyant une élimination progressive à échéance déterminée des activités de prêt et de souscription de RBC visant des projets et des entreprises engagés dans de nouvelles activités d'exploration, de mise en valeur et de transport de combustibles fossiles.*

#### *Argumentaire*

*Les changements climatiques posent un risque systémique, la perte du PIB globale estimative devant atteindre de 11 % à 14 % d'ici le milieu du siècle selon les tendances actuelles<sup>1</sup>. La crise climatique est principalement causée par la production et la combustion de combustibles fossiles.*

*Selon le consensus scientifique, limiter le réchauffement à 1,5 °C signifie que le monde ne peut plus mettre en valeur de nouveaux champs pétrolifères et gaziers, pipelines ou mines de charbon en plus de ceux déjà approuvés (nouvelles activités d'exploration, de mise en valeur et de transport de combustibles fossiles)<sup>2</sup>. Les réserves de combustibles fossiles existantes suffisent à répondre aux besoins énergétiques mondiaux<sup>3</sup>. Les nouveaux champs pétrolifères et gaziers n'entreront pas en production à temps pour calmer la turbulence des marchés découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie<sup>4</sup>.*

*RBC s'est engagée à faire correspondre ses activités de financement aux objectifs de l'Accord de Paris<sup>5</sup> et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 conformément à l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C<sup>6</sup>.*

*Les normes du Groupe d'experts de haut niveau sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques publiées en novembre 2022 établissent clairement que les politiques et pratiques actuelles de RBC ne constituent pas une voie crédible en vue de l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050<sup>7</sup>.*

*RBC est le cinquième bailleur de fonds en importance au monde pour des projets de combustibles fossiles, ayant fourni plus de 200 G\$ US en activités de prêt et de souscription à des sociétés de combustibles fossiles au cours de la période de 2016 à 2021, y compris plus de 38 G\$ US aux 100 plus importantes sociétés engagées dans de nouvelles activités d'exploration et de mise en valeur de combustibles fossiles<sup>8</sup>.*

*En l'absence d'une politique visant l'élimination graduelle du financement accordé aux nouvelles activités d'exploration, de mise en valeur et le transport de nouveaux combustibles fossiles, RBC ne pourra vraisemblablement pas respecter ses engagements en matière de climat, et les risques importants suivants méritent une attention particulière :*

- Écoblanchiment : Les organismes de réglementation du secteur bancaire et des valeurs mobilières resserrent la réglementation en matière d'écoblanchiment et la font appliquer davantage, ce qui peut donner lieu à des amendes et des règlements considérables<sup>9</sup>. Le Bureau de la concurrence du Canada, organisme fédéral d'application de la loi, a ouvert une enquête relativement à des allégations de pratiques commerciales trompeuses de la part de la banque concernant ses engagements en matière d'action climatique<sup>10</sup>.*
- Réglementation : Les banques centrales commencent à mettre en œuvre des tests de résistance aux risques climatiques<sup>11</sup> et des analyses de scénarios<sup>12</sup>, et certaines ont même commencé à proposer des exigences minimales accrues en matière de capitaux propres relativement aux risques climatiques des banques<sup>13</sup>. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a commencé à élaborer une ligne directrice concernant la gestion des risques climatiques qui comprendra des mesures sur la suffisance des fonds propres et des liquidités.*
- Concurrence : Des douzaines de banques mondiales ont adopté des politiques visant l'élimination graduelle du soutien financier consenti aux nouveaux champs pétrolifères et gaziers<sup>14</sup> et aux nouvelles mines de charbon<sup>15</sup>.*
- Réputation : Il a été démontré que le financement continu de projets d'expansion des énergies fossiles, comme le projet de gazoduc de Coastal GasLink et le projet de pipeline de pétrole issu des sables bitumineux de Trans Mountain, entraine en conflit avec les droits des peuples autochtones, et certaines communautés s'opposent à ces projets, ce qui donne lieu à de plus en plus d'articles médiatiques négatifs et de manifestations aux emplacements de RBC<sup>16</sup>.*

*En exacerbant les changements climatiques, RBC accroît le risque systémique, ce qui aura de graves incidences négatives – notamment des risques physiques et des risques de transition<sup>17</sup> – pour elle-même et différents investisseurs.*

*Nous vous incitons vivement à voter POUR cette proposition.*

- 1) <https://www.swissre.com/institute/research/topics-and-risk-dialogues/climate-and-natural-catastrophe-risk/expertise-publication-economics-of-climate-change.html>
- 2) <https://www.iisd.org/system/files/2022-10/navigating-energy-transitions-mapping-road-to-1.5.pdf>
- 3) <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/resources/spm-headline-statements/>
- 4) <https://www.iea.org/commentaries/what-does-the-current-global-energy-crisis-mean-for-energy-investment>
- 5) <https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/impact-environnemental/net-zero.html>
- 6) <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/commitment/>
- 7) <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2022-11-08/secretary-generals-remarks-launch-of-report-of-high-level-expert-group-net-zero-commitments-dEivered>
- 8) <http://bankingonclimatechaos.org/>
- 9) <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/speeches/date/2022/html/ssm.sp220922-bb043aa0bd.en.html>
- 10) <https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2022/10/2022-09-29-Notice-of-Inquiry-Commencement-RBC-complaint-to-Competition-Bureau.pdf>
- 11) <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ssm.pr220708-565c38d18a.fr.html>
- 12) <https://www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/other20220929a.htm>
- 13) <https://www.bis.org/review/r220223e.htm>
- 14) <https://oilgaspolicytracker.org/>
- 15) <https://coalpolicytool.org/>
- 16) <https://www.iheartradio.ca/am800/news/university-students-protest-presence-of-rbc-on-campus-1.18656090;>  
<https://www.winnipegfreepress.com/breakingnews/2022/10/31/zombies-say-banks-fossil-fuel-involvement-no-halloween-treat;>  
<https://bc.ctvnews.ca/dozens-of-celebrities-sign-petition-calling-on-rbc-to-stop-financing-coastal-gaslink-pipeline-in-b-c-1.5821485>
- 17) <https://www.bis.org/bcbcs/publ/d517.pdf>

## RÉPONSE DU CONSEIL LA PROPOSITION 5 :

En appui à l'*Accord de Paris* et en tant que membre de l'alliance bancaire zéro émission nette, cadre applicable aux termes duquel les banques peuvent favoriser leur alignement sur les objectifs de l'*Accord de Paris*, RBC s'est engagée à atteindre la carboneutralité dans ses activités de prêt d'ici 2050.

RBC estime que cette proposition d'actionnaires s'appuie sur un argumentaire erroné et serait inefficace pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, y compris les objectifs de l'*Accord de Paris*. Une approche axée uniquement sur le dessaisissement d'actifs dans des pans entiers de l'économie sans être accompagnée de mesures remplaçant l'approvisionnement en énergie qui est retiré est à la fois inefficace et irresponsable et réduirait l'influence des institutions financières engagées à atteindre la carboneutralité qui soutiennent et favorisent la décarbonation précisément dans les secteurs où le besoin est le plus criant.

Le dessaisissement risque de réduire la responsabilisation relative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en transférant les actifs vers des institutions financières qui pourraient être moins axées sur les changements climatiques, sans réduire les émissions de GES elles-mêmes. En outre, les décisions générales portant sur les politiques qui ont des répercussions sur des pans entiers de l'économie et de la société relèvent des gouvernements élus et des décideurs politiques, ce qui assure la cohérence dans l'application des décisions. À cette fin, nous avons cherché à faire en sorte que notre approche suive l'orientation dessinée par les gouvernements élus. La transition énergétique est un élément crucial de la transition équilibrée vers une économie carboneutre. La société doit déplacer la demande vers l'énergie propre le plus rapidement possible tout en veillant à ce que des sources d'énergie suffisantes, fiables et abordables soient disponibles pour répondre à la demande accrue. Cette transition doit être menée en temps opportun; toutefois, elle ne sera pas immédiate. Entretemps, nos collectivités continueront d'avoir besoin d'énergie provenant d'une multitude de sources, dont des sources à base de combustibles fossiles, afin de répondre aux besoins en énergie, de préserver la sécurité énergétique et de réaliser la transition ordonnée et inclusive qui est nécessaire. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un défi considérable et complexe et nous sommes résolus à faire notre part.

RBC axe ses efforts sur les domaines où elle croit avoir le plus d'impact, travaillant avec ses clients, notamment ceux qui exercent leurs activités dans des secteurs à forte intensité d'émissions et dont les émissions sont difficiles à réduire, dans le cadre des mesures qu'ils prennent pour réduire leurs émissions. Cette approche comprend le soutien d'initiatives qui procurent des solutions plus vertes sur le marché et est au cœur de la stratégie climatique RBC (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)). RBC est résolue à aider ses clients dans le cadre de leur transition énergétique et aux fins de la création de plans s'harmonisant avec les priorités de la banque en matière climatique, ce qui exige collaboration et engagement de la part de toutes les parties. RBC appuie sa stratégie et ses plans sur des approches crédibles et fondées sur la science en matière de durabilité et de décarbonation de l'économie.

En octobre 2022, RBC a publié son rapport de carboneutralité (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)), qui exposait les objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 de la banque dans ses activités de prêt dans trois secteurs clés, soit le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile. La banque a adopté une approche mesurée, réfléchie et délibérée en matière d'établissements d'objectifs qui sont en accord avec la science et les meilleures pratiques sectorielles. Pour établir ses objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030, la banque a tenu compte, entre autres, des besoins immédiats des clients et des collectivités que nous servons, ainsi que des engagements gouvernementaux et des politiques visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ces objectifs renforcent l'engagement de RBC envers sa stratégie climatique ainsi que son ambition de jouer un rôle dans le financement de la transition climatique. Les objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 que RBC a fixés seront également intégrés à notre processus décisionnel à l'égard de chaque projet.

La société a encore besoin de toutes les formes d'énergie, y compris les combustibles fossiles, pour alimenter l'économie et faciliter la vie des gens. C'est pourquoi RBC croit qu'il est essentiel que les réductions d'émissions se fassent dans le cadre d'une transition inclusive et disciplinée vers la carboneutralité sans mettre de côté des clients et des collectivités, et en utilisant tous les leviers à la disposition de l'entreprise.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

Vancity Investment Management Ltd., 100-183 Terminal Avenue, Vancouver (Colombie-Britannique) V6A 4G2, a présenté la proposition suivante (traduite de l'anglais au français).

## PROPOSITION 6 :

*Qu'il soit résolu que*

*Le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et, moyennant des coûts raisonnables et en omettant les renseignements exclusifs, communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.*

### Argumentaire

*La rémunération réalisée par les chefs de la direction aux États-Unis a augmenté de 1 460 % depuis 1978 comparativement à seulement 18,1 % pour le salaire du travailleur moyen. Le ratio de la rémunération des chefs de la direction par rapport à celle des travailleurs aux États-Unis est passé de 31 fois en 1978 à 399 fois en 2021<sup>1</sup>.*

*Le Canada vit un scénario semblable selon un rapport indiquant que la rémunération des chefs de la direction des 100 plus grandes sociétés inscrites à la cote de la TSX était de 191 fois le salaire du travailleur moyen canadien en 2020<sup>2</sup>.*

*Les écarts salariaux au sein des effectifs sont importants, car ils sont un indicateur et un facteur contributif de la hausse de l'inégalité en Amérique du Nord<sup>3</sup>. Selon la Réserve fédérale américaine, depuis 1989, la tranche supérieure de 1 % des plus fortunés a accru sa part de la richesse totale de 8,6 %, principalement aux dépens de la tranche inférieure de 90 % des moins fortunés, qui a vu sa part chuter de 8 %<sup>4</sup>. La tranche supérieure de 1 % a aussi augmenté sa part du revenu national total aux États-Unis, qui est passée de 8,3 % à 20,8 % entre 1978 et 2019<sup>5</sup>. Le Canada vit des inégalités semblables puisque la part du revenu national total de la tranche supérieure de 1 % est passée de 8,4 % à 14 % de 1978 à 2019<sup>6</sup>.*

*Cette inégalité croissante a entraîné des perspectives négatives pour tout le monde étant donné que les sociétés plus inégales sont associées à une moins bonne santé, à davantage de violence, à une absence de vie communautaire et à des taux accrus de problèmes de santé mentale dans l'ensemble des classes socioéconomiques<sup>7</sup>. Des recherches ont démontré qu'une telle inégalité nuisait à la productivité économique en entraînant une perte de croissance du PIB annuel de l'ordre de 2 % à 4 % et menait souvent à des récessions prolongées et plus importantes<sup>8,9</sup>. Mis à part les conséquences négatives sur la société, les écarts salariaux au sein d'une organisation peuvent avoir un effet délétère sur le moral des employés et entraîner un plus haut taux de roulement<sup>10</sup>. Ce phénomène peut éroder la valeur d'une entreprise étant donné que des employés démotivés sont moins productifs et qu'un haut taux de roulement fait augmenter les coûts de dotation en personnel. Ces coûts sont particulièrement importants dans une entreprise qui mise sur le capital humain comme RBC.*

*Au Canada, le secteur financier est particulièrement exposé à ce problème puisque la tranche supérieure de 1 % dans ce secteur gagne environ 16 % du revenu du secteur tandis que la tranche supérieure de 1 % dans la plupart des autres secteurs gagne entre 6 % et 10 %<sup>11</sup>.*

*Contrairement aux États-Unis, les sociétés inscrites en bourse au Canada ne sont pas tenues de divulguer le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs. Il ne s'agit pas ici d'une grande demande puisque les normes de présentation de l'information du Global Reporting Institute, que RBC utilise déjà, prévoient un cadre largement reconnu pour le calcul de ce ratio. Il est essentiel de reconnaître que l'accent doit être mis sur la tendance du ratio au fil du temps. La communication et le suivi du ratio par RBC lui permettront de s'assurer que l'écart salarial ne s'élargit pas et d'apporter les correctifs nécessaires pour que les employés maintiennent une attitude positive, et ainsi de réduire le roulement et les coûts associés à la perte de productivité.*

1) <https://www.epi.org/publication/ceo-pay-in-2021/>

2) <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/01/Another%20year%20in%20paradise.pdf>

3) <https://publications.gc.ca/site/fra/9.605166/publication.html>

4) <https://www.federalreserve.gov/releases/z1/dataviz/dfa/distribute/chart/#quarter:131;series:Assets;demographic:networth;population:1,3,5,7,9;units:shares>

5) <https://wid.world/country/usa/>

6) <https://wid.world/country/canada/>

7) <https://equalitytrust.org.uk/resources/the-spirit-level>

8) <https://www.frbsf.org/wp-content/uploads/sites/4/wp2017-23.pdf>

9) <https://www.epi.org/publication/secular-stagnation/>

10) <https://www.nber.org/papers/w22491>

11) <https://wid.world/news-article/worker-power-and-inequality-in-canada-a-sector-level-analysis/>

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 6 :

Il est primordial que RBC puisse compter sur des employés talentueux et motivés pour se bâtir un avenir durable. Dans cette optique, notre approche globale veut que la rémunération et les avantages sociaux que nous offrons soient concurrentiels dans les marchés où nous exerçons nos activités et où nous sommes en concurrence pour le recrutement de gens de talent.

Nos pratiques en matière de rémunération variable visent principalement à promouvoir une rémunération au rendement et à établir une corrélation entre les intérêts des employés et ceux des actionnaires. Bien que tous les employés salariés soient admissibles à un programme incitatif fondé sur le rendement, les membres de la haute direction ont un plus grand pouvoir d'influence sur les résultats de la banque et, par conséquent, un pourcentage nettement plus élevé de leur rémunération est conditionnel et dépend de leur rendement individuel et de celui de l'entreprise. En 2022, la rémunération variable et conditionnelle formait 89 % de la rémunération du chef de la direction. Une part importante des attributions totales à notre équipe de haute direction est liée au rendement futur de l'entreprise à plus long terme.

Le comité des ressources humaines supervise plusieurs activités menées régulièrement pour assurer que nos pratiques de rémunération soient concurrentielles. Ces activités comprennent l'étalonnage des salaires et des examens de certains ratios de rémunération verticaux lui procurant un contexte additionnel en vue de présenter des recommandations au conseil quant aux octrois de rémunération à faire au chef de la direction. Notre analyse comprend une comparaison entre la rémunération directe totale annuelle du chef de la direction et la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les employés, ainsi que l'évolution de cette comparaison au fil du temps.

Le comité des ressources humaines est également chargé d'examiner les changements apportés à nos programmes de récompenses globales qui vont au-delà de la rémunération. Notre approche en matière de récompenses globales comprend l'investissement dans une enveloppe de récompenses diversifiée et équilibrée. En plus d'une augmentation du salaire de base en milieu d'année pour certains employés<sup>1</sup> cette année, RBC a également investi dans l'augmentation de nos contributions aux régimes à cotisations définies et dans l'amélioration des prestations de planification familiale au Canada et continue d'évaluer d'autres initiatives visant à soutenir et à mobiliser les employés. Nous investissons dans la formation et le perfectionnement et offrons un réseau de ressources pour soutenir l'innovation et la croissance chez les employés. Le comité des ressources humaines est d'avis que la divulgation courante faite dans la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire permet de donner de l'information plus pertinente et utile aux actionnaires que ne le ferait un ratio de rémunération et que l'utilisation d'un tel ratio ne répondrait pas adéquatement aux préoccupations soulevées par l'actionnaire. Chaque année, nous donnons systématiquement des renseignements détaillés sur les faits saillants au chapitre du rendement et la composition de la rémunération des membres de la haute direction dans notre circulaire.

En l'absence d'exigences de divulgation prescrites au Canada, la communication volontaire de ratios de rémunération verticaux par les sociétés ne donnerait pas aux investisseurs d'information uniforme, comparable ou fiable.

Nous demeurons résolu à interagir avec les investisseurs et à tenir compte de leurs préoccupations lorsque nous révisons notre approche en matière de rémunération de la haute direction. Le conseil suit toujours l'évolution des questions touchant la rémunération de la haute direction et la communication d'information à ce sujet en vue de maintenir des pratiques exemplaires.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

<sup>1</sup>) Employés des échelons mondiaux 9 à 12.

---

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, a présenté les deux propositions suivantes, qui seront soumises au vote des actionnaires.

## PROPOSITION 7 : Vote consultatif sur les politiques environnementales

*Il est proposé que la banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.*

*Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.*

Selon le plus récent rapport publié par Rainforest<sup>1</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G \$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

#### Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G
9	Scotia	30,402
11	TD	21,154
15	BMO	18,781
20	CIBC	22,218

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G \$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

1) Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022 [https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf)

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 7 :

Le conseil est responsable des priorités, du plan d'affaires, de la stratégie, de l'appétit pour le risque et de la culture de la banque. Il examine comment répartir les ressources actuelles et futures de la banque entre l'atteinte des objectifs d'affaires, la mise en œuvre et l'exécution du plan climatique de cette dernière dans le cadre de sa stratégie à long terme et l'équilibre des intérêts des actionnaires, des employés, des clients, des créanciers et des collectivités. Il lui incombe également de surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des plans stratégiques et des plans d'exploitation approuvés. En outre, par l'intermédiaire de ses comités, le conseil supervise la gestion des risques, notamment le risque climatique, et s'assure que la communication d'information aux parties prenantes, y compris les actionnaires, soit adéquate.

Un vote consultatif sur l'approche de la banque en matière de changements climatiques, même s'il n'était pas contraignant, donnerait lieu à la création d'une nouvelle structure de gouvernance encadrant l'approbation d'un élément important de la stratégie de la banque, ce qui serait incompatible avec la responsabilité du conseil telle qu'elle est énoncée dans la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le conseil a approuvé la stratégie climatique RBC, en mettant notamment à profit son expertise et sa compréhension des activités de la banque, des marchés dans lesquels elle exerce ses activités, des risques et possibilités qui se présentent à elle, des activités commerciales de ses clients, des intérêts de ses parties prenantes, y compris les collectivités qu'elle sert, ainsi que de sa raison d'être, de sa vision et de ses valeurs.

Le conseil se fie également aux connaissances très techniques de la direction concernant la complexité des activités et l'exploitation quotidienne de la banque dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de RBC. À ce titre, le conseil et la direction sont les mieux placés pour évaluer pleinement le caractère approprié des multiples composantes de la stratégie de la banque, y compris sa stratégie climatique. À cette fin, au cours des 18 derniers mois, RBC a investi d'importantes ressources supplémentaires à l'échelle de l'organisation et affecté des employés à temps plein qui se consacrent aux questions liées au climat; elle a formé une équipe chargée de la stratégie climatique et créé des fonctions de soutien; et elle a mis sur pied des comités d'examen interne et de surveillance pour améliorer le processus décisionnel.

RBC affiche de fortes ambitions et convictions en ce qui a trait à ses objectifs en matière d'environnement et de changements climatiques et s'est dotée d'une stratégie pour les atteindre. Ces objectifs sont présentés dans son rapport en matière climatique (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)). Par ailleurs, en octobre 2022, RBC a publié son rapport de carboneutralité (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)), qui exposait les objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 de la banque pour ses activités de prêt dans trois secteurs clés : le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile.

En matière de gouvernance, RBC cherche sans cesse à s'améliorer et elle suit de près les nouvelles pratiques exemplaires visant à établir un lien plus étroit entre les objectifs climatiques et les intérêts des parties prenantes de la banque, dont ses actionnaires. RBC souscrit au principe de la communication ouverte et responsable avec ses actionnaires et elle participe activement aux discussions avec ses investisseurs et différents intervenants en matière de gouvernance, ce qui l'amène à adopter des politiques qui répondent à leurs préoccupations lorsque ces politiques sont dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

### **PROPOSITION 8 : Économie circulaire**

*Il est proposé que la Banque produise un rapport sur les prêts qu'elle a consentis au cours des dernières années en appui à l'économie circulaire et des mesures qu'elle entend prendre afin de développer l'expertise nécessaire pour valoriser correctement ces entreprises.*

*Cette proposition a reçu 16,23 % d'appui en 2021 et 18,32 % en 2022. Aussi, selon un nouveau rapport du comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC)<sup>1</sup>, le pays gâche d'excellentes occasions d'exploiter ces déchets. Si le Canada passait à une économie circulaire (ÉC), la valeur qu'il tirerait des déchets pourrait lui permettre de rester économiquement concurrentiel, tout en respectant ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en atteignant ses objectifs de développement durable.*

*Il faut bien sûr prendre bonne note de vos initiatives en matière d'environnement. Toutefois, la présente proposition vise à renseigner l'ensemble des parties intéressées (parties prenantes) sur les prêts consentis en appui à l'économie circulaire. L'économie circulaire est un élément crucial de la solution au réchauffement climatique. Elle constitue également une réponse à d'autres défis mondiaux, tout en offrant des opportunités significatives pour une croissance nouvelle. Il faut également remarquer l'adhésion de plusieurs autres banques à des initiatives nationales et internationales traitant notamment de l'économie circulaire, notamment les Principes for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI et la Circular Economy Leadership Canada.*

*Rappelons de plus qu'à l'échelle mondiale, c'est un peu moins de 9 % seulement des ressources extraites qui réintègrent l'économie après un premier cycle d'utilisation selon World Circularity Gap Reporting Initiative<sup>2</sup>.*

*Il paraît donc important que cette divulgation soit faite afin que la banque puisse se fixer des objectifs en matière de financement de ces entreprises et de développement de l'expertise nécessaire pour bien apprécier leur valeur et qu'elle rende compte de l'atteinte de ces objectifs dans ses rapports annuels.*

1) <https://www.rapports-cac.ca/leconomie-circulaire-offre-de-grandes-possibilites-et-comporte-des-defis-uni-ques-pour-le-canada-nouveau-rapport/>

2) <https://www.circularity-gap.world/2020>

### **RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION 8 :**

RBC estime que le modèle de l'économie circulaire est une approche valable pour faire progresser les objectifs environnementaux clés, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection de la biodiversité. Cependant, RBC est d'avis que grâce à ses mesures déjà en place, notamment le cadre de finance durable de RBC (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)) et les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux de la banque, la banque peut contribuer de manière efficace à la réalisation des objectifs environnementaux mis de l'avant par l'économie circulaire et produire le plus grand impact lorsqu'il s'agit de soutenir les clients de la banque et les collectivités qu'elle sert.

Le cadre de finance durable de RBC, publié en octobre 2022, comprend une catégorie d'activités admissibles particulières pour les projets ou les entreprises qui exercent des activités d'économie circulaire ou y contribuent. Ces activités sont admissibles à l'engagement de RBC d'octroyer 500 G\$ en finance durable d'ici 2025. La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. En outre, Techno nature RBC est une autre initiative de RBC qui mise sur les idées, les technologies et les partenariats novateurs pour résoudre des problèmes environnementaux pressants. RBC est déterminée à encourager toute innovation qui imagine un avenir plus durable et, par l'intermédiaire de Techno nature, RBC travaille en collaboration avec plus de 100 universités et organismes de bienfaisance et compte octroyer 100 M\$ d'ici 2025 pour appuyer des programmes environnementaux innovateurs, y compris ceux qui sont axés sur l'économie circulaire.

Les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux de RBC tiennent compte de certains risques, comme les risques liés à la perte de biodiversité, à la faune et à l'appauvrissement des ressources en eau, qui représentent des objectifs clés auxquels l'économie circulaire tente de répondre.

Consciente de la complexité que suscite le suivi des activités de prêt qui soutiennent l'économie circulaire, RBC est encouragée par les travaux entrepris dans le cadre d'initiatives sectorielles comme celles qui sont mentionnées dans la proposition, y compris les Principes pour une banque responsable dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Circular Economy Leadership Canada. Cependant, RBC croit que ses mesures et

initiatives existantes dont il est fait mention ci-dessus sont en phase avec l'esprit et les intentions que proposent ces initiatives nationales et internationales. RBC demeure disposée à collaborer avec tous les secteurs de l'économie, avec les gouvernements, avec d'autres institutions financières et avec des tiers pour promouvoir la cohérence et la comparabilité des données et à adapter sa méthodologie en fonction de l'évolution du marché.

Le conseil vous recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

---

## Propositions retirées

Après avoir discuté avec RBC, BCGEU a convenu que la proposition suivante ne serait pas soumise au vote des actionnaires. À la demande de BCGEU, cette proposition de même que l'argumentaire de BCGEU et la réponse du conseil à celle-ci sont présentés ci-après.

### PROPOSITION A :

*Dans le cadre de sa Stratégie nationale sur le logement et afin de reconnaître que logement est un droit fondamental de la personne, en février 2022, le gouvernement fédéral canadien a nommé un défenseur fédéral du logement (DFL), dont le rôle consiste à promouvoir et à protéger le droit au logement au Canada en menant des recherches indépendantes sur les questions systémiques en matière de logement<sup>1</sup>.*

*Le DFL a commandé une série de rapports sur la financiarisation du logement, terme qui fait référence à la domination croissante des acteurs financiers dans le secteur du logement, ce qui transforme la fonction première du logement en un actif financier et un outil pour les profits des investisseurs.*

*Selon le rapport de synthèse destiné au DFL, les sociétés de placement immobilier détiennent de 20 à 30 % du parc immobilier locatif du pays. Ce rapport expose certains points controversés<sup>2</sup> :*

*Les sociétés financières recherchent stratégiquement les « rotations » de locataires afin de tirer profit des augmentations de loyer autorisées entre les locations. Des chercheurs américains ont constaté que les exploitants financiers de logements locatifs utilisent l'expulsion comme outil générateur de revenus et expulsent les locataires à des taux plus élevés que les autres types de propriétaires.*

*Cette concentration est plus élevée dans le nord du Canada. Une série de reportages de CBC News datant de 2021 a mis en évidence les plaintes de locataires contre une société de placement immobilier cotée en bourse détenant environ 80 % du parc d'immeubles résidentiels privés multilogements à Yellowknife et Iqaluit<sup>3</sup>.*

*Un article récent de CTV News braquait les projecteurs sur les résultats d'un sondage indiquant que « [traduction] les personnes habitant des immeubles détenus par de grandes sociétés cotées en bourse étaient plus susceptibles de subir de mauvaises conditions de vie que celles demeurant dans une habitation détenue par une famille ou une entreprise privée »<sup>4</sup>.*

*Le rapport sur la financiarisation du logement locatif multifamilial au Canada à l'intention du DFL décrit les effets négatifs des stratégies de réduction des coûts et de sous-entretien utilisées par des propriétaires financiarisés, qui entraînent la dégradation des conditions de vie ainsi que le déplacement de locataires à plus faible revenu et racisés<sup>5</sup>.*

### *Diligence raisonnable en matière de droits de la personne en immobilier commercial*

*En octobre 2022, BOMA Canada publiait son Guide des droits de la personne 2022 destiné au secteur immobilier commercial, qui s'appuie sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (Principes directeurs de l'ONU) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (l'OCDE fait en sorte qu'elles s'efforcent de prévenir et d'atténuer les incidences négatives sur les droits de l'homme directement liées à une relation d'affaires avec ces sociétés de placement immobilier, même si les banques elles-mêmes ne contribuent pas à ces incidences. Principes directeurs). Ce guide explique comment les propriétaires d'immeubles commerciaux peuvent intégrer le concept de diligence raisonnable en matière de droits de la personne à leurs activités<sup>6</sup>.*

### *Diligence raisonnable en matière de droits de la personne en immobilier locatif multifamilial*

*En l'absence d'un ensemble équivalent de principes de diligence raisonnable en matière de droits de la personne applicables aux sociétés de placement immobilier exerçant leurs activités dans le domaine des immeubles résidentiels multifamiliaux, les banques doivent faire en sorte de respecter leurs propres obligations aux termes des Principes directeurs de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE. Plus spécialement, les banques doivent s'efforcer de prévenir et d'atténuer les incidences négatives sur les droits de l'homme directement liées à une relation d'affaires avec ces sociétés de placement immobilier, même si les banques elles-mêmes ne contribuent pas à ces incidences.*

## *Relations entre RBC et les sociétés de placement immobilier canadiennes propriétaires d'immeubles locatifs multifamiliaux*

*RBC a fourni à des sociétés de placement immobilier canadiennes des services liés aux marchés des capitaux par l'intermédiaire de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., et chacune des sociétés de placement immobilier canadiennes de premier plan déclare détenir une importante facilité de crédit avec un syndicat de banques canadiennes.*

**QU'IL SOIT RÉSO LU QUE RBC fasse connaître la façon dont elle évalue et atténue les risques en matière de droits de la personne dans le cadre de sa relation d'affaires avec des clients propriétaires d'immeubles locatifs résidentiels multifamiliaux au Canada.**

- 1) <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2022/02/declaration-du-ministre-du-logement-et-de-la-diversite-et-de-linclusion-a-loccasion-de-la-nomination-du-defenseur-federal-du-logement-du-canada.html>
- 2) <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/august-financialization-summary-report-ofha-fr.pdf>
- 3) <https://newsinteractives.cbc.ca/longform/the-landlords-game>
- 4) <https://www.ctvnews.ca/business/tenants-with-large-corporate-landlords-more-likely-to-face-poor-living-conditions-surveysuggests-1.5992030>
- 5) <https://www.homelesshub.ca/resource/financialization-multi-family-rental-housing-canada>
- 6) [https://bomacanada.ca/wp-content/uploads/2022/09/BOMACANADA\\_HumanRightsGuide\\_2022\\_FR.pdf](https://bomacanada.ca/wp-content/uploads/2022/09/BOMACANADA_HumanRightsGuide_2022_FR.pdf)

### **RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION A :**

Nous reconnaissons les préoccupations soulevées par le BCGEU et le défenseur fédéral du logement canadien au sujet des incidences négatives possibles sur les droits de la personne découlant de la financiarisation du logement dans les secteurs des résidences unifamiliales et des logements locatifs multifamiliaux au Canada.

L'Association des banquiers canadiens (ABC) fournit à ses membres du soutien sous forme d'information et de recherche ainsi que du soutien opérationnel, et elle contribue à l'élaboration de politiques publiques portant sur des enjeux auxquels les institutions financières sont confrontées. Au sein de l'ABC, RBC a pris part à des discussions sur un éventail de questions en matière d'environnement et de société, notamment sur le rôle que jouent les banques dans le repérage et la gestion du risque lié aux droits de la personne dans les secteurs des résidences unifamiliales et des logements locatifs multifamiliaux au Canada.

En 2022, nous avons mis à jour les procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque Royale du Canada à l'égard des activités de prêt et de prise ferme au sein de Prêts aux grandes entreprises de Marchés des Capitaux et du Groupe des Clients Corporatifs (groupes), ce qui a comporté l'élargissement de nos obligations de vérification diligente et de nos procédures d'examen des risques environnementaux et sociaux pour ce qui touche l'incidence sur les droits de la personne. Ces procédures ont été approuvées par la haute direction au sein de la fonction de gestion des risques de RBC et devraient entrer en vigueur au plus tard le 31 octobre 2023 pour les deux groupes.

À la suite de discussions avec RBC, le MÉDAC a convenu que les trois propositions suivantes ne seraient pas soumises au vote des actionnaires. À la demande du MÉDAC, ces propositions de même que l'argumentaire du MÉDAC et la réponse du conseil à celles-ci sont présentés ci-après.

### **PROPOSITION B : Divulgence des langues maîtrisées par les administrateurs**

*Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.*

*Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.*

*Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (parties prenantes), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.*

### **RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION B :**

RBC est l'une des 10 plus grandes banques du monde selon la capitalisation boursière, servant plus de 17 millions de clients répartis dans 29 pays. Conformément à notre raison d'être, à notre vision et à nos valeurs, y compris notre valeur qui est de faire passer le client avant tout, nous nous efforçons d'offrir un excellent service à tous nos clients, peu importe la région ou la langue, en étant soucieux des collectivités et des contextes culturels où nous exerçons nos activités.

Lorsque le comité de la gouvernance choisit des candidats potentiels aux postes d'administrateur, il tient compte de leur expérience professionnelle et commerciale, dont une expertise pertinente du secteur financier et de la gestion des risques, les connaissances qu'ils ont acquises à titre de cadres dirigeants au sein de grandes organisations, leur expérience internationale, leurs réalisations et leur capacité à exceller aux plus hauts niveaux. Le lieu de résidence et la connaissance des secteurs géographiques pertinents aux fins de nos objectifs stratégiques de même que les compétences langagières sont aussi pris en compte. Conformément à notre politique sur la diversité au sein du conseil, le comité de la gouvernance prend également en compte des facteurs tels que la diversité de genre et la diversité autre que de genre, l'appartenance ethnique, la race, l'origine ancestrale, l'âge, la région géographique, l'orientation sexuelle, les antécédents et d'autres dimensions de la diversité.

Comme il est indiqué à la page 18 de la présente circulaire, douze de nos candidats aux postes d'administrateur parlent couramment l'anglais, quatre parlent couramment le français et deux parlent couramment une ou plusieurs autres langues. Cette information est regroupée pour suivre l'approche que nous adoptons à l'égard des autres renseignements communiqués au sujet de la diversité de genre et de la représentation des personnes autochtones, noires et de couleur au sein du conseil.

Nous ne croyons pas que les compétences langagières devraient être divulguées individuellement ni faire partie de la grille de compétences et d'expérience établie par le conseil. En premier lieu, cette grille met en relief les compétences et le talent sur le plan commercial et professionnel que le conseil juge fondamentaux pour le succès stratégique à long terme de RBC dans le contexte d'un marché mondial en rapide mutation et de plus en plus concurrentiel, des conditions macroéconomiques difficiles et du contexte réglementaire en rapide évolution. En second lieu, conformément à notre code de déontologie, nous sommes déterminés à protéger la vie privée et les renseignements personnels de nos clients ainsi que ceux de nos employés et administrateurs. Par conséquent, il serait inapproprié de divulguer des données concernant les langues que chaque administrateur parle ou les langues autres que le français et l'anglais parlées par un très petit nombre d'administrateurs (il serait alors facile de les attribuer à des administrateurs en particulier), ainsi que d'autres caractéristiques personnelles telles que le genre, la race, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle et le handicap, puisqu'il s'agit de renseignements personnels.

### **PROPOSITION C : Intelligence artificielle**

*Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.*

*L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.*

*Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>1</sup> :*

- Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifiera.*
- L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.*
- Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.*

*Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>2</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.*

*Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (parties prenantes) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine, en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.*

<sup>1</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

<sup>2</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-risque-de-credit.html>  
<https://corp.gov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION C :

Nous croyons qu'exploiter l'IA de manière éthique et responsable est la seule façon de faire et qu'il est primordial de comprendre les conséquences sociales et morales associées à cette technologie.

Devant le recours grandissant à l'IA dans le secteur des services financiers, RBC a établi des principes qui visent à encadrer la gestion active des risques et l'utilisation responsable de l'IA. Nos valeurs et notre code de déontologie, lequel est approuvé annuellement par le conseil, constituent le fondement autour duquel s'articulent nos cinq principes en faveur d'une utilisation responsable de l'IA :

- Nous respectons le droit à la vie privée
- Nous nous prémunissons contre les risques liés à la sécurité
- Nous agissons de manière transparente et responsable dans nos prises de décision
- Nous nous engageons à faire preuve d'équité
- Nous cherchons à générer des retombées positives pour nos clients, la collectivité, nos employés et notre entreprise.

Reconnaissant le potentiel qu'offre l'IA pour nous aider à mieux servir nos clients, RBC a fondé Borealis AI, un centre de recherche axé sur l'IA éthique de pointe. Borealis AI appuie la stratégie d'innovation de RBC en menant des travaux de recherche et d'exploration scientifiques fondamentales sur la théorie et les applications de l'apprentissage machine.

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir l'avancement de l'IA responsable et de l'apprentissage machine, RBC et Borealis AI ont lancé RESPECT AI<sup>MC</sup>, une plateforme en ligne qui met à la disposition de la communauté de l'IA un code source ouvert, des tutoriels, des publications universitaires et des conférences sur l'IA, contribuant ainsi à rendre l'IA éthique accessible à tous, y compris les entreprises et les développeurs qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre l'IA de façon sécuritaire et éthique. Ce programme met à l'avant-plan des conseils et des outils de recherche sur des questions comme les préjugés et l'équité qui, sous forme d'algorithmes et de modèles de collecte de données, peuvent sembler subtils, mais ont plus d'impact que les formes les plus manifestes et flagrantes de discrimination. Nous profitons des apprentissages tirés de ce programme pour améliorer nos propres pratiques à l'interne et faire en sorte que de nouvelles habiletés et pratiques exemplaires soient prises en compte dans nos processus et modèles.

Nous avons la responsabilité de veiller au respect des normes de prêt équitables et de voir à ce que les modèles que nous utilisons, notamment ceux utilisés pour détecter la fraude, analyser les cybermenaces ou calculer les risques associés aux prêts, donnent les résultats escomptés et accordent un traitement équitable aux groupes sous-représentés. Comme il est décrit dans notre rapport annuel 2022, les modèles font l'objet d'une évaluation indépendante et d'une approbation de la part de notre fonction générale de gestion du risque lié aux modèles. Nous perfectionnons sans cesse notre structure de gouvernance à cet égard pour tenir compte de tout nouveau facteur de risque que pourrait causer l'utilisation croissante de méthodes et d'applications IA dans nos modèles partout dans l'organisation.

Comme il est décrit dans notre rapport annuel 2022, le conseil d'administration supervise l'orientation, les plans et les priorités stratégiques de la banque et s'assure qu'ils correspondent à notre cadre de gestion de l'appétit pour le risque que le conseil approuve chaque année. Le conseil reçoit périodiquement des rapports de la part des chefs de groupe des secteurs d'exploitation, notamment au sujet des initiatives axées sur l'utilisation de l'IA. Le comité de gestion des risques examine les risques importants de même que les risques principaux et émergents, dont ceux liés à l'adoption et à l'utilisation de l'IA. Notre profil du risque lié aux modèles est communiqué chaque année au conseil, et le comité de gestion des risques examine régulièrement les risques opérationnels importants. Le comité de la gouvernance supervise la gestion de la culture et de la conduite, à savoir, entre autres, si nos interactions avec les clients sont conformes à notre code de déontologie, et surveille les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires grâce aux rapports produits régulièrement dont le contenu porte notamment sur la surveillance continue de l'utilisation responsable de l'IA au sein de l'organisation. À la suite des discussions que nous avons eues avec le MÉDAC, nous donnerons encore plus de détails sur la façon dont le conseil et ses comités supervisent les risques associés à l'adoption de l'IA dans notre rapport annuel 2023.

Nous avons bâti une tradition de confiance qui remonte à plus de 150 ans. C'est pourquoi l'IA responsable est d'importance primordiale pour les activités de RBC. Conformément à leur charte et à leur mandat, le conseil et ses comités de gestion des risques et de la gouvernance voient à ce que notre stratégie de même que nos interactions et modèles commerciaux reflètent notre responsabilité de veiller à ce que le recours à l'IA respecte la diversité et l'intégrité humaine et concrétise notre raison d'être, soit de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.

## PROPOSITION D : Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale

Il est proposé que le conseil d'administration de la banque adopte et publie d'ici 2025 un plan d'action visant le réaligement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) détaillant de manière précise les moyens d'y arriver ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre.

Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) commandé par OXFAM Québec<sup>1</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques canadiennes est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que si elles s'unissaient pour former un nouvel État celui-ci serait le cinquième émetteur de GES au monde. Ce rapport semble en contradiction directe avec les engagements de la banque pris l'an dernier en réponse à notre proposition d'actionnaire visant la fixation de cibles intermédiaires et l'adoption d'un plan pour les atteindre.

Tout en reconnaissant que la banque fait des efforts concrets pour soutenir et accélérer la transition climatique, elle pourrait faire mieux, voire donner l'exemple aux autres entreprises. Deux observations tirées du rapport de l'IREC s'imposent :

« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs "verts" des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non-négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou "écologique", ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »

La banque – qui est l'une des banques que le rapport cité cible directement, notamment à sa recommandation #4 – jouit d'une importante puissance financière et doit s'acquitter de responsabilités tout aussi grandes en concrétisant ses engagements de manière formelle, en adoptant et en publiant un plan concret.

1) <https://irec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

## RÉPONSE DU CONSEIL À LA PROPOSITION D :

RBC axe ses efforts sur les domaines où elle peut avoir le plus d'impact, travaillant avec ses clients, notamment ceux qui exercent leurs activités dans des secteurs à forte intensité d'émissions et dont les émissions sont difficiles à réduire, dans le cadre des mesures qu'ils prennent pour réduire leurs émissions. La banque appuie également des initiatives qui visent à proposer des solutions plus vertes sur le marché. RBC est résolue à aider ses clients dans le cadre de leur transition énergétique et aux fins de la création de plans s'harmonisant avec les priorités de la banque en matière climatique, ce qui exige collaboration et engagement de la part de toutes les parties.

Selon RBC, les objectifs que vise à atteindre cette proposition sont déjà reflétés dans la stratégie climatique RBC, ainsi que dans son rapport en matière climatique et son rapport de carboneutralité (tous accessibles à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)), lesquels concordent avec les engagements pris par RBC en tant que membre de l'alliance bancaire zéro émission nette. La banque est d'avis que le temps consacré par la direction et le personnel clé à cet égard est bien mieux investi dans l'exécution de sa stratégie climatique ambitieuse et la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions.

En octobre 2022, RBC a publié son rapport de carboneutralité (accessible à [rbc.com/climat](https://www.rbc.com/climat)), qui exposait les objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 de la banque pour trois secteurs clés : le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile. La banque a adopté une approche mesurée, réfléchi et délibérée pour établir des objectifs en accord avec la science et les meilleures pratiques sectorielles. Conformément à nos engagements dans le cadre de notre adhésion à l'alliance bancaire zéro nette émission, RBC a l'intention de fixer des objectifs intermédiaires de réduction des émissions pour ses activités de prêt à l'égard de la totalité ou de la vaste majorité des secteurs à forte intensité de carbone qui figurent dans les lignes directrices de l'alliance bancaire zéro nette émission pour la fixation d'objectifs climatiques à l'intention des banques, comme les données et les méthodologies le permettront, dans un délai de 24 mois suivant l'établissement de nos objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030.

RBC envisage également de publier un plan de transition général présentant les jalons clés et les catégories de mesures qu'elle prévoit prendre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de la banque dans l'année qui suivra

l'établissement de nos objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030. Au fur et à mesure que nous élaborerons notre plan de transition, nous tiendrons compte de publications et de rapports tels que le rapport d'OXFAM Québec, les lignes directrices de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero concernant les plans de transition vers la carboneutralité à l'intention des institutions financières ainsi que d'autres documents jugés pertinents.

RBC révisera et ajustera ses objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions 2030 au besoin (et au moins tous les cinq ans d'ici 2050), au fur et à mesure que de nouvelles données deviendront disponibles et que les hypothèses, méthodologies, exigences et normes progresseront afin de nous assurer qu'ils restent en accord avec l'évolution des réalités économiques, des pratiques du marché et de la science du climat.

---

### **Mise à jour concernant les propositions retirées en 2022**

Comme il était indiqué dans notre circulaire de sollicitation de procurations de 2022, après avoir discuté avec RBC, le MÉDAC avait convenu de ne pas soumettre au vote des actionnaires la proposition intitulée « Raison d'être » qu'il avait soumise avant la tenue de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de 2022 compte tenu de la réponse fournie par le conseil, notamment l'engagement voulant que le comité de la gouvernance du conseil soit responsable de veiller à ce que la banque se conforme à notre raison d'être. Le mandat du comité de la gouvernance a été modifié en conséquence en 2022.

En outre, le MÉDAC avait également convenu de ne pas soumettre au vote des actionnaires la proposition intitulée « Représentation formelle des employés dans les prises de décision stratégiques » à la lumière de l'engagement pris par la banque de revoir ses pratiques actuelles et d'envisager de nouvelles façons d'accroître la contribution des employés à éclairer la prise de décisions stratégiques. En collaboration avec un consultant externe indépendant, nous avons analysé les pratiques exemplaires du secteur de même que les exigences réglementaires pertinentes d'un point de vue mondial, régional et intersectoriel. Nous les avons ensuite comparées aux pratiques actuelles de la banque afin de cerner les lacunes ou les possibilités touchant l'intégration des commentaires des employés dans la prise de décisions stratégiques. À la suite de cet exercice, nous avons conclu que nos processus en place sont conformes aux pratiques exemplaires du secteur et qu'il n'existe aucune lacune importante relativement à ces processus. Par conséquent, nous estimons qu'aucun processus supplémentaire concernant la participation des employés à la prise de décisions stratégiques ne s'impose à ce moment-ci pour établir des possibilités appropriées à cet égard. Nous continuerons de gérer l'expérience client en visant notre amélioration continue basée sur les pratiques du secteur.



**BANQUE ROYALE DU CANADA**  
**Assemblée annuelle et extraordinaires des détenteurs d'actions ordinaires**  
**Saskatoon, Saskatchewan le 5 avril 2023 (assemblée hybride)**

**RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DU VOTE**

Conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Les questions suivantes ont été soumises au vote à l'assemblée annuelle et extraordinaires des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Royale du Canada (la "banque") tenue le 5 avril 2023. Des renseignements détaillés sur ces questions sont donnés dans la circulaire de sollicitation de procurations relative à cette assemblée, laquelle peut être consultée sur notre Web à l'adresse [rbc.com/investisseurs](http://rbc.com/investisseurs); sur le site Web de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse [www.envisionreports.com/RBC2023FR](http://www.envisionreports.com/RBC2023FR); sur SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com); et sur EDGAR, à l'adresse [sec.gov/edgar.shtml](http://sec.gov/edgar.shtml).

**1. Élection des administrateurs**

Chacun des 12 candidats énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations a été élu administrateur de la banque.

Candidat	Votes pour	% pour	Abstentions	% d'abstentions
Mirko Bibic	704 831 329	99,28%	5 086 950	0,72%
Andrew A. Chisholm	706 846 181	99,57%	3 072 394	0,43%
Jacynthe Coté	696 635 526	98,13%	13 283 049	1,87%
Toos N. Daruvala	706 252 450	99,48%	3 666 229	0,52%
Cynthia Devine	706 271 546	99,49%	3 647 133	0,51%
Roberta L. Jamieson	706 458 135	99,51%	3 460 544	0,49%
David McKay	706 853 081	99,57%	3 065 598	0,43%
Maryann Turcke	673 230 727	94,83%	36 687 952	5,17%
Thierry Vandal	699 440 462	98,52%	10 478 217	1,48%
Bridget A. van Kralingen	702 349 850	98,93%	7 568 829	1,07%
Frank Vettese	706 755 035	99,55%	3 163 644	0,45%
Jeffery Yabuki	704 318 026	99,21%	5 600 653	0,79%

**2. Nomination de l'auditeur**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé auditeur de la banque.

Votes pour	% pour	Abstentions	% d'abstentions
733 917 167	99,42%	4 268 233	0,58%

**3. Vote consultatif sur l'approche de la banque en matière de rémunération de la haute direction**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
679 289 783	95,69%	30 628 485	4,31%

**4. Résolution ordinaire visant à approuver une modification au régime d'achat d'options d'actions de la Banque afin de prolonger la période d'exercice des options sur actions qui expirent pendant une période d'interdiction ou peu après.**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
690 178 063	97,22%	19 740 020	2,78%

**5. Résolution extraordinaire visant à approuver une modification à l'alinéa 1.1.2 du règlement trois en vue d'augmenter la contrepartie globale maximale des actions privilégiées de premier rang et de modifier cette contrepartie afin d'inclure seulement les actions privilégiées de premier rang en circulation à tout moment.**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
693 159 007	97,64%	16,759,277	2,36%

**6. Proposition 1: Actifs très polluants**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
48 689 758	7,15%	632 269 412	92,85%	28 957 829

**7. Proposition 2: Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
186 561 062	26,67%	512 861 962	73,33%	10 494 373

**8. Proposition 3: Audit sur l'équité raciale**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
289 783 595	42,24%	396 305 786	57,76%	23 827 244

**9. Proposition 4: Cibles de réduction absolue des émissions des gaz à effet de serre**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
115 130 922	17,17%	555 264 306	82,83%	39 521 236

**10. Proposition 5: Élimination progressive des activités de prêt et de souscription visant l'exploration et la**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
45 647 133	6,76%	629 806 204	93,24%	34 444 523

**11. Proposition 6: Divulgation d'un ratio de rémunération**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
87 847 034	12,98%	588 860 221	87,02%	33 209 788

**12. Proposition 7: Vote consultatif sur les politiques environnementales**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
126 137 067	18,76%	546 203 288	81,24%	37 577 774

**13. Proposition 8: Économie circulaire**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre	S'abstenir *
76 291 661	10,81%	629 655 054	89,19%	3 971 409

\*Si la case S'ABSTENIR est cochée, cela est considéré comme une présence aux fins de la constatation du quorum, mais non comme une voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.





**BANQUE DE  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

## PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE

Nous accordons beaucoup d'importance à toutes les communications et aux commentaires de nos parties prenantes, et sommes d'avis que notre engagement à maintenir des communications et un dialogue constructifs et ouverts tout au long de l'année constitue la meilleure façon d'avoir un dialogue productif. Certains actionnaires utilisent uniquement le processus de présentation de propositions d'actionnaire pour communiquer avec nous, et nous sommes d'accord que le dialogue engagé dans le cadre de ce processus est important. Cependant, nous espérons qu'après leur premier contact avec nous, ces actionnaires nous contacteront directement durant le reste de l'année pour discuter des sujets qui les intéressent. C'est pourquoi nous avons communiqué avec les actionnaires qui ont présenté des propositions par le passé dans le cadre de notre stratégie en matière d'engagement envers les actionnaires afin de mieux comprendre leurs priorités, d'écouter leurs commentaires et de donner suite à leurs questions. Cette année, nous avons reçu des propositions d'un certain nombre d'actionnaires et tenu plusieurs discussions avec chacun d'entre eux afin de comprendre leurs points de vue et de leur expliquer comment nous traitons les points qu'ils ont soulevés. Dans la plupart des cas, nous avons eu un dialogue constructif avec ces actionnaires à la suite duquel ils ont accepté de retirer leurs propositions. Nos réponses aux propositions s'inspirent des commentaires que nous transmettent nos parties prenantes tout au long de l'année et d'éléments que nous jugeons dans l'intérêt de la banque à long terme. Nous formulons également nos réponses en fonction de la manière dont chaque proposition est élaborée et des difficultés, notamment juridiques, que sa mise en œuvre pourrait comporter.

La proposition n° 1 a été présentée en français par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3. Les propositions et argumentaires ont été imprimés comme ils ont été présentés. Le MÉDAC détenait 37 actions la veille de la date de la présentation de ses propositions. Nous souhaitons préciser que, comme pour les années précédentes, le MÉDAC a choisi de présenter ses propositions, y compris celle qui sera soumise au vote cette année, dans le cadre du processus de présentation des propositions d'actionnaire uniquement. Il a indiqué préférer recourir au processus de présentation de propositions d'actionnaire plutôt que de se prévaloir de la possibilité offerte aux actionnaires de discuter avec la banque durant l'année. Nos efforts pour discuter avec le MÉDAC des questions qui le préoccupent et de la façon dont nous pourrions y donner suite avant qu'il soumette ses propositions sont restés sans réponse.

La proposition n° 2 a été présentée en anglais par la Shareholder Association for Research and Education (SHARE) et traduite par la Banque Scotia. SHARE est un organisme à but non lucratif, agissant comme proposant principal pour le compte de la fondation de la famille Trottier (la « Fondation »), actionnaire de la banque, qui détenait 15 000 actions la veille de la date de la présentation de sa proposition. Vancity Investment Management a participé à la proposition en tant que proposant conjoint et a autorisé SHARE à prendre en charge l'ensemble des interactions pour son compte dans le cadre du processus de présentation de la proposition d'actionnaire. La banque a discuté avec SHARE tout au long de l'année au sujet de la proposition et a été surprise par la proposition, qui a été présentée alors qu'un dialogue était en cours. La proposition de SHARE faisait suite à une séance d'information à l'intention de la banque qui a eu lieu huit mois après le début des discussions avec SHARE et seulement quelques semaines avant la présentation de la proposition. Nous sommes déçus de ne pas avoir pu arriver à une entente avec SHARE au sujet de cette proposition, étant donné les progrès que nous avons réalisés et les obligations d'information que nous nous sommes déjà engagés à respecter.

Les membres du conseil vous recommandent à l'unanimité de voter contre les deux propositions. À moins de directives contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter contre les deux propositions.

### PROPOSITION N° 1

#### Vote consultatif sur les politiques environnementales

**Il est proposé que la banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.**

Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la Banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la Banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par Rainforest<sup>1</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G\$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

#### Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G
9	Scotia	30,402
11	TD	21,154
15	BMO	18,781
20	CIBC	22,218

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G\$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

#### Position de la banque

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE CETTE PROPOSITION ÉTANT DONNÉ QUE LA BANQUE A DÉJÀ MIS SUR PIED UN PLAN D'ACTION EN MATIÈRE CLIMATIQUE DÉTAILLÉ ET RÉDIGÉ DE LA DOCUMENTATION RIGOUREUSE POUR L'ÉTAYER ET QU'UN VOTE CONSULTATIF SUR LE CLIMAT NE CONSTITUE PAS UN MOYEN ADÉQUAT DE DÉMONSTRER L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE ENVERS CES QUESTIONS STRATÉGIQUES IMPORTANTES.**

La Banque Scotia reconnaît l'importance d'établir des cibles mesurables et temporellement définies pour l'ensemble de la banque en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de devenir une banque carboneutre d'ici 2050 conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. En 2022, nous avons publié notre premier rapport Virage carboneutre et, chaque année par la suite, nous publierons de l'information sur nos plans et progrès dans l'atteinte de nos cibles de carboneutralité. Nous nous sommes engagés à faire part de nos initiatives et de nos progrès à l'ensemble de nos parties prenantes dans le cadre de nos stratégies en matière de changements climatiques et, conformément à cet engagement, nous avons étoffé les informations relatives aux changements climatiques dans de nombreux documents de la banque, dont notre rapport annuel, notre Rapport ESG, notre rapport sur les obligations vertes et notre déclaration annuelle à CDP. Nous avons également démontré notre engagement en matière de lutte contre les changements climatiques en harmonisant nos activités de financement avec notre objectif de carboneutralité d'ici 2050 lorsque nous nous sommes joints à la NZBA dans le cadre d'un projet mondial dirigé par le secteur visant à accélérer et à soutenir les efforts en matière de lutte contre les changements climatiques et lorsque nous sommes devenus membre du PCAF, par lequel nous nous sommes engagés à surveiller les émissions financées et à les signaler. Nous sommes de plus déterminés à avoir une discussion dynamique toute l'année avec nos actionnaires et avec les autres parties prenantes sur ces questions. Toutefois, nous ne croyons pas approprié d'adopter une politique de vote consultatif et de tenir un vote annuel sur nos cibles et notre plan d'action en matière d'environnement et de changements climatiques (vote consultatif sur le climat), puisque cela aurait pour effet de faire porter indûment cette responsabilité à nos actionnaires plutôt qu'au conseil et à la direction, contrairement aux pratiques de saine gouvernance.

Nous estimons avoir la structure de gouvernance appropriée pour tenir compte des commentaires de nos parties prenantes et de nos discussions avec elles dans l'information que nous publions sur les changements climatiques, y compris notre rapport Virage carboneutre. Notre conseil est chargé de surveiller la stratégie générale de la banque et les mesures que la banque prend pour gérer le risque, y compris celles qui ont trait aux changements climatiques, et de faire rapport sur ces questions aux actionnaires. La Banque Scotia s'acquitte de ces responsabilités en publiant de l'information sur la stratégie et les risques dans son rapport annuel et, en complément, dans son rapport Virage carboneutre à paraître. La banque démontre aussi la qualité des informations relatives aux changements climatiques qu'elle publie grâce à son utilisation du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) depuis 2018 et à la note rehaussée de « A -> » que lui a attribuée le CDP. Nous étayons cette information au moyen d'un programme complet d'engagement envers les parties prenantes fondé sur notre philosophie d'amélioration continue et l'écoute de nos parties prenantes en vue de nous conformer aux pratiques exemplaires. Nous tenons à préciser que ce programme d'engagement est un programme annuel. Au cours de la dernière année, dans le cadre de notre stratégie globale d'engagement envers les parties prenantes, bon nombre des parties

<sup>1</sup> *Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022* [https://www.bankingonclimatechaos.org//wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org//wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf)

prenantes ont démontré de l'intérêt pour notre virage vers la carboneutralité, mais la tenue d'un vote consultatif sur le climat n'a pas obtenu d'appuis clairs au fil de ces discussions. Nous avons entendu de certains de nos actionnaires qu'ils ont choisi de s'abstenir de voter à l'égard de cette proposition l'année dernière afin de manifester leur opposition à la tenue d'un vote consultatif sur la question des changements climatiques tout en soutenant les principes qui sous-tendent les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques et à l'égard de la gestion environnementale. De plus, bon nombre de nos parties prenantes ont plutôt démontré de l'intérêt envers notre engagement continu envers elles sur cette question, mais non envers la tenue d'un vote consultatif. Nous tenons également à préciser que, dans le cadre de nos discussions sur cette proposition avec le MÉDAC, il a été mentionné qu'un vote consultatif sur le climat visait à remplacer l'engagement et les discussions continus durant l'année. Nous ne sommes pas d'accord avec ce point de vue puisque nous considérons que cette proposition, telle que présentée, ne constitue pas une solution de remplacement constructive au dialogue continu avec nos parties prenantes. Depuis qu'il a présenté pour la première fois cette proposition il y a plus d'un an, le MÉDAC n'a pas donné suite à nos demandes pour discuter en dehors du processus de présentation de propositions d'actionnaire, pas plus qu'il ne nous a transmis de commentaires précis sur notre plan d'action en matière climatique ou sur nos initiatives environnementales.

Nous comprenons l'importance des risques et de la stratégie liés aux changements climatiques et en convenons. C'est pourquoi la surveillance de ces questions par le conseil et chacun de ses comités est intégrée dans nos politiques de gouvernance et figure à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Un vote consultatif sur le climat a l'effet d'usurper le rôle du conseil et de transférer la responsabilité du conseil aux actionnaires. Les pratiques de saine gouvernance indiquent qu'il ne revient pas aux actionnaires de voter sur les plans et stratégies de la direction, mais bien au conseil dans le cadre de sa responsabilité de surveillance. Les actionnaires peuvent exiger une reddition de comptes par les administrateurs en utilisant d'autres moyens qu'un vote consultatif et communiquer avec eux lorsqu'ils sont d'avis qu'une stratégie de la société, son processus de surveillance du risque ou l'information qu'elle publie ne répond pas à leurs attentes. Bon nombre de nos investisseurs institutionnels et sociétés de services-conseils en matière de procurations sont d'accord avec ce point de vue et se sont montrés inquiets du fait qu'un vote consultatif sur le climat permette aux conseils de déléguer des responsabilités concernant l'établissement de la stratégie d'entreprise aux actionnaires et se substitue à un processus significatif de surveillance et d'engagement envers les actionnaires. La majorité des actionnaires ainsi que des sociétés de services-conseils en matière de procurations étaient en accord avec la position de la direction en 2022. Les facteurs qui ont contribué à ce résultat sont, entre autres, les plans rigoureux en matière de carboneutralité de la banque, notamment la qualité des informations publiées par la banque dans le cadre du GTIFCC, l'adhésion de la banque à la NZBA et au PCAF, la publication du rapport Virage carboneutre de la banque et la stratégie proactive en matière d'interactions de la banque. Les commentaires de la société de services-conseils en matière de procuration Glass Lewis s'inscrivaient en droite ligne avec sa politique de vote communiquée publiquement, qui prétend que l'adoption d'une résolution relative à un vote consultatif sur le climat constituerait une violation des fondements de la gouvernance, car elle permettrait au conseil de déléguer aux actionnaires ses responsabilités de surveillance en matière de stratégie d'entreprise, ce qui permettrait ensuite aux actionnaires de dicter en réalité une telle stratégie par la tenue d'un vote. De plus, Glass Lewis a émis une réserve, soutenant que la stratégie du vote sur le climat se substituerait à un dialogue permanent avec les actionnaires, soit exactement la raison pour laquelle le MÉDAC a proposé la tenue d'un vote consultatif sur le climat. La tenue d'un vote consultatif sur le climat serait par ailleurs contraire aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

**Le conseil vous recommande de voter CONTRE cette proposition.**

## PROPOSITION N° 2

**IL EST RÉSOLU** que les actionnaires demandent à la Banque de Nouvelle Écosse (la « banque ») de publier un rapport, dont les coûts sont raisonnables et qui exclut tous renseignements confidentiels, dans lequel seront exprimées ses attentes envers les plans de transition vers la carboneutralité de ses clients qui sont de grands émetteurs de GES ainsi que la manière dont la banque évalue le caractère satisfaisant de ces plans de transition d'une année à l'autre eu égard aux objectifs de réduction des émissions de GES et de carboneutralité de la banque d'ici 2030.

### Argumentaire

Les changements climatiques constituent une crise mondiale qui nécessite la prise de mesures d'urgence. Un scénario de réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C présente un risque pour la planète, les économies, les investisseurs et, à plus long terme, pour la rentabilité des banques. Les projections indiquent que le fait de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C permettrait d'économiser 20 billions de dollars à l'échelle mondiale d'ici 2100, tandis qu'un réchauffement de plus de 2 °C pourrait entraîner des dommages causés par les changements climatiques totalisant des centaines de billions de dollars. Les estimations révèlent que 10 % de la valeur économique serait perdue d'ici 2050 selon les trajectoires des émissions actuelles<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> <https://www.swissre.com/institute/research/topics-and-risk-dialogues/climate-and-natural-catastrophe-risk/expertise-publication-economics-of-climate-change.html>

La Banque de Nouvelle-Écosse reconnaît que les changements climatiques représentent un « risque important et émergent » qui pourrait éventuellement « avoir une incidence négative sur la performance de la banque en l'exposant à un risque de crédit, à un risque de réputation, à un risque d'exploitation ou à un risque juridique »<sup>3</sup>. En réponse à cette menace, la Banque Scotia a publié son objectif de devenir une banque carboneutre d'ici 2050, puis, en octobre 2021, elle s'est jointe à l'Alliance bancaire Net Zéro et a notamment pris l'engagement d'harmoniser ses portefeuilles de prêts et de placements avec son virage carboneutre d'ici 2050<sup>4</sup>. Malgré ces engagements, la Banque Scotia arrive actuellement au neuvième rang des prêteurs du secteur des combustibles fossiles à l'échelle mondiale depuis la signature de l'Accord de Paris (plus de 200 G\$ CA au total), dont 38 G\$ CA versés en financement dans ce secteur en 2021, soit le montant le plus élevé que la banque n'ait jamais accordé à ce jour.

Dans son rapport Virage carboneutre publié en 2021, la Banque Scotia a indiqué qu'elle estime avoir un rôle important à jouer dans la transition vers un avenir carboneutre et avoir l'intention de collaborer avec ses clients actuels et éventuels des secteurs public et privé et de les soutenir dans la décarbonisation de leurs chaînes d'approvisionnement, de leurs activités et de leurs économies. La banque n'a toutefois pas encore démontré aux investisseurs qu'elle parvient à gérer systématiquement les risques inhérents au financement d'activités à fortes émissions de carbone. Par ailleurs, la banque n'a pas encore précisé son cadre en ce qui concerne les attentes envers les plans de transition de ses clients qui sont de grands émetteurs de GES ni l'examen ou l'évaluation des plans de transition de ces clients.

Lorsqu'une banque exige de ses clients qu'ils établissent des plans de transition et les mettent en œuvre, ils deviennent alors dans une certaine mesure responsables de la réduction des émissions financées de la banque et de ses investisseurs. Des normes et des lignes directrices sont progressivement adoptées pour aider les institutions financières et leurs clients à concrétiser leurs engagements carboneutres et à « accélérer l'établissement et la mise en œuvre de plans de transition crédibles vers l'économie réelle »<sup>5</sup>.

Du point de vue de l'investisseur, l'incapacité à articuler ces attentes pourrait exposer la Banque Scotia à d'importants risques financiers, notamment à des risques importants liés à la contrepartie en raison d'actifs non récupérables, d'une détérioration de la qualité du crédit, des risques accrus pour d'autres portefeuilles et des dommages réputationnels. Les informations demandées dans cette proposition permettront aux investisseurs de s'assurer que la Banque Scotia et ses clients qui sont de grands émetteurs de GES ont mis en place des plans de transition efficaces et responsables afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions d'ici 2030.

### Position de la banque

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE CETTE PROPOSITION, CAR LA BANQUE A SOULIGNÉ PAR LES MESURES QU'ELLE A PRISES JUSQU'À MAINTENANT L'IMPORTANCE QU'ELLE ACCORDE À SES ENGAGEMENTS ENVERS LA CARBONEUTRALITÉ AINSI QU'À LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION QUI EN DÉCOULERA. PAR AILLEURS, LES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉES SONT EXAGÉRÉMENT ONÉREUSES ET CONTRAIGNANTES ET NE RESPECTENT PAS LES PRATIQUES DU SECTEUR. DANS D'AUTRES CAS, LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT REDONDANTES PAR RAPPORT À CELLES QUI SONT EXIGÉES DES MEMBRES DE LA NZBA ET EN VERTU DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DU BSIF SUR LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES.**

Nous sommes conscients que les changements climatiques sont l'un des problèmes les plus pressants de notre époque. À titre d'institution financière internationale, nous avons tant la responsabilité que la possibilité d'agir tout en donnant aux autres la possibilité d'agir pour l'avenir de tous. Nous nous sommes engagés à soutenir nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Dans le cadre de cet engagement, nous tentons de comprendre où se situent nos clients dans leur propre parcours vers la carboneutralité afin de pouvoir les soutenir plus efficacement dans l'atteinte de nos objectifs communs. Notre premier rapport Virage carboneutre, que nous avons publié en 2022 et qui prévoit des cibles d'émissions provisoires ainsi que des mesures pour les secteurs prioritaires de la banque à fortes émissions, indique que nous relevons les défis rencontrés et saisissons les possibilités qui en découlent grâce à un plan clair et mesurable.

Le rapport Virage carboneutre tient compte des engagements sur le climat déjà annoncés de la Banque Scotia, une stratégie globale à l'échelle de l'entreprise qui expose les risques et les possibilités liés au climat afin d'appuyer l'Accord de Paris. Les engagements sur le climat de la Banque Scotia définissent la manière dont nous continuerons d'aider nos clients dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, d'assurer une gouvernance rigoureuse en matière de lutte contre les changements climatiques, de gérer les risques liés aux changements climatiques, de décarboniser nos propres activités et de participer à la conversation mondiale continue sur les changements climatiques.

<sup>3</sup> <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/responsabilite-et-impact/publications-et-politiques-esg.html> p. 17

<sup>4</sup> <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/commitment/>

<sup>5</sup> Le 22 septembre 2022, le GFANZ a publié son rapport dans lequel il fournissait un plan directeur de transition vers l'économie réelle.

La Banque Scotia a déjà commencé à remplir ces engagements de différentes façons :

- en mobilisant des capitaux de 96 milliards de dollars (en date du mois de novembre 2022) afin de réduire les conséquences des changements climatiques et de rehausser notre objectif de financement lié aux changements climatiques, qui passera d'un objectif initial de 100 milliards de dollars d'ici 2025 à un objectif de 350 milliards de dollars d'ici 2030;
- en versant 25 millions de dollars en financement communautaire sur dix ans pour soutenir des partenariats avec des organismes sans but lucratif et de bienfaisance qui permettent le changement de systèmes liés au climat et la décarbonisation sectorielle;
- en améliorant l'intégration des évaluations de risques climatiques dans nos activités de prêt, de financement et d'investissement grâce à l'établissement de processus normalisés pour évaluer les risques liés aux changements climatiques qui sont enchâssés dans les systèmes de suivi interne au niveau de l'emprunteur;
- en décarbonisant nos opérations et en apportant des solutions ingénieuses pour réduire l'impact de la banque sur le climat;
- en assurant la rigueur de la gouvernance et la transparence des informations communiquées relativement aux changements climatiques. Nous avons communiqué davantage d'informations relatives aux changements climatiques, conformément aux recommandations à cet effet formulées par le GTIFCC depuis 2018.

La Banque Scotia s'est engagée à aider ses clients à mettre au point, à mettre en œuvre et à atteindre leurs objectifs respectifs de transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Compte tenu de notre lien individuel privilégié avec chacun de nos clients et de notre connaissance approfondie de chacun d'eux, nous avons la possibilité de les soutenir et de les encourager dans la décarbonisation de leurs activités.

La planification de la transition vise à planifier de façon plus formelle la manière dont une organisation intégrera, à l'égard des changements climatiques, les composantes de gouvernance, de stratégie, de gestion du risque et de communication de l'information afin de relever le défi que pose la transition vers un futur à faibles émissions de carbone. La planification de la transition est un concept assez récent qui gagne en importance, particulièrement auprès des gestionnaires d'actifs et des autorités de réglementation. La Banque Scotia a commencé à recueillir et à évaluer les informations sur la planification de la transition (notamment la disponibilité de cette information) de ses clients issus des secteurs dans lesquels elle s'est fixé des cibles en matière de décarbonisation et elle est tenue de soumettre la planification de sa transition au plus tard en mars 2023 en tant que membre de la NZBA puisqu'elle a publié ses premières cibles en matière de décarbonisation de son portefeuille en mars 2022.

En tant qu'institution financière réglementée par le gouvernement fédéral, la Banque Scotia sera également tenue de mettre au point un plan de transition qui respecte la ligne directrice B-15 « Gestion des risques climatiques » du BSIF, qui est conforme aux exigences du GTIFCC. La ligne directrice est en cours de rédaction et la version finale devrait être publiée au cours du premier trimestre de l'année civile 2023. La banque continuera de respecter toutes les exigences réglementaires en vigueur au Canada et dans les autres territoires où elle exerce des activités, notamment de se conformer à cette ligne directrice une fois qu'elle sera entrée en vigueur.

Nous avons exposé notre position et nos plans afin de respecter le délai pour la planification de la transition de la NZBA, ainsi que les exigences réglementaires; toutefois, le proposant a demandé des informations qui étaient exagérément contraignantes, onéreuses et, dans certains cas, redondantes par rapport aux exigences de la NZBA et d'autres autorités de réglementation, en plus de nous imposer un échéancier plus serré. Par ailleurs, les informations actuellement communiquées par la banque respectent déjà les pratiques sectorielles courantes et les informations qu'elle publiera afin de respecter les exigences de la NZBA demeureront conformes à celles publiées par ses homologues et aux normes du secteur, contrairement aux informations demandées, qui ne respectent pas le format des informations actuellement disponibles et qui ne correspondent pas aux pratiques du secteur.

En 2022, nous avons amorcé, dans le cadre de notre processus d'octroi de prêts, un projet pilote qui visait à évaluer la mesure dans laquelle les objectifs en matière d'émissions de la banque correspondent aux objectifs de certains clients des services de prêts du segment Services bancaires et marchés mondiaux dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel et de l'énergie et des services publics. En outre, nous avons évalué les clients des services de prêts dans le secteur du pétrole et du gaz naturel afin d'établir la présence de cibles provisoires d'émissions et d'engagements envers la carboneutralité et de faciliter l'engagement envers des clients particuliers. Les leçons initiales tirées du projet pilote et de l'évaluation du portefeuille ainsi que les conclusions tirées de groupes de travail comme le Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) serviront à nous indiquer les prochaines étapes de notre projet pilote et à évaluer les clients du secteur de la production d'énergie au début de 2023.

Outre le projet pilote susmentionné, les évaluations des risques liés aux changements climatiques sont réalisées dans le cadre de processus de vérification diligente et d'appropriation de crédit normalisés et couvrent les activités de prêt, de financement et d'investissement. Cette évaluation sert à évaluer les risques physiques et de transition auxquels un client pourrait être exposé ainsi que le niveau de sensibilisation de la direction de ce dernier face à ces risques. L'évaluation permet d'attribuer une note faible, modérée ou élevée à la gestion des risques liés aux changements climatiques pour chaque opération et un processus semblable est suivi pour chaque secteur d'activité.

Nous évaluons notre vulnérabilité aux risques physiques et de transition et nous explorons les efforts de résilience, en tenant compte notamment des récents événements météorologiques extrêmes. Par exemple, en 2021, la Banque Scotia a amélioré ses politiques de prêt applicables au financement de l'exploitation minière du charbon afin d'interdire le financement de projets particuliers visant l'exploitation minière du charbon thermique ou la production d'électricité au charbon.

Les mesures prises par la banque jusqu'à maintenant soulignent l'importance qu'elle accorde à ses engagements envers la carboneutralité ainsi qu'à la planification de la transition qui en découlera. En outre, la banque est tenue de communiquer la planification de sa transition en tant que membre de la NZBA et elle sera bientôt tenue de le faire pour respecter les nouvelles lignes directrices du BSIF en matière de gestion des risques climatiques. Nous estimons que cette proposition est prématurée et redondante, dans la mesure où elle reprend certaines exigences que la banque sera tenue de respecter prochainement, et qu'elle nous impose de prendre des mesures supplémentaires qui sont exagérément onéreuses et contraignantes et qui ne correspondent pas aux pratiques du secteur. Par conséquent, le conseil considère que cette proposition n'est pas nécessaire et il recommande de voter contre celle-ci.

**Le conseil vous recommande de voter CONTRE cette proposition.**

#### **Discussion sur les propositions retirées**

Le MÉDAC a présenté trois propositions de plus, qu'il a accepté de retirer à la suite de discussions fructueuses avec la banque. Bien que ces propositions ne soient pas soumises au vote à l'assemblée, le MÉDAC a demandé, dans le cadre de l'entente pour le retrait de ces propositions, à ce que chacune soit présentée dans la circulaire, accompagnée de la réponse de la banque. Les propositions et argumentaires ont été imprimés comme ils ont été présentés.

#### **PROPOSITION RETIRÉE N° 1**

##### **Divulgarion des langues maîtrisées par les administrateurs**

**Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.**

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

##### **Position de la banque**

Comme discuté avec le MÉDAC, la banque a mis en place des politiques visant à assurer une combinaison appropriée de compétences parmi les administrateurs, dont la maîtrise des langues, et a bonifié l'information au sujet des compétences langagières des administrateurs présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de cette année. Pour ces raisons, le MÉDAC a accepté de retirer la proposition.

Le comité de gouvernance a mis en place les procédures appropriées pour dénicher des personnes ayant le potentiel d'être des administrateurs aux connaissances et aux compétences solides et en mesure d'aider le conseil à s'acquitter de son mandat. Ce mandat comprend notamment le fait de surveiller la gestion des activités et des affaires de la banque et de préserver sa force et son intégrité, de superviser l'orientation stratégique, l'appétence au risque, la culture de gestion du risque ainsi que les normes de conduite et d'éthique de la banque, ainsi que de surveiller la structure organisationnelle et la planification de la relève des hauts dirigeants de la banque.

Comme indiqué à la page 21, le comité de gouvernance tient une grille détaillée des compétences langagières de chaque administrateur, de leurs domaines d'expérience généraux, de leur formation et de leur expérience dans les régions géographiques où nous faisons des affaires. Le comité utilise cette information, ainsi que la grille des champs de compétences clés présentée dans la circulaire, pour évaluer la composition du conseil, le plan de relève des membres et du président du conseil ainsi que les éventuels candidats aux postes d'administrateur.

Dans le cadre du processus annuel d'établissement de la grille des compétences, les administrateurs doivent indiquer leurs compétences langagières pour dix langues et, pour la première fois cette année, nous avons bonifié l'information générale à ce sujet en colligeant les renseignements touchant à ces compétences, de la façon présentée à la page 13. En plus de la maîtrise de

l'anglais par chacun de nos 12 candidats aux postes d'administrateur, quatre administrateurs (33,3 %) ont une maîtrise intermédiaire du français ou le parlent couramment. En outre, quatre administrateurs (33,3 %) ont une maîtrise intermédiaire d'une autre langue que le français ou l'anglais ou la parlent couramment.

Nos administrateurs possèdent une gamme variée de compétences, d'expérience et de connaissances. Ils possèdent collectivement l'intégrité et la bonne combinaison d'expérience en affaires dans les endroits où la banque est présente, de familiarité culturelle avec les collectivités où nous exerçons des activités et de compétences collectives, dont la maîtrise des langues, ce qui leur permet de traiter un vaste éventail de questions que le conseil doit prendre en compte dans le cadre de la supervision de nos activités et de nos affaires. La maîtrise générale des langues par nos administrateurs est suffisante, et il n'existe aucune préoccupation quant à leur capacité à communiquer efficacement entre eux, avec la direction ou avec les parties prenantes externes. Notre information bonifiée en la matière présente de façon exacte les renseignements pertinents au sujet des administrateurs et fait de la banque un chef de file parmi les émetteurs inscrits à la TSX.

Nous demeurons résolu à nous conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables aux affaires dans les collectivités où nous sommes présents, y compris ceux qui ont trait à la langue française au Québec. Il n'existe à l'heure actuelle aucune exigence d'information concernant les compétences langagières des administrateurs en vertu des lois et des règlements applicables.

## PROPOSITION RETIRÉE N° 2

### Intelligence artificielle

**Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.**

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>6</sup> :

- Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifiera.
- L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.
- Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>7</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

### Position de la banque

La banque a mis en place des structures de gouvernance appropriées pour superviser efficacement l'utilisation éthique de l'IA. Pour cette raison, le MÉDAC a accepté de retirer la proposition.

<sup>6</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-queles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

<sup>7</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-les-risques-de-credit.html>  
<https://corp.gov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

La banque convient de l'importance de traiter les normes éthiques de conduite, notamment les questions éthiques liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), à tous les échelons de la banque, au moyen des structures de gouvernance appropriées. C'est pourquoi nous avons mis en place des structures de gouvernance qui sont conformes aux pratiques exemplaires du secteur et qui permettent de traiter adéquatement ces questions.

La puissance inouïe qu'offrent l'analytique, l'IA et l'apprentissage machine (AM) est en train de transformer le secteur bancaire tout en accordant une place centrale aux données, et la banque tire profit de cette technologie pour concevoir de meilleurs produits et services pour ses clients. Par exemple, la Banque Scotia a utilisé l'IA pour mieux servir ses clients durant la pandémie de COVID-19, nos équipes recourant à cette technologie pour identifier les clients susceptibles d'éprouver des difficultés financières importantes. Cette mesure a permis à nos banquiers de communiquer avec ces clients afin de leur offrir notre soutien de manière proactive.

Afin d'assurer que l'utilisation éthique des données soit systématiquement prise en compte du moment où celles-ci sont recueillies jusqu'à celui où elles sont utilisées, la Banque Scotia a mis sur pied une équipe chargée exclusivement de l'éthique des données afin de soutenir l'approche, à l'échelle de l'entreprise et axée sur l'éthique, adoptée par la banque en matière d'utilisation responsable des données, de l'IA et de l'AM. La Banque Scotia est l'une des premières institutions financières à intégrer à ses activités d'exploitation les questions d'éthique des données comme fonction centralisée et à l'échelle.

La responsabilité du conseil en la matière relève de son devoir de gérance et prévoit notamment de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction et de voir à ce que ces dirigeants créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation. Cette responsabilité est en partie remplie par le biais de l'adoption du Code d'éthique de la Banque Scotia, qui souligne les règles et les attentes de la banque relatives à la conduite professionnelle et éthique appropriée des administrateurs, des dirigeants et des employés de la banque (se reporter à la page 32). La surveillance des questions éthiques et des questions connexes (ce qui englobe l'intelligence artificielle) fait partie des responsabilités des comités du conseil et est établie dans chacune des chartes officielles des comités :

- le comité de gouvernance évalue l'approche de la banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques qui régissent la mission, la culture et la stratégie de la banque;
- le comité d'évaluation des risques surveille la promotion et le maintien d'une solide culture de gestion du risque et de valeurs reposant sur la gestion du risque dans l'ensemble de la banque;
- le comité d'audit et de révision fixe des normes de conduite en matière de comportement éthique, surveille la gestion du risque d'inconduite et surveille l'exposition de la banque aux risques importants liés au comportement.

En outre, le conseil et le comité d'évaluation des risques reçoivent des rapports trimestriels sur le risque d'entreprise, qui traitent des principaux risques et des risques émergents, y compris les risques liés aux données et aux modèles. Cette année, le conseil et le comité d'évaluation des risques ont aussi participé à des séances de formation au sujet des données et de l'analytique, y compris à la présentation d'un rapport d'étape sur la stratégie de la banque en matière de données et d'analytique.

Au sein de la direction, les équipes chargées du risque lié aux données et à l'IA et de l'éthique des données assurent une supervision et déterminent l'appétence de la banque pour le risque lié aux données. La Banque Scotia atténue le risque au sein de l'ensemble de ses activités par le déploiement de lignes directrices, d'outils et de processus. La gouvernance responsable et les pratiques de la banque en matière de données et d'IA sont guidées par des normes et des politiques formelles. L'approche de la banque s'appuie sur le Code d'éthique de la Banque Scotia et sur les principes d'éthique des données établis dans nos normes relatives aux données à l'échelle de l'entreprise, et elle est régie par notre cadre et notre politique de gestion du risque lié aux données. La Banque Scotia est l'une des premières institutions financières à rendre publics ses principes d'éthique des données (accessibles sur notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/responsabilite-et-impact/sur-nos-clients/data-ethics.html>). La banque a mis sur pied des lignes directrices de conduite relatives aux données, qui vont au-delà des obligations réglementaires et déploient actuellement des outils et des processus pour aider les professionnels à intégrer de façon proactive l'éthique dans leur travail. Il s'agit d'une autre preuve de notre engagement à agir de façon responsable lors de la collecte, de la gestion, de l'utilisation et de la communication des données de clients.

Bien que les outils de données et d'analytique puissent contribuer à augmenter l'efficacité et la rapidité de la prise de décisions, ils présentent également des risques, par exemple, celui de reprendre et d'amplifier d'anciennes idées préconçues dans les données. Les préoccupations éthiques sont pleinement intégrées dans nos pratiques de conception, et nous avons mis au point des procédures et des pratiques pour rendre plus équitable l'issue des décisions. Nous comptons sur une équipe de validation des modèles qui fournit un examen indépendant des principaux modèles couverts par notre politique de gestion du risque lié aux modèles. De plus, nous aidons nos employés à se pencher sur les ramifications éthiques de l'utilisation des données et de l'analytique en fournissant une suite de processus et d'outils visant à répondre aux exigences internes de la banque, à se conformer à la réglementation, à adopter des pratiques éthiques et responsables et à préserver la confiance des clients. Nos procédures contribuent à éviter les partis pris non intentionnels dans la prise de décisions axées sur les données en faisant en sorte que les préoccupations éthiques applicables sont cernées, évaluées et atténuées ou écartées.

Un de ces outils est l'Assistant en éthique, que la Banque Scotia a lancé à l'interne en mars 2022. Il aide à réduire le risque posé par les conséquences inattendues, comme les partis pris et la discrimination dans le cadre des décisions prises par un algorithme, notamment les décisions en matière de prêt et de crédit. Ce nouvel outil d'analytique de données est conçu pour permettre à la banque de recueillir des renseignements sur les clients qui sont plus précis et personnalisés et qui tiennent mieux compte des motifs interdits de discrimination afin de réduire le risque de parti pris. Conçu à l'aide de l'outil d'évaluation des impacts pour une IA digne de confiance de Deloitte, l'Assistant en éthique est utilisé tôt dans le processus de développement afin d'aider les modélisateurs à réfléchir aux préoccupations éthiques avant le déploiement des projets d'IA et d'AM. D'abord, l'outil pose une série de questions couvrant une gamme de risques possibles liés au projet, notamment l'imputabilité, l'équité, la transparence, la possibilité d'expliquer les décisions, la responsabilité des tiers, la sécurité, la fiabilité et l'utilisation acceptable. Selon les réponses fournies, les développeurs de modèles reçoivent des indications pratiques pour régler les aspects potentiellement problématiques. L'outil est une exigence réglementaire pour les modèles d'IA qui intègrent la modélisation de la gestion du risque ainsi que pour tous les modèles qui utilisent des données de clients canadiens. En prévoyant étendre le recours à l'Assistant en éthique à toutes les régions où nous sommes présents, nous aiderons l'ensemble des développeurs de modèles de la Banque Scotia à évaluer les enjeux éthiques avant de déployer des modèles d'IA et d'AM.

Ces outils nous permettent d'innover tout en protégeant mieux la banque et ses clients contre la fraude, les crimes financiers et les risques. Nous reconnaissons que chaque nouvelle technologie présente à la fois des possibilités et des défis, et nous maintenons notre engagement à assurer une utilisation responsable et éthique des technologies, des données et des renseignements des clients. C'est la raison pour laquelle la banque a décidé d'aller au-delà de l'éthique de l'IA et de l'AM pour adopter une perspective plus large axée sur l'éthique des données, afin de s'assurer qu'elle protège les données de ses clients et qu'elle les utilise à leur avantage pendant le cycle de vie complet des données, dès lors que les données de nos clients sont collectées jusqu'au moment où nous interagissons avec celles-ci, au moyen de l'IA et d'autres méthodes.

Notre processus de gouvernance rigoureux nous aide à assurer que les utilisations des données qui ont eu une incidence directe sur nos clients ont été examinées et, au besoin, portées à l'attention de notre conseil consultatif en éthique des données. Ce dernier est composé de membres de la haute direction de nos équipes de gouvernance de données, de gestion du risque lié aux données et à l'IA, de protection des renseignements personnels et d'analytique, et la banque fait appel à lui afin de soutenir un déploiement équitable, éthique et responsables des outils de technologies de l'information dans les situations où les clients peuvent être directement touchés par les décisions prises. Quand des préoccupations sont soulevées, le conseil consultatif mène un examen approfondi des circonstances afin d'aider à déterminer la marche à suivre la plus appropriée. Si nécessaire, le conseil consultatif soumet la question au conseil des données d'entreprise de la banque, et à notre chef de la conformité, s'il y a lieu, pour faire en sorte que nos activités respectent les limites de notre appétence au risque et que nous préservions la confiance des clients.

En outre, l'équipe de l'éthique des données a joué un rôle déterminant pour encourager et bâtir une culture d'utilisation éthique des données et de l'IA, au moyen d'un travail continu de formation. L'équipe fournit de la formation en matière d'éthique des données aux employés qui mènent des projets touchant aux données et a implanté un cours obligatoire, lancé en 2023, visant à soutenir les praticiens qui travaillent avec les données et l'analytique dans l'ensemble de la Banque Scotia afin qu'ils comprennent mieux les principes et les outils de la banque en matière d'éthique des données. De plus, l'équipe travaille avec des partenaires du secteur bancaire et du monde universitaire sur la création d'un cadre d'éthique et de ressources permettant aux individus de plus facilement prendre des décisions éclairées et responsables en matière d'éthique des données. Plus tôt cette année, l'équipe a collaboré avec l'Université Queen's et l'Institut des ingénieurs électriques et électroniques pour mettre au point un sondage permettant de comparer le travail de la banque en matière d'éthique de données à celui d'un groupe de référence du secteur. Les résultats du sondage ont révélé que la Banque Scotia fait figure de chef de file sur ce plan par rapport à ses homologues à l'échelle mondiale. Les efforts de la banque ont également été récompensés à l'occasion de la remise des prix Qorus-Accenture 2022 pour l'innovation bancaire, puisque le programme d'éthique des données de la banque y a décroché le bronze et s'est distingué parmi plus de 680 candidatures présentées par plus de 240 banques provenant de 57 pays.

### PROPOSITION RETIRÉE N° 3

#### Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale

***Il est proposé que le conseil d'administration de la banque adopte et publie d'ici 2025 un plan d'action visant le réaligement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) détaillant de manière précise les moyens d'y arriver ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre.***

Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) commandé par OXFAM Québec<sup>8</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques canadiennes est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que si elles s'unissaient pour former un nouvel État celui-ci serait le cinquième émetteur de GES au monde. Ce rapport semble en contradiction directe avec les engagements de la banque pris l'an dernier en réponse à notre proposition d'actionnaire visant la fixation de cibles intermédiaires et l'adoption d'un plan pour les atteindre.

<sup>8</sup> <https://irec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

Tout en reconnaissant que la banque fait des efforts concrets pour soutenir et accélérer la transition climatique, elle pourrait faire mieux, voire donner l'exemple aux autres entreprises. Deux observations tirées du rapport de l'IREC s'imposent :

« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs « verts » des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou « écologique », ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »

La banque – qui est l'une des banques que le rapport cité cible directement, notamment à sa recommandation #4 – jouit d'une importante puissance financière et doit s'acquitter de responsabilités tout aussi grandes en concrétisant ses engagements de manière formelle, en adoptant et en publiant un plan concret.

### Position de la banque

La banque a souligné par les mesures qu'elle a prises jusqu'à maintenant l'importance qu'elle accorde à ses engagements envers la carboneutralité ainsi qu'à la planification de la transition qui en découlera, et elle s'est engagée à communiquer toutes les informations requises en matière climatique, notamment celles qui sont exigées des membres de la NZBA et en vertu des nouvelles lignes directrices du BSIF sur la gestion des risques climatiques. Pour ces raisons, le MÉDAC a accepté de retirer la proposition.

En tant que chef de file du secteur bancaire dans les Amériques, nous estimons avoir un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et le soutien dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et ce, partout où nous sommes présents et dans le reste du monde. Afin de respecter les engagements envers la carboneutralité pris par le gouvernement du Canada et l'Accord de Paris sur le climat et en tant que signataire de la NZBA, nous nous sommes engagés à être une banque carboneutre et nous comprenons que cet engagement doit s'accompagner de plans concrets, de cibles provisoires, de données exactes et d'une volonté de rendre compte de nos progrès de façon transparente. Notre engagement est détaillé dans notre premier rapport Virage carboneutre, que nous avons publié en 2022 et qui prévoit des cibles provisoires d'émissions financées ainsi que des mesures pour les secteurs d'activité prioritaires à fortes émissions de la banque. Le rapport Virage carboneutre tient compte des engagements sur le climat de la Banque Scotia déjà annoncés, une stratégie à l'échelle de l'entreprise qui vise à appuyer l'Accord de Paris sur le climat en déterminant les différents moyens dont la banque dispose pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et en prenant les mesures appropriées.

Ce jalon important a marqué le début d'une démarche itérative et évolutive dans le cadre de laquelle la Banque Scotia déploiera au fil du temps son approche en matière de carboneutralité au sein d'autres secteurs d'activité et dans d'autres régions géographiques à fortes émissions, en travaillant en collaboration avec les clients, les gouvernements et d'autres parties prenantes afin de réduire les émissions dans les secteurs d'activité que la banque finance. La banque précisera les cibles provisoires et continuera de rendre compte de son progrès de façon transparente à mesure que les données s'améliorent et qu'elle franchit de nouvelles étapes dans le respect de ses politiques, de ses stratégies et de ses technologies de réduction des émissions.

La Banque Scotia s'est engagée à traiter les risques et les possibilités que présentent les changements climatiques et reconnaît l'importance de planifier une transition. La planification de la transition vise à prévoir de façon plus formelle la manière dont une organisation intégrera, à l'égard des changements climatiques, les composantes de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion du risque et de la communication de l'information. La banque travaille déjà sur la planification de sa transition et est tenue de soumettre la planification de sa transition au plus tard en mars 2023, en tant que membre de la NZBA qui a publié ses premières cibles en matière de décarbonisation de son portefeuille en mars 2022. Conformément à ses obligations de membre de la NZBA, la banque fixera aussi d'ici octobre 2024 des cibles provisoires d'émissions financées ainsi que des mesures pour les secteurs à fortes émissions de carbone que la banque continue de servir.

En tant qu'institution financière réglementée par le gouvernement fédéral, la Banque Scotia sera tenue, en vertu de la ligne directrice B-15 « Gestion des risques climatiques » du BSIF, de mettre sur pied un plan de transition conforme aux exigences du GTIFCC. La ligne directrice est en cours de rédaction et la version finale de celle-ci devrait être publiée au cours du premier trimestre de l'année civile 2023. La banque continuera de respecter toutes les exigences réglementaires en vigueur au Canada et dans les autres territoires où elle exerce des activités, notamment de se conformer à cette ligne directrice une fois qu'elle sera entrée en vigueur.

La Banque Scotia est d'avis que la mobilisation de capitaux afin de lutter contre les changements climatiques constitue l'un des moyens importants pour les banques de faire partie de la solution. En 2019, la banque s'est engagée à atteindre une cible de 100 milliards de dollars d'investissements en capitaux d'ici 2025, puis, en 2022, elle a rehaussé cette cible pour la porter à 350 milliards de dollars d'ici 2030. L'engagement envers la lutte contre les changements climatiques est porté par un nombre croissant de banquiers du groupe Finance durable des Services bancaires et marchés mondiaux de la banque, une initiative énergétique axée sur les technologies propres lancée par le groupe Services bancaires d'investissement, ainsi que par les nouvelles fonctions de finance durable pour moyennes entreprises au sein du groupe Réseau canadien et de Roynat Inc., une filiale de la banque.

La banque continuera de rendre compte de ses progrès dans la mobilisation de capitaux de 350 milliards de dollars pour la finance durable liée au climat d'ici 2030. Nous communiquerons également des détails de planification de notre transition dans notre rapport ESG pour 2022, qui sera publié en mars 2023, ainsi qu'une mise à jour sur notre virage carboneutre.



**LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE**  
**Assemblée annuelle des actionnaires**  
**Le 4 avril 2023**

**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE**  
conformément à l'article 11.3 du *Règlement 51-102*  
*sur les obligations d'information continue*

Les actionnaires ont voté à l'égard des questions suivantes à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») tenue le 4 avril 2023. Chacune des questions est plus amplement décrite dans l'avis de convocation à la 191<sup>e</sup> assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations posté aux actionnaires et disponible à [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com), dans la section Relations avec les investisseurs.

**1. Élection des administrateurs**

Chacun des 12 candidats énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations a été élu administrateur de la Banque.

<b>Candidat</b>	<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Abstentions de vote</b>	<b>% d'abstentions</b>
Nora A. Aufreiter	564 799 596	97,50%	14 495 611	2,50%
Guillermo E. Babatz	568 581 251	98,15%	10 713 956	1,85%
Scott B. Bonham	562 662 387	97,13%	16 632 818	2,87%
Daniel (Don) H. Callahan	563 080 117	97,20%	16 215 088	2,80%
W. Dave Dowrich	564 904 575	97,52%	14 390 630	2,48%
Lynn K. Patterson	568 637 004	98,16%	10 658 202	1,84%
Michael D. Penner	561 628 800	96,95%	17 666 406	3,05%
Una M. Power	567 600 056	97,98%	11 695 150	2,02%
Aaron W. Regent	554 746 061	95,76%	24 549 144	4,24%
Calin Rovinescu	563 230 118	97,23%	16 064 464	2,77%
L. Scott Thomson	571 024 663	98,57%	8 270 542	1,43%
Benita M. Warmbold	551 986 405	95,29%	27 300 561	4,71%

**2. Nomination des auditeurs**

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont été nommés auditeurs de la Banque.

<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Abstentions de vote</b>	<b>% d'abstentions</b>
515 805 337	86,36%	81 463 836	13,64%

**3. Vote consultatif à l'égard d'une résolution non contraignante sur la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants**

<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>% de votes contre</b>
530 738 440	91,62%	48 554 860	8,38%

**4. Proposition d'actionnaire n° 1**

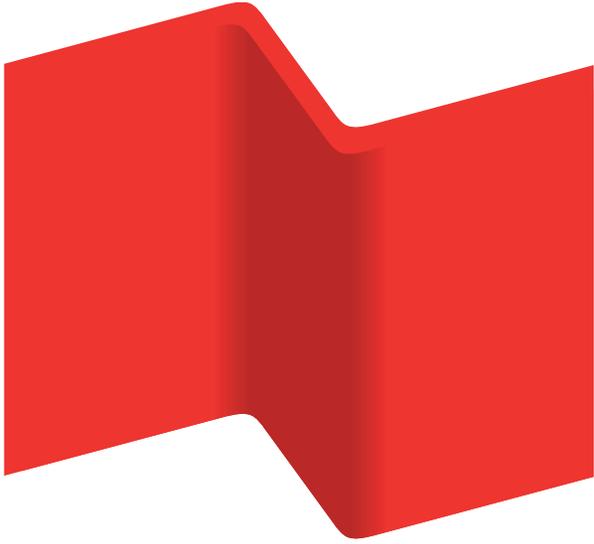
<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>% de votes contre</b>	<b>S'abstenir*</b>
95 476 442	17,49%	450 492 236	82,51%	33 315 998

**5. Proposition d'actionnaire n° 2**

<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>% de votes contre</b>	<b>S'abstenir*</b>
142 838 908	24,95%	429 548 514	75,05%	6 899 790

\*Si la case « S'abstenir » est cochée, cela est considéré comme une présence aux fins de la constatation du quorum mais non comme une voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.





**BANQUE NATIONALE  
DU CANADA**

# 7.

## Propositions d'actionnaires

### Table des matières

<b>Proposition soumise au vote</b>	<b>P. 144</b>
N° 1 : Vote consultatif sur les politiques environnementales	P. 144
<b>Propositions non soumises au vote</b>	<b>P. 146</b>
N° 2 : Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale	P. 146
N° 3 : Divulgateion des langues maîtrisées par les administrateurs	P. 148
N° 4 : Intelligence artificielle	P. 149
N° 5 : Actualisation du rôle du comité des ressources humaines et de la rémunération	P. 151
<b>Date limite pour l'assemblée ayant lieu en 2024</b>	<b>P. 152</b>

### Références

Notre Rapport ESG, notre Rapport GIFCC et notre Cahier de protection des renseignements personnels sont disponibles sous « Codes et engagements » accessible sur [bnc.ca/gouvernance](https://bnc.ca/gouvernance).

La Politique relative à la diversité du Conseil est disponible sous « Conseil d'administration » accessible sur [bnc.ca/gouvernance](https://bnc.ca/gouvernance).

Pour de plus amples renseignements sur les principales réussites du Conseil et ses comités en 2022, veuillez consulter la [partie 4](#) de la Circulaire.

Les informations comprises dans les différents documents, politiques ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans la Circulaire, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

### Glossaire

**GES** : Gaz à effet de serre

## 7. Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), ayant son siège social au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada H2X 1X3 a soumis cinq propositions en français (propositions n° 1 à 5) pour examen à l'assemblée. À la suite de discussions avec la Banque, le MÉDAC a accepté de ne soumettre au vote que la proposition no. 1 et a par ailleurs convenu d'inclure dans la Circulaire, à titre informatif seulement et sans les soumettre au vote, les propositions nos. 2 à 5. La Banque a reproduit ci-après le texte intégral des cinq propositions présentées à la Banque par le MÉDAC, ainsi que la position de la Banque pour chacune d'entre elles.

Une proposition relative aux audits en matière d'équité raciale a été soumise par la Shareholder Association for Research and Education (SHARE), au nom de Atkinson Foundation qui est représentée par Sarah Couturier-Tanoh. Suite à des discussions avec la Banque, le proposeur a accepté de retirer la proposition sur la base que la Banque avait déjà des travaux d'audit en cours avec un auditeur externe, en lien avec les Principes Bancaires Responsables et que SHARE et la Banque ont convenu de collaborer ensuite sur la tenue de travaux d'audit en matière d'équité raciale pour analyser proactivement ses produits et services et ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

La Banque remercie ces actionnaires et leurs représentants d'avoir pu dialoguer avec eux sur des sujets importants pour la Banque.

## PROPOSITION SOUMISE AU VOTE DES ACTIONNAIRES

### PROPOSITION N° 1

#### « Vote consultatif sur les politiques environnementales

**Il est proposé que la banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.**

Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la Banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la Banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par *Rainforest*<sup>(1)</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G \$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

#### Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G\$
9	Scotia	30,402 G\$
11	TD	21,154 G\$
15	BMO	18,781 G\$
20	CIBC	22,218 G\$

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G \$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

(1) *Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022*

[https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf)

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque. »

## Position de la Banque

Soucieuse de s'engager dans la transition vers une économie nette zéro, la Banque s'est donnée des objectifs ambitieux, lesquels sont plus amplement décrits dans notre position à la proposition no. 2 sur l'augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale.

La Banque reconnaît sa part d'influence et nous travaillons en collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes afin de créer un environnement d'affaires qui considère les risques environnementaux. La Banque est convaincue de la nécessité et du bénéfice d'entretenir un dialogue productif avec ses parties prenantes afin d'échanger sur toute préoccupation qu'elles pourraient avoir et d'expliquer sa stratégie, ses activités ainsi que ses objectifs et plans d'action en matière d'environnement et de climat.

Le Conseil est d'avis qu'un mécanisme de dialogue est plus efficace qu'un vote consultatif sur une politique environnementale et que notre approche répond entièrement au besoin soulevé par le MÉDAC dans sa proposition. Notre démarche en matière de dialogue accorde à nos actionnaires un accès direct pour discuter, non pas uniquement en matière de climat, mais sur toute orientation stratégique en matière environnementale. La Banque considère que le dialogue est la meilleure solution et notre intention est de continuer à profiter des perspectives de l'ensemble de nos parties prenantes afin d'enrichir nos pratiques. Les responsabilités du Conseil consistent à approuver et superviser la stratégie globale, incluant climatique, de la Banque, en tenant compte des intérêts divers de l'ensemble des parties prenantes dans ses décisions. À cet effet, le Conseil, par l'entremise de ses comités, veille à ce que la stratégie climatique de la Banque, adoptée par le Conseil, soit conforme aux meilleures pratiques et à ses engagements nationaux et internationaux. L'expertise et les compétences complémentaires de nos administrateurs permettent au Conseil de réaliser son mandat d'approbation et de supervision, ainsi que d'agir à titre de conseiller auprès de l'équipe de direction.

Les comités de gestion des risques et de révision et de gouvernance surveillent les progrès de notre stratégie climatique et de nos engagements à chaque trimestre. De plus, plusieurs de nos engagements contiennent déjà des exigences de reddition de comptes à fréquence définie. La Banque décrit dans le Rapport GIFCC et le Rapport ESG, disponibles sur [bnc.ca/esg](http://bnc.ca/esg), son plan quant à la réduction des GES. Ces rapports sont mis à jour annuellement et divulguent les progrès réalisés par la Banque au cours de la période visée. D'ailleurs, la Banque prévoit publier dans les prochaines semaines les mises à jour annuelles des Rapports GIFCC et ESG.

**Pour ces raisons,  
le Conseil recommande  
aux actionnaires de voter  
CONTRE cette proposition.**

## PROPOSITIONS NON SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

### PROPOSITION N° 2

#### « Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale

**Il est proposé que le conseil d'administration de la banque adopte et publie d'ici 2025 un plan d'action visant le réalignement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) détaillant de manière précise les moyens d'y arriver ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre.**

Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) commandé par OXFAM Québec<sup>(1)</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques canadiennes est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que si elles s'unissaient pour former un nouvel État celui-ci serait le cinquième émetteur de GES au monde. Ce rapport semble en contradiction directe avec les engagements de la banque pris l'an dernier en réponse à notre proposition d'actionnaire visant la fixation de cibles intermédiaires et l'adoption d'un plan pour les atteindre.

Tout en reconnaissant que la banque fait des efforts concrets pour soutenir et accélérer la transition climatique, elle pourrait faire mieux, voire donner l'exemple aux autres entreprises. Deux observations tirées du rapport de l'IREC s'imposent :

« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs "verts" des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non-négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1 300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou "écologique", ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »

La banque — qui est l'une des banques que le rapport cité cible directement, notamment à sa recommandation #4 — jouit d'une importante puissance financière et doit s'acquitter de responsabilités tout aussi grandes en concrétisant ses engagements de manière formelle, en adoptant et en publiant un plan concret. »

(1) <https://irec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

## Position de la Banque

Tel que mentionné à la réponse de la proposition n° 1 précédente, la Banque entretient un dialogue continu avec ses parties prenantes. Parmi celles-ci, nous comptons nos actionnaires, nos employés et clients, les organismes de réglementation et gouvernementaux ainsi que des organismes comme OXFAM Québec. Dans ce contexte de dialogue, nous avons eu l'opportunité d'entretenir des discussions avec les représentants d'OXFAM Québec sur les conclusions de leur rapport et du plan de transition climatique de la Banque.

En 2020, la Banque s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de ses propres activités opérationnelles de 25 % d'ici la fin de 2025. Année de référence : 2019. Cette cible absolue est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Elle vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement).

En 2021, la Banque s'est jointe à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), dont les exigences sont entièrement conformes à la proposition du MÉDAC, s'engageant ainsi à :

- › Réduire les émissions de GES de ses propres activités opérationnelles et celles de son portefeuille de prêts et d'investissements afin d'atteindre le net zéro d'ici 2050. Le scope 3 inclut le portefeuille de prêts et d'investissements de la Banque qui ont le plus grand impact.
- › Établir des cibles, dans les 36 premiers mois suivant l'adhésion, pour les secteurs considérés prioritaires par la NZBA et à plus forte intensité carbone, qui ont une importance relative pour la Banque incluant une première cible dans les 18 premiers mois suivant l'adhésion.
- › Utiliser des scénarios de décarbonisation reconnus et fondés sur la science afin de définir des cibles alignées avec l'objectif de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.
- › Réviser et bonifier ses cibles aux 5 ans (au minimum) ainsi que sa divulgation conformément aux exigences de la NZBA et à la lumière de la science et de la technologie disponible.
- › Établir un plan de transition dans un délai de 12 mois suivant la divulgation de cibles.

### **Cibles intermédiaires en vue de l'atteinte de la cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050**

En accord avec les lignes directrices de la NZBA et afin de soutenir la transition énergétique canadienne, la Banque a décidé de prioriser le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz pour calculer les émissions financées, puisque ces entreprises joueront un rôle clé dans la réduction des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 du sous-secteur pétrole et gaz. Les méthodologies utilisées sont basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux reconnus. En avril 2022, donc bien avant le délai requis de 18 mois suivant son adhésion, la Banque a fixé une cible de réduction de ses émissions financées dans le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz (couvrant les domaines 1, 2 et 3) de 31 % d'ici 2030, comparativement à l'année de référence 2019.

La Banque annoncera prochainement deux nouvelles cibles et divulguera ses avancées dans le Rapport GIFCC ainsi que dans le Rapport ESG disponibles sur [bnc.ca/esg](https://bnc.ca/esg).

La Banque s'est aussi engagée à publier annuellement les émissions absolues et l'intensité des émissions conformément aux meilleures pratiques. Dans l'année qui suit la fixation des cibles, la Banque s'est engagée à divulguer les progrès réalisés par rapport à notre stratégie de transition, laquelle est révisée par le Conseil.

La Banque a également officialisé sa position de ne pas offrir ni de consentir de nouveaux services aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique ainsi que de ne pas financer de nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.

## PROPOSITION N° 3

### « Divulgarion des langues maîtrisées par les administrateurs »

**Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.**

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet — et pour plusieurs autres raisons par ailleurs — opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement. »

### Position de la Banque

Fondée en 1859, la Banque est une institution financière de premier plan au Québec qui est présente dans toutes les provinces canadiennes et développe progressivement ses activités à l'international. Son siège social est situé à Montréal.

La Banque applique, depuis près de 40 ans, les dispositions de la Charte de la langue française. De ce fait, elle détient un certificat de francisation et a un comité de francisation. Le français est la langue de travail principale à tous les niveaux de l'organisation. La Banque s'assure de pouvoir toujours servir et communiquer avec ses parties prenantes en français, sans exclure l'usage de l'anglais et, si possible, d'autres langues.

Toutes les réunions du Conseil et de ses comités se déroulent en français, et occasionnellement avec des passages en anglais. Une traduction simultanée est offerte aux administrateurs afin de s'assurer de la compréhension de tous les administrateurs.

Par ailleurs, le Conseil se compose d'administrateurs ayant un vaste éventail de connaissances, d'expertises et de compétences complémentaires lui permettant de bien remplir son rôle, de prendre des décisions éclairées, de composer ses comités et de planifier sa relève. La Banque croit à l'importance d'une représentation diversifiée parmi les administrateurs et le processus de planification de la relève du Conseil ainsi que la [Politique relative à la diversité du Conseil](#) reflètent bien cette valeur.

À titre informatif, parmi les candidats au poste d'administrateur, 93 % sont bilingues français et anglais. L'information quant à la maîtrise des langues officielles se retrouve dans la [partie 2](#) de cette Circulaire.

## PROPOSITION N° 4

### « Intelligence artificielle »

**Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.**

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>(1)</sup> :

- › Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifia.
- › L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.
- › Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>(2)</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment. »

(1) <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-controle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

(2) [https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/risk/Publications/deloitte\\_artificial-intelligence-credit-risk.pdf](https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/risk/Publications/deloitte_artificial-intelligence-credit-risk.pdf) ; <https://corpgov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

## Position de la Banque

Le comité de technologie, auparavant un sous-comité, est devenu en 2022, un comité à part entière. Son mandat consiste à surveiller les différentes composantes du programme et de la stratégie technologique de la Banque, ainsi qu'à superviser les risques technologiques.

Dans le cadre de son mandat, le comité doit s'assurer que la direction a mis en place un programme technologique répondant aux besoins de la Banque et de ses clients, y compris le développement d'outils et la promotion des meilleures pratiques technologiques. Le comité a ainsi déjà la responsabilité de surveiller la livraison de la transformation numérique et des grands projets technologiques, ainsi que de superviser la gestion des risques technologiques, notamment en ce qui a trait à la cybercriminalité, la protection des renseignements personnels, les risques d'interruption, de désuétude, ainsi que l'intelligence artificielle, dont les éléments de risque mentionnés par le MÉDAC.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle, ainsi que les risques y étant reliés, font partie intégrante des discussions aux réunions du comité. Nous présentons, dans la [partie 4](#) de cette Circulaire, les principales réalisations des comités du Conseil, dont celles du comité de technologie. Ces réalisations incluent notamment l'examen de la stratégie d'intelligence artificielle en support aux stratégies d'affaires de la Banque, l'examen de différents rapports en matière de risque technologique, la revue des tendances en matière de technologie émergente et perturbatrice, ainsi que l'examen de la stratégie relative aux données, de leur sécurité et de leur utilisation. De plus, tel qu'indiqué dans son plus récent [Cahier de protection des renseignements personnels](#), la Banque accorde de plus en plus d'attention aux transformations technologiques, dont celles liées à l'intelligence artificielle et d'analytique avancée, ainsi que ses effets sur les droits et les libertés et sur la capacité de la Banque de transformer positivement l'expérience de ses clients et de ses employés. Pour ce faire, la Banque évalue de manière proactive ses pratiques afin de veiller à ce que les technologies déployées soient cohérentes avec ses valeurs. La Banque s'est également dotée d'une politique en matière de gestion des risques liés aux technologies et du cyberrisque. Cette politique vient renforcer l'importance que la Banque accorde à la gestion de risques liés aux technologies de l'information, qu'il s'agisse des impacts sur ses activités et initiatives, ou sur ses partenaires, clients et tiers.

De plus, quoique l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cours normal des affaires et son impact sur la clientèle soit considérée comme encore limitée, nous connaissons les risques potentiels auxquels nous nous exposons en utilisant l'intelligence artificielle et la gestion de ceux-ci, incluant la dimension d'utilisation éthique de l'intelligence artificielle qui est intégrée dans notre cadre de gestion des risques de modèles. La posture de risques de modèles est suivie et rapportée jusqu'au Comité de gestion des risques sur une base trimestrielle.

La Banque est consciente de l'évolution des risques technologiques et de l'apparition potentielle de nouveaux risques, et c'est pour cette raison qu'elle s'assure de rester à l'affût des technologies émergentes, des tendances, des innovations dans le marché et des risques qui y sont associés.

## PROPOSITION N° 5

### « Actualisation du rôle du comité des ressources humaines et de la rémunération »

**Il est proposé que le conseil d'administration de la banque revoit le mandat du comité des ressources humaines afin d'y inclure davantage de responsabilités en regard de la santé et du bien-être des employés.**

Une revue du travail accompli par le comité des ressources humaines telle que celle qui est décrite dans la circulaire de la direction de 2022 ne permet pas de déterminer l'importance accordée par les membres du comité aux questions autres que la rémunération. Ces questions ont trait aux stratégies institutionnelles pour favoriser le bien-être, la sécurité et la santé mentale des employés, leur mobilisation, leur confort en regard des nouveaux modes de travail, le développement de leurs compétences à l'ère numérique, le type de culture organisationnelle encouragée par l'institution et les autres volets qui permettent d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que la gestion des ressources humaines s'effectuent dans la perspective des défis que la Banque a et aura à relever.

Présentement, le rôle du comité se définit ainsi :

« Le Comité supervise et approuve la gestion des risques en rémunération, les politiques et principaux programmes de rémunération, les principales stratégies et pratiques au niveau de la culture et de la gestion des talents, les plans de relève pour les Dirigeants, les régimes de retraite et la communication avec les actionnaires ».

Nous proposons que le conseil d'administration révise le mandat de ce comité afin que celui-ci puisse jouer son rôle au regard de la supervision des stratégies clés en matière de culture organisationnelle et de ressources humaines, la mobilisation des employés et la santé, le bien-être, l'équité, la diversité et l'inclusion des employés et qu'il puisse veiller à ce que les stratégies et la culture organisationnelle de la banque intègrent les principes liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). »

### Position de la Banque

Le comité de ressources humaines s'intéresse sur une base continue à l'ensemble des pratiques en matière d'expérience employé, incluant entre autres, la santé, la sécurité et le bien-être des employés, la gestion des talents et la diversité. À la lumière de sa mission commune et de la stratégie et des pratiques Expérience employé de la Banque, nous continuons à prioriser « l'humain d'abord ».

Le mandat du comité de ressources humaines prévoit déjà les responsabilités proposées par le MÉDAC, c'est-à-dire que les stratégies en gestion des ressources humaines et la culture organisationnelle de la Banque soient alignées avec les pratiques et stratégies de la Banque en matière d'ESG, incluant les aspects relatifs à la santé et au bien-être des employés.

Par ailleurs, nous présentons, dans la *partie 4* de cette Circulaire, les principales réalisations des comités du Conseil, dont celles du comité de ressources humaines. Ces réalisations incluent l'évolution des avantages sociaux afin d'améliorer le bien-être des employés, ainsi que l'examen trimestriel du Tableau de bord Expérience employé présentant notamment une vigie de la culture, la gestion et le développement du talent, la mobilisation, la santé, le bien-être, l'inclusion et la diversité. Un dialogue ouvert avec les employés est également maintenu en continu à travers des sondages internes à l'égard de différentes facettes de l'expérience des employés, incluant, entre autres, des questions liées à l'inclusion et à la diversité, au bien-être et à la mobilisation.

Les priorités de la Banque continuent d'être le bien-être de ses actionnaires, ses employés, ses clients et des communautés qu'elle dessert. De plus, avec la construction de son nouveau siège social, la Banque souhaite offrir à ses employés l'environnement de travail le plus stimulant au pays.

La Banque continue de prendre ses décisions à la lumière de sa mission commune visant à prioriser « l'humain d'abord ».



2024

## Propositions d'actionnaires

La date limite à laquelle la Banque devra avoir reçu les propositions de ses actionnaires en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu en 2024 est le 24 novembre 2023 à 17h (HNE).

**Coordonnées :**

Banque Nationale du Canada  
a/s : Premier vice-président,  
Affaires juridiques et secrétaire corporatif  
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) Canada H3B 4L2  
[conseildadministration@bnc.ca](mailto:conseildadministration@bnc.ca)

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES****LE 21 AVRIL 2023****RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE**conformément à l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (Québec)

Les détenteurs d'actions ordinaires ont voté à l'égard des questions suivantes à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») tenue le 21 avril 2023. Chacune des questions est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 22 février 2023 et disponible sur [bnc.ca/investisseurs](http://bnc.ca/investisseurs). Le vote à l'égard de chacune des questions s'est déroulé dans le cadre d'un scrutin secret.

**PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LA BANQUE****1. Élection des administrateurs**

Chacun des candidats énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction a été élu administrateur de la Banque.

Les chiffres présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage du nombre total de votes exprimés et d'abstentions de vote.

CANDIDAT	RÉSULTAT	EN FAVEUR	EN FAVEUR %	ABSTENTION	ABSTENTION %
Maryse Bertrand	Élue	180 966 737	99,02%	1 796 550	0,98%
Pierre Blouin	Élu	182 225 385	99,71%	537 902	0,29%
Pierre Boivin	Élu	179 473 973	98,20%	3 289 314	1,80%
Yvon Charest	Élu	180 396 986	98,71%	2 366 305	1,29%
Patricia Curadeau-Grou	Élue	181 395 120	99,25%	1 368 171	0,75%
Laurent Ferreira	Élu	182 281 521	99,74%	481 770	0,26%
Annick Guérard	Élue	181 694 527	99,42%	1 068 764	0,58%
Karen Kinsley	Élue	181 403 656	99,26%	1 359 635	0,74%
Lynn Loewen	Élue	182 233 238	99,71%	530 053	0,29%
Rebecca McKillican	Élue	182 206 372	99,70%	556 919	0,30%
Robert Paré	Élu	180 394 022	98,70%	2 369 269	1,30%
Pierre Pomerleau	Élu	182 269 614	99,73%	493 677	0,27%
Lino A. Saputo	Élu	180 906 809	98,98%	1 856 482	1,02%
Macky Tall	Élu	177 222 630	96,97%	5 540 661	3,03%

**2. Résolution consultative en vue d'accepter l'approche du conseil d'administration de la Banque en matière de rémunération de la haute direction**

RÉSULTAT	EN FAVEUR	EN FAVEUR %	CONTRE	CONTRE %
Approuvée	174 521 302	95,49%	8 241 989	4,51%

**3. Nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant**

Le cabinet de comptables professionnels agréés Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé à titre d'auditeur indépendant de la Banque.

Les chiffres présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage du nombre total de votes exprimés et d'abstentions de vote.

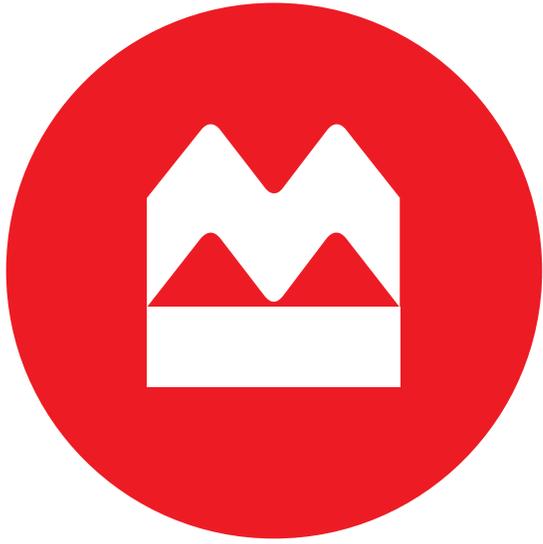
RÉSULTAT	EN FAVEUR	EN FAVEUR %	ABSTENTION	ABSTENTION %
Approuvée	162 661 788	88,74%	20 633 760	11,26%

**4. Proposition d'actionnaire no. 1 (Vote consultatif sur la politique environnementale)**

RÉSULTAT	EN FAVEUR	EN FAVEUR %	CONTRE	CONTRE %	ABSTENTION*
Rejetée	33 251 526	18,19%	134 892 301	73,81%	14 617 551

\*Une abstention est considérée comme une présence aux fins de la constatation du quorum, mais non comme une voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.





**BANQUE DE  
MONTREAL**



# PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 a soumis trois propositions. Ces propositions et l'argumentaire du MÉDAC ainsi que les réponses de la Banque sont reproduits intégralement ci-après. Parmi les propositions du MÉDAC, la proposition n° 1 est soumise à votre vote. Le MÉDAC a accepté de ne pas soumettre les deux « propositions retirées ». La Banque s'est engagée auprès du MÉDAC à inclure les propositions retirées dans la circulaire à titre informatif seulement. Elles ne font pas partie de l'ordre du jour formel de l'assemblée.

## Proposition n° 1

### Vote consultatif sur les politiques environnementales

Il est proposé que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

### Argumentaire

Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la Banque Nationale (22 %), à la Banque Royale (20,2 %), à la Banque Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la Banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par Rainforest<sup>1)</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G\$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

#### Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G
9	Scotia	30,402
11	TD	21,154
15	BMO	18,781
20	CIBC	22,218

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G\$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

## Réponse de BMO

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE CETTE PROPOSITION PARCE QUE BMO A ÉLABORÉ DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES RIGOREUSES, NOTAMMENT UNE STRATÉGIE CLIMATIQUE HARMONISÉE AVEC CELLE DE L'ALLIANCE BANCAIRE NET ZÉRO ET D'AUTRES CADRES DE RÉFÉRENCE CRÉDIBLES ET QU'ELLE PUBLIE DES MISES À JOUR RÉGULIÈRES SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOTAMMENT LES QUESTIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS**

**CLIMATIQUES, DANS SON RAPPORT DE DURABILITÉ ET DANS SON RAPPORT CLIMATIQUE.**

Le Conseil demande respectueusement aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition parce qu'elle n'est pas nécessaire compte tenu des politiques environnementales, de la stratégie climatique et des engagements existants de BMO, de nos documents d'information approfondis en matière de changements climatiques, de la structure de gouvernance complète que nous avons mise en

1) *Banking on Climate Chaos - Fossil Fuel Finance Report 2022* [https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf) (en anglais seulement)

place afin de contrôler et de gérer les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques, ainsi que du rôle actif que jouent le Conseil et la direction dans la surveillance des questions en matière d'environnement et de changements climatiques au sein de la Banque. La direction a pris des mesures concrètes afin de mettre au point et de mettre en place une stratégie climatique solide et crédible.

La stratégie climatique fait partie intégrante de notre stratégie globale qui a été approuvée par le Conseil et ne peut être déléguée aux actionnaires. Il incombe au Conseil de surveiller l'ensemble des risques inhérents à la Banque, y compris les risques liés aux changements climatiques, et le Conseil doit être en mesure d'exercer son jugement avec discernement sur de telles questions.

Notre Rapport climatique annuel respecte les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques et établit notre plan d'action sur les changements climatiques, que vous pouvez consulter dans notre Rapport climatique de 2022. De plus, vous trouverez des renseignements sur nos progrès vers l'atteinte de nos engagements sur le climat dans notre Rapport climatique de 2022 et dans notre Rapport de durabilité de 2022.

En 2021, nous avons lancé notre ambition climatique, un engagement harmonisé avec notre raison d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Afin de catalyser cet engagement, BMO s'est jointe au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) appuyé par l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA), qui constitue un cadre de référence solide et crédible pour les banques qui souhaitent harmoniser leurs activités financières avec des objectifs en matière de changements climatiques ambitieux de carboneutralité d'ici 2050. L'ambition climatique de BMO repose sur la mesure et la déclaration des émissions financées et des cibles à moyen (2030) et à plus long (2050) termes établies conformément à des lignes directrices rigoureuses appuyées sur la science. Vous trouverez des renseignements détaillés sur le sujet dans notre Rapport climatique de 2022. Cette approche suit la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), les cibles étant fixées selon les principes de la NZBA.

BMO est en voie de mettre en œuvre nos engagements envers la NZBA, notamment l'élaboration de plans d'action pour la transition et la présentation d'un résumé de cette approche. De plus, BMO a mis sur pied des paramètres d'évaluation par le Conseil des risques clés inhérents aux actifs liés au carbone, qui permettent d'évaluer l'appétit pour les risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux de BMO. BMO a mis en place un programme d'analyse de scénarios des risques inhérents aux changements climatiques pour répondre aux nouveautés sur le plan réglementaire dans le domaine. De plus, nous avons intégré des facteurs environnementaux et climatiques, notamment des facteurs liés aux émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 et aux plans d'action pour la transition, dans nos processus de gestion des risques internes pour certains secteurs qui sont plus exposés aux risques environnementaux et liés aux changements climatiques. Comme en témoignent nos engagements, nos processus et nos documents d'information, BMO intègre des facteurs environnementaux, notamment les changements climatiques, dans sa stratégie, sa gestion des risques et sa raison d'être. Les commentaires des investisseurs et des autres parties prenantes sont les bienvenus et nous privilégions un dialogue ouvert avec ceux-ci et échangeons fréquemment avec eux sur notre approche à l'égard de ces sujets complexes. Cet engagement, ainsi que les engagements climatiques de la Banque, fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une politique de vote consultatif annuel relativement à nos politiques environnementales, notamment notre stratégie climatique.

En outre, un vote sur le climat est peu utile compte tenu de la complexité de notre stratégie climatique et de l'incapacité à tirer un retour d'information ou des conclusions claires d'un vote « positif ou négatif » sur la stratégie climatique. Par exemple, ne pas être capable de discerner pourquoi il y a un soutien ou un manque de soutien, si les investisseurs sont opposés à toute stratégie climatique ou s'ils souhaitent voir des changements plus subtils. Un vote consultatif sur le climat ne serait pas aussi efficace qu'un engagement direct des actionnaires pour communiquer leur point de vue sur la stratégie et l'approche climatique de la Banque.

**Pour chacune de ces raisons, le Conseil recommande de voter CONTRE cette proposition.**

---

## Proposition retirée

### Divulgateion des langues maîtrisées par les administrateurs

**Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.**

#### Argumentaire

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet - et pour plusieurs autres raisons par ailleurs - opportun, pour toutes les parties intéressées

(*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

#### Réponse de BMO

En réponse aux discussions avec le proposant, le Conseil de BMO est composé d'administrateurs hautement qualifiés provenant de divers milieux et qui reflètent les marchés dans lesquels la Banque exerce ses activités, le bassin de candidats disponibles ayant les compétences requises ainsi que la clientèle et le personnel en évolution de la Banque. Lorsqu'il identifie les candidats à recommander aux fins de nomination/d'élection au Conseil, le comité de gouvernance et de mise en candidature ne prend en considération que les candidats hautement qualifiés en fonction de leur expérience, de leur expertise fonctionnelle et de leurs compétences et qualités personnelles, et tient compte de critères en matière de diversité, notamment le sexe, l'âge, l'origine ethnique et l'origine géographique.

BMO dresse la liste idéale des compétences recherchées chez les administrateurs qui sont réparties dans quatre grandes catégories (leadership et stratégie, industrie et transformation, réglementation ainsi que gouvernance) et les consigne dans une grille de compétences. Les critères qui figurent dans la liste sont examinés chaque année et complétés si nécessaire. Nous utilisons

cette information pour évaluer les forces et la diversité globales du Conseil et lors du recrutement de nouveaux administrateurs. Tous nos administrateurs ont de l'expérience dans le leadership de direction, les ressources humaines, la planification stratégique, la gestion des risques, les fusions et acquisitions, la comptabilité et les finances, et auprès d'autres conseils.

Conformément aux exigences réglementaires et aux pratiques du secteur et de gouvernance, BMO accorde la priorité aux compétences énoncées dans la grille des compétences. Les langues parlées par les membres de notre Conseil pouvant présenter un intérêt pour nos actionnaires et nos parties prenantes, nous divulguons désormais ces langues globalement, conformément à l'information relative aux renseignements personnels sur la diversité au sein de notre conseil et à la nature confidentielle des déclarations auto-déclarées de nos administrateurs en réponse aux questions qui leur sont posées au sujet des langues maîtrisées.

Pour ces raisons, le proposant a accepté de retirer la proposition.

# Proposition retirée

## Intelligence artificielle

**Il est proposé que le Conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.**

### Argumentaire

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>1)</sup> :

- Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifiera.
- L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.

### Réponse de BMO

En réponse aux discussions avec le proposant, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies avancées d'analyse de données sont des outils importants pour BMO qui lui permettent d'offrir des produits et services de plus en plus performants à ses clients. Conformément à notre Code de conduite, la direction comprend l'importance de l'utilisation éthique des technologies d'intelligence artificielle et a pris des mesures pour garantir une telle utilisation. Les fonctions actuelles du Conseil et de ses comités sont suffisamment étendues pour permettre la supervision des activités de la direction à cet égard.

La direction a pris des mesures pour garantir l'utilisation éthique des technologies d'intelligence artificielle, dont les suivantes :

- lancement d'un conseil de l'IA digne de confiance en 2019, composé de représentants des secteurs des entreprises, de la technologie, des risques, de la vie privée et de l'éthique, afin de fournir des orientations et des conseils dans le cadre de nos premiers efforts en matière d'IA;

- Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>2)</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

- engagement auprès de leaders éclairés externes, notamment le comité directeur du Forum économique mondial sur l'avenir de l'IA dans les services financiers, l'Institut Vector, Deloitte et des associations sectorielles, pour s'assurer que nos pratiques éthiques en matière d'IA étaient et continuent d'être informées par les dernières réflexions sur le sujet;
- élaboration et mise en œuvre d'un cadre relatif à l'intelligence artificielle de confiance centré sur quatre engagements : l'équité, la responsabilité, la transparence et les systèmes fiables et sécurisés. Ces engagements cadrent avec les valeurs de BMO et sont intégrés tout au long du cycle de vie de l'IA, étant le fondement du processus et des contrôles qui régissent l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes d'IA;
- mise en place de pratiques éthiques en matière de développement de l'IA et d'évaluations des risques supervisées par le groupe de travail sur l'éthique des données et de l'analyse. Ce groupe favorise l'utilisation responsable de données et de l'IA grâce à un forum qui regroupe l'expertise de l'ensemble de la

1) <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

2) <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-les-risques-de-credit.html> <https://corpgov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/> (en anglais seulement)

Banque et fournit des indications essentielles sur le repérage et l'atténuation des risques éthiques potentiels avant le déploiement de données et d'initiatives d'analyse. Un processus hiérarchique est en place pour soumettre les enjeux d'ordre éthique au conseil chargé de l'analyse et des données de l'entreprise et si nécessaire au Comité de direction de BMO.

Étant donné que les risques liés à l'IA et l'environnement juridique et réglementaire évoluent, la direction continuera d'évaluer notre cadre de référence et nos pratiques concernant l'utilisation éthique

de l'IA, sous la surveillance du Conseil et de ses comités, dont le comité d'évaluation des risques, le comité d'audit et de révision et le comité de gouvernance et de mise en candidature. Nous traiterons des mesures que nous avons prises et établirons la procédure de gestion de ce risque potentiel dans le prochain rapport annuel de BMO afin que cette information soit fournie à un large éventail de parties prenantes externes.

Pour ces raisons, le proposant a accepté de retirer la proposition.

## Proposition n° 2

**InvestNow Inc. (InvestNow) pour le compte de Gina Pappano, 7 Shannon Street, Toronto (Ont.) M6J 2E6 a soumis la proposition suivante à votre vote.**

### InvestNow et le secteur pétrolier et gazier

Proposition soumise par InvestNow Inc., organisme sans but lucratif contestant le mouvement de désinvestissement et militant pour l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier du Canada. La présente proposition est soumise pour le compte de Gina Pappano, directrice générale d'InvestNow, actionnaire de la Banque.

### Argumentaire

Les Canadiens traversent une crise du coût de la vie, l'augmentation de l'inflation menaçant de donner lieu à une sérieuse récession et à une stagflation durable. Une des principales causes de cette augmentation est la hausse des coûts de l'énergie. Les coûts de l'énergie sont dopés par un cadre d'action gouvernemental et par un débat public tous deux en défaveur de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier. Il en résulte un sous-investissement chronique dans ce secteur.

Il est temps pour BMO d'affirmer explicitement son engagement envers le secteur pétrolier et gazier du Canada. En outre, BMO devrait retirer ou temporairement suspendre son appui aux politiques telles que les objectifs de carboneutralité. Le fait d'appliquer de telles politiques – qui suggèrent que l'extraction, la mise en valeur et l'utilisation du pétrole et du gaz n'ont pas de valeur essentielle – envoie un signal négatif quant à l'investissement dans le secteur. BMO devrait plutôt axer ses efforts sur les activités d'investissement, de prêt et de financement dans le secteur pétrolier et gazier afin de créer une plus grande offre et de réduire les coûts de l'énergie pour les Canadiens et le reste du monde.

Il importe que le secteur bénéficie d'un appui car :

- sa vigueur est essentielle au bien-être des Canadiens, garantissant l'abordabilité énergétique et par le fait même l'abordabilité de tout ce qui est nécessaire à une qualité de vie décente pour tous au Canada;
- sa performance environnementale est inégalée et s'améliore constamment;
- il prend de plus en plus d'expansion afin de prendre en compte les préoccupations mondiales entourant la sécurité et la pauvreté énergétiques;

### Réponse de BMO

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE CETTE PROPOSITION PARCE QUE LA BANQUE A ADOPTÉ UNE APPROCHE ENVERS LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI EST AXÉE SUR LE CLIENT ET QUI COMPREND LE SOUTIEN DE NOS CLIENTS DANS LE SECTEUR CANADIEN DE L'ÉNERGIE.**

**RÉSOLUTION :** Il est demandé que la Banque de Montréal (« BMO ») affirme explicitement son engagement à continuer d'investir dans le secteur pétrolier et gazier du Canada et de le financer. Il est aussi demandé que BMO procède à un examen de ses politiques pour s'assurer qu'aucune d'entre elles n'encourage le désinvestissement dans le secteur.

- le manque d'investissement au Canada signifie plus d'investissement dans le développement du secteur pétrolier et gazier d'autres régions du monde présentant de moins bonnes performances environnementales, une moins bonne gouvernance d'entreprise et de graves violations des droits de l'homme.

Le secteur pétrolier et gazier représente la plus importante industrie d'exportation au Canada, figure parmi les trois premières industries à contribuer au PIB du Canada, fournit 500 000 emplois à l'échelle du pays et contribue chaque année à hauteur de plusieurs milliards de dollars aux coffres du gouvernement en termes de taxes et de redevances – payant ainsi pour de nombreux services publics pour les Canadiens.

En outre, les producteurs de pétrole et de gaz canadiens réalisent des gains importants sur le plan environnemental : leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ont diminué de 22 pour cent de 2011 à 2019, et d'un autre 12 pour cent de 2019 à 2020<sup>1)</sup>. Ils ont investi 3,1 milliards de dollars dans l'amélioration de leur performance environnementale en 2019 seulement, ce qui a représenté les deux tiers de toutes les dépenses en protection de l'environnement effectuées au pays cette année-là<sup>2)</sup>.

Le fait de se positionner en faveur de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier du Canada bénéficie à l'économie, à l'environnement, à l'innovation, aux actionnaires et à tous les Canadiens.

Le Conseil demande respectueusement aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition parce qu'elle n'est pas nécessaire compte tenu de l'engagement de BMO d'être le principal partenaire de nos clients à la lumière de notre ambition climatique, qui soutient la stratégie de carboneutralité dans le secteur pétrolier et gazier canadien, et du rôle du Conseil et de la direction dans l'établissement de la stratégie de la Banque.

1) <https://www.canadianenergycentre.ca/canadas-oil-and-gas-emissions-went-down-in-2020-national-inventory-report/> (en anglais seulement)

2) <https://energynow.ca/2022/07/five-ways-canadas-oil-and-gas-industry-is-improving-environmental-performance> (en anglais seulement)

La stratégie climatique fait partie intégrante de notre stratégie globale qui a été approuvée par le Conseil et ne peut être déléguée aux actionnaires. Il incombe au Conseil de surveiller l'ensemble des risques inhérents à la Banque, y compris les risques liés aux changements climatiques, et le Conseil doit être en mesure d'exercer son jugement avec discernement sur de telles questions.

Notre engagement envers notre ambition climatique est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Notre approche consiste à soutenir nos clients dans leur propre parcours de décarbonisation vers la carboneutralité, et non à désinvestir. L'approche de BMO est conforme à l'approche adoptée par le secteur pétrolier et gazier canadien, reflétée dans L'Alliance Nouvelles voies. L'Alliance nouvelles voies est une coalition des plus grands producteurs de sables bitumineux du Canada, qui exploitent environ 95 % de la production de sables bitumineux du Canada et qui travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan ambitieux et réalisable visant à réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la production de sables bitumineux, l'objectif ultime étant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

L'ambition de carboneutralité propre à BMO soutient des initiatives comme celle-ci, qui mettront nos clients sur la voie de la réalisation d'objectifs de carboneutralité qui préservent la compétitivité et s'harmonisent avec les objectifs stratégiques de l'entreprise. Notre Rapport climatique 2021 est très clair : « [...] Notre stratégie de partenariat avec les clients est axée sur le soutien de leurs efforts de décarbonisation plutôt que sur des stratégies de désinvestissement qui, selon nous, ne favorisent pas la réduction des émissions à elles seules. »

Nous avons également déclaré en lien avec le secteur pétrolier et gazier : « Les stratégies de désinvestissement ne soutiennent pas la réduction des émissions du monde réel et pourraient entraîner une transition chaotique vers une carboneutralité qui ne répond pas aux besoins économiques et sociaux des collectivités touchées. Nous soutenons nos clients dans leurs efforts de réduction des émissions et prévoyons qu'au fil du temps, ils effectueront la transition de leurs activités pour soutenir une économie à faibles émissions de carbone. À cette fin, nous accordons la priorité à la mobilisation de nos clients afin de soutenir leurs plans de

transition. En plus de notre soutien, les politiques gouvernementales ont un rôle à jouer pour s'assurer que toutes les entreprises sont habilitées à amorcer leur propre transition et à atteindre les objectifs de leur plan de transition. »

La direction de BMO a communiqué publiquement notre soutien au secteur pétrolier et gazier canadien, alors que nous prenons des mesures pour faire la transition vers un avenir soit à faible émission de carbone soit carboneutre. Ces mesures comprenaient des déclarations publiques de nos hauts dirigeants, identifiant le Canada comme un fournisseur de choix – avec le gaz naturel liquide le plus propre et le plus éthique du monde – une ressource abondamment disponible au Canada. Nous avons reconnu, dans le contexte de la transition vers une économie plus faible en carbone, que les producteurs pétroliers et gaziers nord-américains sont des chefs de file en matière d'innovations axées sur le climat et qu'ils ont des objectifs de réduction des émissions parmi les plus ambitieux de tous les autres producteurs de pétrole, y compris les émissions de GES, les polluants atmosphériques et d'autres sources. La direction de BMO a également déclaré que nous devons continuer d'encourager ces producteurs et d'autres producteurs de confiance parce qu'ils sont des gestionnaires efficaces dotés des normes ESG fiables et transparentes. L'alternative est une énergie provenant de producteurs moins réglementés et ayant une attitude différente envers le changement climatique.

Cela fait également partie du contexte réglementaire dans lequel BMO évolue au Canada, où la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui est entrée en vigueur le 29 juin 2021, inscrit dans la loi l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En outre, les organismes de réglementation prudentielle des banques en Amérique du Nord et ailleurs élaborent des méthodes d'évaluation des risques de transition pour le secteur financier qui contribuent à façonner la propre stratégie climatique de BMO. L'approche de BMO en matière d'intégration de la stratégie de carboneutralité tient compte de facteurs commerciaux et de facteurs en matière de gestion des risques et de réglementation. Il serait inapproprié pour les actionnaires d'empêcher BMO de gérer ces questions, comme ce serait le cas si cette proposition était adoptée.

**Pour chacune de ces raisons, le Conseil recommande de voter CONTRE cette proposition.**

## Proposition n° 3

**L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (la « SHARE »), au nom de l'Atkinson Foundation, 130 Queens Quay East, West Tower, Unit 900, Toronto (Ontario) M5A 0P6, et BCGEU, 4911 Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 3W3, ont soumis conjointement la proposition suivante à votre vote.**

**IL EST RÉSOLU** que les actionnaires demandent que la Banque de Montréal (« BMO ») réalise et publie (selon des frais raisonnables et en omettant les informations exclusives) un audit indépendant sur l'équité raciale analysant les incidences défavorables de BMO sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur. La contribution des organisations de défense des droits civils, des employés et des clients doit être prise en compte pour déterminer les questions précises à analyser.

### Argumentaire

En tant qu'intermédiaires essentiels, les institutions financières jouent un rôle clé dans la société, car elles permettent aux entreprises et aux particuliers d'accéder à des occasions économiques essentielles grâce à une large gamme de produits et services financiers, notamment en facilitant les transactions, en fournissant des services de crédit et de prêt, des comptes d'épargne et des services de gestion des investissements. En raison du rôle important que jouent les institutions financières dans notre économie et notre société, ces institutions ont la responsabilité de veiller à ce que leurs activités commerciales, leurs pratiques, leurs politiques et leurs produits et services n'aient pas d'incidence défavorable sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur.

Un rapport de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada évaluant les pratiques de première ligne de six banques canadiennes, dont BMO, suggère que les clients racialisés ou autochtones sont soumis à des pratiques discriminatoires<sup>1)</sup>. Comparativement aux autres clients, les minorités visibles et les clients autochtones sont plus susceptibles de se voir recommander des produits qui ne correspondent pas à leurs besoins, de ne pas se voir présenter l'information d'une manière claire et simple et de se voir offrir des produits optionnels, comme une protection de découvert et une assurance protection de solde.

Une étude universitaire de décembre 2020, commandée par la British Columbia Securities Commission, a révélé que les estimations du pourcentage de Canadiens qui ne bénéficient pas de services bancaires (sans relation officielle avec une banque) variaient de 3 % à 6 %, et que les pourcentages des Canadiens qui bénéficient peu des services bancaires (qui dépendent d'institutions financières marginales comme les prêteurs sur salaire) variaient de 15 % à 28 %<sup>2)</sup>. L'étude a révélé que l'insuffisance ou l'absence de services bancaires a un effet

disproportionné sur les peuples autochtones, et que l'accès aux services financiers a été cité par les chercheurs comme un problème endémique dans les communautés de couleur à faible revenu.

Les institutions financières canadiennes, dont BMO, ont la responsabilité de s'attaquer à la discrimination financière et de fournir un meilleur accès au crédit et aux autres services financiers afin de garantir que toutes les communautés deviennent solides sur le plan économique.

Au cours des dernières années, BMO a fait l'objet d'une couverture médiatique négative sur les questions d'équité raciale, notamment le profilage racial et la discrimination raciale<sup>3)</sup>. Ces controverses peuvent être le signe de problèmes systémiques d'équité raciale dans les activités de la Société.

Les engagements actuels de BMO en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ne suffisent pas à repérer ou à traiter les problèmes éventuels et existants d'équité raciale découlant de ses pratiques, politiques, produits et services. Par exemple, la stratégie L'inclusion sans obstacles 2025 de BMO ne traite pas des problèmes éventuels et/ou existants d'équité raciale découlant des produits et services qu'elle offre.

Les questions d'équité raciale présentent des risques commerciaux importants sur le plan juridique, financier, réglementaire et réputationnel pour la Société et ses actionnaires. Un audit indépendant sur l'équité raciale aidera BMO à repérer, classer par ordre de priorité, corriger et éviter les incidences défavorables sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur. Par conséquent, nous invitons BMO à évaluer son comportement à travers le prisme de l'équité raciale afin d'obtenir une image complète de la manière dont elle contribue au racisme systémique et pourrait contribuer à le démanteler.

## Réponse de BMO

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE CETTE PROPOSITION PARCE QUE BMO A DÉJÀ DÉCLARÉ PUBLIQUEMENT SON ENGAGEMENT ENVERS L'ÉQUITÉ, L'ÉGALITÉ ET L'INCLUSION PAR LE BIAIS DE LA STRATÉGIE L'INCLUSION SANS OBSTACLES 2025 DE BMO, NOTAMMENT SON PLAN D'AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ AMÉRICAINE ANNONCÉ, ET QU'ELLE CONTINUERA À SUIVRE SES PROGRÈS PAR RAPPORT À CES OBJECTIFS.**

Le Conseil demande respectueusement aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition. La stratégie pluriannuelle L'inclusion sans obstacles 2025 de BMO met l'accent sur l'équité, l'égalité et l'inclusion. Nous cherchons à donner accès aux occasions et à favoriser la progression de nos collègues, de nos clients et des collectivités que nous servons. Tout cela s'inscrit dans le cadre de

1) <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/programmes/recherche/rapport-clients-mysteres.html>

2) [https://bcbasicincompanel.ca/wp-content/uploads/2021/01/Financial\\_Inclusion\\_in\\_British\\_Columbia\\_Evaluating\\_the\\_Role\\_of\\_Fintech.pdf](https://bcbasicincompanel.ca/wp-content/uploads/2021/01/Financial_Inclusion_in_British_Columbia_Evaluating_the_Role_of_Fintech.pdf) (en anglais seulement)

3) <https://yellowheadinstitute.org/2020/02/27/banking-while-brown-indigenous-people-and-structural-racism-in-canada/> (en anglais seulement)

4) <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bmo-human-rights-complaint-1.5812525> (en anglais seulement)

notre engagement axé sur notre raison d’œuvrer en faveur d’une société inclusive, sans aucun obstacle à l’inclusion. Nous publions actuellement notre objectif et nos initiatives L’inclusion sans obstacles dans notre Rapport de durabilité et nous continuerons de le faire dans l’avenir. Compte tenu de notre objectif stratégique L’inclusion sans obstacles, d’un certain nombre d’initiatives importantes qui ont été récemment lancées et sont en cours, et de notre engagement à continuer de suivre nos progrès par rapport à cet objectif, la direction estime qu’un audit sur l’équité raciale par un tiers n’est ni utile ni nécessaire à l’heure actuelle.

Pour nos employés, nous nous efforçons de garantir une expérience équitable pour tous. Nous favorisons l’inclusion et l’accès au perfectionnement et à l’avancement professionnel pour les collègues qui font face à des obstacles systémiques. Nos initiatives comprennent la création de conseils consultatifs axés sur l’expérience, l’avancement et l’engagement des talents divers et la création de programmes de talents ciblés visant à accélérer le recrutement, le perfectionnement et l’avancement des talents dans les groupes sous-représentés. En outre, nous offrons une formation continue à tous les employés sur le comportement inclusif, la lutte contre le racisme et l’histoire des Autochtones étant donné l’importance de l’apprentissage des employés dans la création d’un lieu de travail inclusif et d’une expérience client inclusive.

BMO est déterminée à éliminer les obstacles à l’inclusion au moyen d’investissements, de produits, de services et de partenariats qui permettent de supprimer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés nos clients, nos employés et les collectivités sous-représentés, et qui favorisent une inclusion et une croissance équitable pour tous. Nous élargissons l’inclusion financière à l’intention de notre clientèle diversifiée grâce à des produits, à des services et à des ressources de services bancaires inclusifs. Nous satisfaisons les besoins de nos clients en répondant à leurs attentes et en leur offrant des expériences uniques. Les initiatives comprennent l’accès au capital pour les entreprises appartenant à des Noirs et à des minorités, des services financiers pour les groupes mal desservis et des programmes pour les clients autochtones. Par exemple :

- En novembre 2020, BMO a lancé BMO EMpower, un engagement de 5 milliards de dollars sur cinq ans visant à rendre autonomes les entreprises appartenant à des Noirs et à des Latino-Américains, ainsi que les communautés de couleur. En date du 1<sup>er</sup> octobre 2022, BMO EMpower avait dépassé son objectif, investissant et prêtant plus de 5,5 milliards de dollars aux collectivités mal desservies pour contrer les principaux obstacles auxquels font face les entreprises, les collectivités et les familles issues de minorités.
- En novembre 2022, BMO a annoncé BMO EMpower 2.0 et un engagement de plus de 40 milliards de dollars pour soutenir des collectivités et des entreprises aux États-Unis, y compris un engagement de plus de 15 milliards de dollars pour des prêts hypothécaires et des prêts aux petites entreprises accordés à des emprunteurs issus de minorités ou de communautés minoritaires,

et plus de 17 milliards de dollars pour des prêts destinés au développement communautaire, des investissements et d’autres formes de soutien au logement abordable et au développement économique. Ce plan quinquennal d’avantages pour la collectivité, qui s’appuie sur l’engagement initial de BMO EMpower, a été élaboré avec la participation de plus de 85 groupes communautaires de tout le pays dans le cadre de séances d’écoute animées par la National Community Reinvestment Coalition, la California Reinvestment Coalition et l’Alliance to Close the Racial Wealth Gap.

- BMO a lancé le programme Services aux entreprises à portée de main – BMO pour les entrepreneurs noirs et s’est engagée à verser 100 millions de dollars en prêts afin d’aider les entreprises dirigées par des Noirs dans le cadre du démarrage, de l’expansion et de la croissance de leur entreprise au Canada.
- BMO a créé plusieurs programmes pour aider les collectivités et les clients mal desservis et dépourvus de services bancaires aux États-Unis.
- Aux États-Unis, BMO est en train de former un conseil consultatif communautaire qu’elle annoncera plus tard dans l’année. Ce conseil sera composé de représentants d’organismes sans but lucratif et d’autres organismes communautaires avec lesquels BMO échangera de l’information et desquels elle recevra des commentaires sur son engagement communautaire et ses investissements.
- En 2021, BMO a lancé son prêt Welcome Home, un produit de prêt hypothécaire assorti d’une aide à la mise de fonds spécialement conçu pour rendre l’accession à la propriété plus abordable dans certaines communautés minoritaires des États-Unis.
- BMO participe aussi activement au projet REACH (Roundtable for Economic Access and Change) à Milwaukee, parrainé par l’Office of the Comptroller of the Currency, qui vise à promouvoir un meilleur accès au crédit et au capital dans les collectivités mal desservies.
- BMO s’est engagée à doubler le volume d’affaires lié aux Autochtones pour qu’il atteigne 8 milliards de dollars d’ici 2025 (7 milliards de dollars au troisième trimestre de l’exercice 2022). Les services bancaires de BMO sont offerts à 270 communautés autochtones au pays et BMO a consenti plus de 200 millions de dollars de prêts pour l’habitation dans les communautés autochtones, notamment dans le cadre de son programme de prêts à l’habitation dans les réserves.

Le Code de conduite de BMO fournit des conseils éthiques à tous les employés qui proposent des produits et des services à nos clients. Notre Code est fondé sur nos valeurs d’intégrité, de responsabilité, d’empathie et de diversité et nous attendons de nos employés qu’ils adhèrent à ces valeurs dans le cadre de leurs activités. Nous renforçons régulièrement ces attentes et intervenons dans les situations où le comportement n’est pas conforme à notre Code.

Pour les collectivités, nous nous efforçons d'être des chefs de file pour accroître l'inclusion, établir de solides relations pour favoriser la justice raciale ainsi que la vérité et la réconciliation, et promouvoir des occasions économiques locales inclusives. Les initiatives comprennent l'investissement dans des organisations qui se concentrent sur la justice sociale et raciale et des programmes de diversité des fournisseurs. Par exemple :

- Dans le cadre d'un partenariat avec Centraide dans la région du Grand Toronto, BMO a établi le projet d'occasions économiques locales inclusives qui vise à favoriser le progrès économique dans les zones socio-économiques et racialisées les plus défavorisées du Grand Toronto. Il s'agit notamment de fournir des programmes et des services accessibles aux membres de la collectivité, aux entrepreneurs et entreprises locaux et d'aborder les enjeux relatifs à l'accès.
- BMO a engagé 10 millions de dollars pour soutenir la création d'un nouveau centre pour l'antiracisme et l'équité dans les soins de santé à l'hôpital St. Michael qui, entre autres, vise à accroître la compréhension et la sensibilisation à l'égard des disparités en matière de santé au moyen de programmes de formation anti-oppression et d'ateliers sur l'équité et la responsabilité sociale, tout en élargissant les possibilités de carrière pour les travailleurs de la santé appartenant à des groupes sous-représentés.
- Dans le cadre de son initiative BMO EMpower 2.0, BMO a annoncé un engagement philanthropique de 135 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir des projets caritatifs axés sur les communautés minoritaires, plus de 100 millions de dollars étant spécifiquement destinés aux organisations et communautés de minorités, dont un engagement de 5 millions de dollars pour soutenir les communautés amérindiennes et l'accès à la propriété à un prix abordable sur les terres tribales.
- Le Conseil consultatif pour les communautés autochtones de BMO a été créé en 2020 et son mandat est de fournir des conseils et des commentaires à BMO sur la création de nouvelles politiques et pratiques qui répondent au 92<sup>e</sup> appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Nous avons publié la deuxième édition de notre Rapport sur les partenariats et les progrès en matière autochtone, Wicihitowin ᐃᐢᐢᐃᐃᐃᐃ (prononcé : wee-chih-hito-win). En collaboration avec l'Université des Premières Nations du Canada, BMO a offert un cours de formation en ligne, Nisitohamowin ᐃᐢᐢᐃᐃᐃᐃ, accessible gratuitement au public pendant les trois prochaines années, avec une promesse de don de 300 000 \$ à l'Université. Nisitohamowin offre un aperçu des 500 ans d'histoire coloniale du Canada du point de vue des peuples autochtones. À ce jour,

90 % des employés de BMO et près de 20 000 membres du public ont suivi le cours, ce qui représente un exemple de la manière dont BMO concrétise l'esprit de réconciliation.

- BMO a obtenu la certification Or du programme Relations progressistes avec les Autochtones (PAR) par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone six fois de suite pour avoir fait progresser les intérêts des autochtones et le développement économique.
- BMO a donné un total de 16 millions de dollars aux communautés autochtones du Canada, dont 7,7 millions de dollars étaient réservés à des prix et bourses d'études.
- BMO s'est dotée d'un conseil de la diversité à l'échelle de l'entreprise, qui s'efforce de promouvoir la diversité des fournisseurs dans le cadre de ses achats, et des comités de travail se réunissent tous les mois pour évaluer les possibilités offertes par l'organisation aux entreprises appartenant à des minorités. Toute entreprise certifiée issue de la diversité qui pense être en mesure de répondre aux besoins de BMO est invitée à s'inscrire sur le portail sur la diversité des fournisseurs de BMO pour que sa candidature soit prise en considération.
- Pour garantir une accessibilité et un soutien accrus aux fournisseurs issus de la diversité, BMO a introduit, en 2021, Ascension de BMO, un programme d'expansion des affaires axé sur la diversité qui comprend un programme de 10 mois axé sur la mise en relation, l'éducation et le mentorat d'entreprises certifiées issues de la diversité, dans le but d'approfondir les relations avec ces fournisseurs afin de développer leur entreprise.
- BMO a augmenté le niveau d'approvisionnement en produits et services auprès de partenaires autochtones et en 2022, elle a dépassé son engagement pour 2023 de dépenser 10 millions de dollars annuellement auprès d'entreprises autochtones.

Un certain nombre de nos initiatives L'inclusion sans obstacles sont en cours de réalisation et comporteront, ou seront informées par, une consultation des parties prenantes, comme le conseil consultatif communautaire, qui sera annoncée plus tard cette année. Compte tenu de cela et de notre engagement à continuer de suivre nos progrès par rapport à notre stratégie L'inclusion sans obstacles, la direction ne pense pas qu'un audit d'équité raciale réalisé par un tiers soit nécessaire à l'heure actuelle. La direction continuera de considérer et d'évaluer les moyens par lesquels nous pouvons mesurer nos progrès dans la promotion d'une société inclusive sans obstacles à l'inclusion.

**Pour chacune de ces raisons, le Conseil recommande de voter CONTRE cette proposition.**

## Proposition retirée

**Le B.C. General Employees' Union General Fund, le B.C. General Employees' Union Defence Fund, 4911 Canada Way, Burnaby (C.-B.) V5G 3W3 (BCGEU) et Investors for Paris Compliance, pour le compte de la Salal Foundation, 185 – 911 Yates St., Suite 561, Victoria (C.-B.) V8V 4Y9, ont conjointement soumis la proposition d'actionnaire suivante à la Banque qui a été retirée. La Banque a convenu avec le BCGEU et la Salal Foundation d'inclure cette proposition retirée dans la circulaire à titre informatif seulement. Elle ne fait pas partie de l'ordre du jour formel de l'assemblée.**

### Divulgateion d'un plan de transition crédible vers la carboneutralité

La Glasgow Financial Alliance for Net Zero, dont BMO est membre, recommande aux institutions financières d'avoir un plan de transition établissant [TRADUCTION] « un ensemble d'objectifs, de mesures et de mécanismes de responsabilisation visant à harmoniser les activités commerciales d'une organisation avec une trajectoire vers la carboneutralité<sup>1)</sup>. »

En mars 2022, BMO a publié son Rapport climatique 2021 en réponse à son engagement envers la carboneutralité de ses émissions financées d'ici 2050. Bien que le Rapport offre aux investisseurs des éclaircissements sur les mesures relatives aux émissions et sur les cibles sectorielles pour 2030, il manque de renseignements et de détails sur la façon dont BMO s'y prendra pour réaliser des progrès. Par exemple :

- À la lumière d'une analyse de modélisation, BMO a intégré des seuils de tolérance à son cadre de gestion globale des risques, sans toutefois préciser quels sont ces seuils ou s'ils sont effectivement utilisés pour atteindre les cibles de 2030;
- BMO ne donne aucun détail sur la façon dont elle évaluera les plans de transition des clients ou tiendra les investisseurs au courant du progrès de son portefeuille;
- Les activités d'octroi de prêts et de prise ferme de BMO en faveur d'entreprises figurant sur la Global Coal Exit List ont totalisé 6,76 milliards de dollars américains en 2021<sup>2)</sup>. La politique liée au charbon de BMO est axée principalement sur les « nouveaux » projets ou clients du secteur du charbon, sans engagement à réduire progressivement le financement existant du secteur du charbon à la lumière des données scientifiques sur le climat;
- BMO indique faire des progrès en ce qui a trait à son engagement de 300 milliards de dollars à l'égard du « financement durable », mais ne fournit aucun chiffre ni renseignement sur l'incidence de cette activité sur les émissions;
- BMO a précédemment annoncé<sup>3)</sup> sa « décision financière » de réduire ses activités énergétiques à l'extérieur du Canada, sans toutefois préciser d'échéancier. Le fait de respecter cet engagement d'ici 2030 permettrait à BMO de réduire de moitié

ses émissions liées au pétrole et au gaz, en conformité avec les données scientifiques sur le climat.

Les investisseurs sont d'avis que ce manque de précisions et d'information représente un risque commercial important. Le Bureau du surintendant des institutions financières est à élaborer une ligne directrice sur la gestion des risques climatiques qui obligera BMO à se doter d'un plan de transition climatique pour gérer « des risques physiques croissants découlant des changements climatiques et de la transition vers une économie à faibles émissions de GES<sup>4)</sup>. »

Il est primordial pour BMO de se doter d'un plan de transition crédible, compte tenu de son exposition aux risques de transition. Selon une récente étude, BMO compte 298 millions de tonnes en équivalent CO2 d'émissions financées<sup>5)</sup>. En outre, BMO participe toujours à des projets d'expansion dans le secteur des combustibles fossiles, y compris le réseau pipelinier Trans Mountain et le projet Coastal Gaslink.

Les membres du groupe de référence de BMO donnent plus de détails sur la façon dont ils atteindront la carboneutralité, notamment en ce qui concerne la réduction des activités liées aux combustibles fossiles ou les cibles de réduction des émissions financées (Lloyds, BNP Paribas, ING, Société Générale) et l'information sur l'évaluation de la carboneutralité des clients et sur les progrès réalisés (Credit Suisse, ANZ Group). La présente proposition est conforme à une proposition soumise et retirée par le MÉDAC l'année dernière<sup>6)</sup>.

**Résolution :** Les actionnaires demandent que BMO présente un plan de transition décrivant la façon dont elle compte harmoniser ses activités de financement avec ses cibles de réduction des émissions sectorielles pour 2030, y compris les mesures et les politiques précises devant être mises en œuvre, les réductions devant découler de ces mesures et politiques, et les échéanciers pour ces mises en œuvre et réductions d'émissions connexes.

1) <https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2022/09/Recommendations-and-Guidance-on-Financial-Institution-Net-zero-Transition-Plans-November-2022.pdf> (en anglais seulement)

2) <https://www.coalexit.org/> (en anglais seulement)

3) <https://www.reuters.com/article/us-bmo-energy-idCAKBN28B4WD> (en anglais seulement)

4) <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/b15-dft.aspx>

5) <https://oxfam.qc.ca/wp-content/uploads/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapport.pdf>

6) [https://www.bmo.com/ir/files/F22%20Files/BMOProxy\\_March2022FR.pdf](https://www.bmo.com/ir/files/F22%20Files/BMOProxy_March2022FR.pdf)

## Réponse de BMO

Le BCGEU et la Salal Foundation ont accepté de retirer cette proposition, à la suite d'un dialogue constructif avec la BMO. BMO publiera la série de rapports de durabilité BMO 2022, qui comprendra de l'information supplémentaire sur les sujets abordés dans la proposition, notamment la planification de la transition climatique, la gestion des risques, l'évaluation de la maturité des clients, le financement durable et le lobbying.

En 2021, BMO s'est jointe à l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et a commencé à appliquer son cadre de référence. Ce cadre de référence constitue une bonne pratique de premier plan au sein du secteur et contribue à façonner l'approche adoptée par BMO dans la poursuite de son ambition climatique d'être le principal partenaire de ses clients dans la transition vers un monde carboneutre.

BMO est déterminée à réaliser son ambition climatique d'être le principal partenaire de ses clients dans la transition vers un monde carboneutre et à respecter ses engagements aux termes du cadre de référence de la NZBA, notamment celui d'élaborer des plans crédibles. Ce travail est complexe et évoluera au fil du temps, conformément à la stratégie commerciale globale de la Banque. La possibilité de poursuivre ces travaux à un rythme soutenu dépendra, dans certains cas, de la disponibilité des données et des difficultés importantes liées aux données devront être surmontées avant que l'on puisse procéder à une analyse complète de

l'harmonisation en matière de carboneutralité entre les portefeuilles de prêts. BMO et les sociétés faisant partie de notre groupe de référence continuent de rechercher et de recueillir davantage de données et de capacités analytiques afin de réaliser des progrès à l'égard de notre programme lié au climat. Notre acquisition de Radicle, une plateforme d'émission et de négociation de crédits de carbone avec la plateforme technologique de conseil et d'évaluation de l'empreinte carbone « Climate Smart », soutiendra ces efforts en renforçant l'engagement de nos clients envers les occasions de décarbonisation et en améliorant la qualité des données.

Au-delà de notre mise en œuvre du cadre de référence de la NZBA, notre approche en matière de gestion du risque environnemental et social utilise l'examen des plans de transition de nos clients comme outil de contrôle diligent pour certains secteurs sujets aux risques climatiques. Nous continuerons d'adapter notre approche pour prendre en considération et évaluer, au besoin, la pertinence des plans de transition de nos clients, le tout dans le but d'évaluer le risque et la possibilité d'aider nos clients dans leur transition vers la carboneutralité.

BMO, le BCGEU et la Salal Foundation poursuivront leurs engagements et le dialogue sur les sujets importants soulevés dans la proposition au fur et à mesure de l'avancement de ce travail.

## Proposition retirée

**Le BCGEU, 4911 Canada Way, Burnaby (C.-B.) V5G 3W3 a soumis une proposition d'actionnaire à la Banque, laquelle proposition bénéficie de l'appui de la Union of British Columbia Indian Chiefs (UBCIC) qui a été retirée. La Banque a convenu avec le BCGEU d'inclure cette proposition retirée dans la circulaire à titre informatif seulement. Elle ne fait pas partie de l'ordre du jour formel de l'assemblée.**

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) stipule que les États se concertent de bonne foi avec les peuples autochtones avant d'appliquer des mesures susceptibles de les concerner, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)<sup>1)</sup>. La Loi sur la DNUDPA confirme que la DNUDPA constitue un instrument international en matière de droits de la personne qui trouve application en droit canadien<sup>2)</sup>.

L'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation demande au secteur des entreprises d'adopter et de mettre en œuvre la DNUDPA « en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources<sup>3)</sup>. »

Le rapport de Foley Hoag LLP destiné aux banques ayant financé le controversé pipeline Dakota Access recommande que les pratiques exemplaires de l'industrie à l'échelle internationale en matière de CPLCC signifient aller au-delà des normes minimales fixées par le droit national<sup>4)</sup>.

Le fait de ne pas obtenir de CPLCC comporte par ailleurs des risques importants. Les entreprises qui ne cherchent à satisfaire qu'aux exigences nationales minimales prévues par la loi ou qui n'obtiennent pas de CPLCC sont souvent confrontées à des retards de projets, à des conflits et à d'autres risques juridiques, politiques, réputationnels et opérationnels importants.

Un document de 2019 préparé pour la Union of BC Indian Chiefs (UBCIC) et intitulé « Consentement<sup>5)</sup> » (document sur le consentement) tente de dissiper certains malentendus à propos du CPLCC, notamment :

- « consentement » et « veto » ne sont pas interchangeables; ils ont différentes significations et utilisations;
- le CPLCC n'est pas un prolongement de la consultation et de l'accommodement, qui sont de nature procédurale.

Le document sur le consentement décrit des moyens par lesquels les entreprises canadiennes peuvent opérationnaliser le CPLCC, notamment :

- chercher à obtenir et confirmer le consentement des peuples autochtones avant de prendre des décisions;

- déterminer les conditions nécessaires à l'obtention et au maintien du consentement d'une Nation plutôt qu'avoir recours à des mécanismes juridiques comme les renonciations qui visent à limiter les droits des peuples autochtones;
- utiliser des mécanismes de règlement des différends collaboratifs plutôt que restreindre la capacité d'une Nation à prendre des mesures judiciaires;
- adopter un processus pour la prise d'éventuelles décisions et obtenir le consentement avant de demander l'approbation de la Couronne.

La Déclaration sur les droits de la personne de BMO invoque les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (les « Principes directeurs de l'ONU »). BMO offre par ailleurs une certaine transparence en ce qui concerne les investissements dans des entreprises autochtones. Toutefois, le traitement réservé par BMO à ses clients autochtones a été passé au crible, et plusieurs projets qu'elle finance ont été critiqués en raison de la violation du droit autochtone, y compris le Coastal GasLink en territoire wet'suwet'en et le prolongement de la ligne 3 dans le nord du Minnesota en territoire Anishinaabeg. Ces conflits ont fait la une des journaux internationaux.

Les actionnaires sont d'avis que des mesures supplémentaires doivent être prises pour opérationnaliser le CPLCC et l'appel à l'action 92 et les refléter dans les politiques et les activités commerciales de BMO. Un renvoi explicite à l'opérationnalisation du CPLCC contribuera à atténuer les risques liés aux droits de la personne tout en donnant à BMO des moyens supplémentaires de réaliser des changements significatifs et nécessaires sur la voie de la réconciliation.

**RÉSOLUTION** : Il est demandé à BMO de prendre les mesures nécessaires pour opérationnaliser le CPLCC :

- en modifiant, à la lumière du document sur le consentement, la Déclaration sur les droits de la personne en vue de tenir compte des risques importants liés au fait de ne pas obtenir un CPLCC;
- en harmonisant ses pratiques en matière de droit autochtone avec les pratiques exemplaires de l'industrie à l'échelle internationale, comme l'indique Foley Hoag;
- en se renseignant sur la question de savoir si, et de quelle manière, des clients ont opérationnalisé le CPLCC dans le cadre de leurs relations avec leurs propres clients, comme l'indiquent les Principes directeurs de l'ONU.

1) <https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=A/RES/61/295&Lang=F> (Articles 18-19)

2) <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2021-c-14/derniere/lc-2021-c-14.html>

3) <https://www.rcaanc-cimnac.gc.ca/fra/1524506030545/1557513309443>

4) [https://foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good\\_practices\\_social\\_impacts\\_oil\\_pipelines\\_united\\_states/](https://foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good_practices_social_impacts_oil_pipelines_united_states/) (en anglais seulement)

5) [https://www.ubcic.bc.ca/consent\\_paper](https://www.ubcic.bc.ca/consent_paper) (en anglais seulement)

## Réponse de BMO

Comme il est prévu dans la Déclaration sur les droits de la personne de BMO, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) est défini dans diverses normes et divers cadres de référence internationaux, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). En 2021, le Parlement canadien a adopté le projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui engage les gouvernements à rendre le droit canadien conforme à la DNUDPA sur un certain nombre d'années, en consultant les peuples autochtones et en collaborant avec eux.

BMO reconnaît l'importance du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ainsi que les droits des peuples autochtones de participer à la prise de décision. Conscients des risques liés à l'absence de prise en compte adéquate des droits des autochtones, nous avons intégré ce sujet dans nos politiques et processus de gestion des risques, notamment en faisant expressément référence aux droits des autochtones dans notre politique d'entreprise en matière de risques environnementaux et sociaux, en exigeant un contrôle diligent pour les secteurs à risque élevé où des répercussions sur les droits des autochtones sont soulevées, et en établissant des processus d'escalade pour le risque de réputation lié aux questions de droits des autochtones. Nous intégrons également les attentes du cadre de référence des Principes de l'Équateur qui intègre expressément le CPLCC pour les financements entrant dans son champ d'application.

Nous avons consulté notre Conseil consultatif pour les communautés autochtones au sujet du CPLCC en l'invitant à nous faire part de ses réflexions et de ses commentaires. Selon les recommandations reçues, BMO prévoit actuellement d'autres formations pour aider à approfondir la compréhension du CPLCC et des droits autochtones à l'intention du personnel de BMO, dans le contexte de nos engagements envers les droits de la personne et les partenariats autochtones, et pour intégrer davantage la compréhension de ces questions importantes dans notre approche de la gestion des risques. Cette formation s'appuie sur la formation existante sur le CPLCC dispensée dans le cadre de la gestion des risques environnementaux et sociaux et de la mise en oeuvre de nos engagements dans le cadre de référence des Principes de l'Équateur (qui intègre lui-même directement le concept de CPLCC pour les financements dans son champ d'application).

Le BCGEU et la UBCIC ont exprimé des inquiétudes quant aux considérations pratiques des Principes de l'Équateur et faisant part à BMO de leur opinion selon laquelle l'EP4 ne répond pas aux attentes minimales établies dans la DNUDPA, et en raison du nombre limité de transactions canadiennes qui deviennent assujetties aux Principes de l'Équateur. BMO ne partage pas ce point de vue. Le BCGEU et la UBCIC ont également déclaré qu'ils considéraient cet engagement comme une étape significative dans un engagement à plus long terme avec la Banque sur l'opérationnalisation du CPLCC.



**RAPPORT REQUIS  
PAR LE RÈGLEMENT 51-102  
RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE**

**Dest. : Autorités canadiennes en valeurs mobilières**

Comme le requiert l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, le texte qui suit décrit les questions soumises au vote à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal (la « Banque ») tenue le 18 avril 2023 et, comme ces votes ont eu lieu par voie de scrutin, le nombre et le pourcentage des votes exprimés POUR ou CONTRE chacune de ces questions et le nombre d'ABSTENTIONS. Chacune des questions mentionnées ci-dessous est plus amplement décrite dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui peuvent être consultés à l'adresse [www.bmo.com/relationsinvestisseurs](http://www.bmo.com/relationsinvestisseurs).

Le conseil d'administration et la direction de la Banque ont recommandé aux actionnaires de voter POUR l'élection des 13 candidats à un poste d'administrateur dont le nom figure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Banque, POUR le vote consultatif sur la démarche de la Banque en matière de rémunération des cadres, et CONTRE les propositions d'actionnaire n° 1, 2 et 3.

**1. Élection des administrateurs**

Un scrutin a été tenu sur la résolution relative à la nomination des 13 candidats suivants à titre d'administrateurs de la Banque pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou au moment où leurs successeurs seront élus ou nommés. Le résultat de ce scrutin est le suivant :

Candidat	Votes pour		Abstentions	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Janice M. Babiak	351 265 494	97,87 %	7 642 029	2,13 %
Sophie Brochu	350 385 690	97,63 %	8 521 833	2,37 %
Craig W. Broderick	355 002 307	98,91 %	3 905 215	1,09 %
George A. Cope	343 003 583	95,57 %	15 903 939	4,43 %
Stephen Dent	357 798 594	99,69 %	1 108 927	0,31 %
Christine A. Edwards	349 346 887	97,34 %	9 560 636	2,66 %
Martin S. Eichenbaum	356 306 341	99,28 %	2 601 181	0,72 %
David Harquail	356 718 020	99,39 %	2 189 502	0,61 %
Linda S. Huber	356 564 090	99,35 %	2 343 433	0,65 %
Eric R. La Flèche	355 352 580	99,01 %	3 554 497	0,99 %
Lorraine Mitchelmore	354 474 358	98,76 %	4 433 165	1,24 %
Madhu Ranganathan	324 532 435	90,42 %	34 375 088	9,58 %
Darryl White	356 410 039	99,30 %	2 497 483	0,70 %

**2. Nomination des auditeurs des actionnaires**

Un scrutin a été tenu sur la résolution portant sur la nomination du cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Banque pour l'exercice 2023. Le résultat de ce scrutin est le suivant :

Votes pour		Abstentions	
Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
334 095 642	90,17 %	36 418 696	9,83 %

### 3. Vote consultatif sur la démarche de la Banque en matière de rémunération des cadres

Un scrutin a été tenu sur la résolution consultative portant sur la démarche de la Banque en matière de rémunération des cadres. Le résultat de ce scrutin est le suivant :

Votes pour		Votes contre	
343 725 763	95,77 %	15 181 613	4.23 %

### 4. Vote consultatif sur les politiques environnementales

Un scrutin a été tenu sur une proposition d'actionnaire demandant que la Banque adopte une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique :

Votes pour		Votes contre		Abstentions	
57 719 980	16,09 %	288 997 304	80,53 %	12 114 337	3,38 %

### 5. Investissement dans le secteur pétrolier et gazier du Canada et financement de celui-ci

Un scrutin a été tenu sur une proposition d'actionnaire demandant que la Banque affirme explicitement son engagement à continuer d'investir dans le secteur pétrolier et gazier du Canada et de le financer :

Votes pour		Votes contre		Abstentions	
4 471 032	1,25 %	350 164 175	97,56 %	4 265 825	1,19 %

### 6. Audit sur l'équité raciale

Un scrutin a été tenu sur une proposition d'actionnaire demandant que la Banque réalise et publie un audit indépendant sur l'équité raciale :

Votes pour		Votes contre		Abstentions	
133 565 811	37,21 %	216 840 008	60,42 %	8 501 687	2,37 %

FAIT le 18 avril 2023.

**Banque de Montréal**

Par : /s/ Paul V. Noble  
Paul V. Noble  
Secrétaire générale





**BANQUE  
CANADIENNE  
IMPÉRIALE DE  
COMMERCE**



## Propositions d'actionnaires

Les actionnaires seront appelés à voter sur trois propositions d'actionnaires : une proposition de Vancity Investment Management (Vancity) pour le compte des Fonds IA Clarington Inhance PSR (IA Clarington), 700 815 West Hastings Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1B4, numéro de téléphone : 604 871-5355, courriel : [Kelly\\_hirsch@vancity.com](mailto:Kelly_hirsch@vancity.com); une proposition du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, numéro de téléphone : 514 286-1155, courriel : [admin@medac.qc.ca](mailto:admin@medac.qc.ca); et une proposition de InvestNow, 7 Shannon Street, Toronto (Ontario) M6J 2E6, numéro de téléphone : [416 567-7192](tel:4165677192), courriel : [gpappano@investnow.org](mailto:gpappano@investnow.org). Le texte qui suit présente les propositions et leur argumentaire, ainsi que la réponse du conseil à chacune des propositions.

### 1. Vancity pour le compte de IA Clarington

**Il est résolu** que le conseil d'administration procède à un examen des niveaux de rémunération des membres de la haute direction en comparaison de l'ensemble du personnel et, à coût raisonnable et en omettant les renseignements confidentiels, qu'il communique chaque année au public le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.

### Argumentaire

La rémunération réalisée par le chef de la direction aux États-Unis a augmenté de 1 460 % depuis 1978, comparativement à une augmentation de seulement 18,1 % pour la moyenne des travailleurs. Le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à celle des travailleurs aux États-Unis est passé de 31 fois en 1978 à 399 fois en 2021<sup>1</sup>.

Une problématique similaire a été observée au Canada, où, selon les conclusions d'un rapport, la rémunération des chefs de la direction des 100 principales sociétés de la TSX était estimée à 191 fois supérieure au salaire moyen des travailleurs canadiens en 2020<sup>2</sup>.

Les écarts salariaux au sein de la main-d'œuvre sont importants, car ils sont révélateurs de l'inégalité croissante observée en Amérique du Nord et y contribuent<sup>3</sup>. Selon la Réserve fédérale américaine, depuis 1989, les 1 % les mieux nantis ont augmenté leur part de la richesse totale de 8,6 %, au détriment en grande partie des 90 % les moins bien nantis, qui ont vu leur part diminuer de 8 %<sup>4</sup>. Les 1 % les mieux nantis ont également vu progresser leur part du revenu national total aux États-Unis, qui est passée de 8,3 % à 20,8 % entre 1978 et 2019<sup>5</sup>. Le Canada a connu des inégalités similaires, la part du revenu national total des 1 % les mieux nantis ayant monté de 8,4 % à 14 % entre 1978 et 2019<sup>6</sup>.

Cette inégalité croissante entraîne des répercussions négatives pour tous, car il a été démontré que les sociétés inégalitaires sont associées à une mauvaise santé, à une violence accrue, à un manque de vie communautaire et à des taux de maladie mentale plus élevés dans toutes les classes socioéconomiques<sup>7</sup>. Des recherches ont montré que cette inégalité nuit à la productivité économique en provoquant une perte annuelle de croissance du PIB entre 2 et 4 % et entraîne souvent des récessions prolongées et plus marquées<sup>8,9</sup>.

Au-delà des répercussions négatives sur la société, les écarts de rémunération au sein d'une organisation peuvent entraîner une dégradation du moral des employés et une hausse du roulement du personnel<sup>10</sup>. Une telle situation peut miner la valeur de l'entreprise, car les employés démotivés sont moins productifs et un taux de roulement plus élevé augmente directement les coûts de dotation. Ces coûts sont particulièrement importants pour les sociétés à forte intensité de capital humain comme la Banque CIBC.

Au Canada, le secteur financier est particulièrement exposé à cette problématique, car les 1 % les mieux rémunérés gagnent environ 16 % du revenu sectoriel, tandis que dans la plupart des autres secteurs, cette part se situe entre 6 % et 10 % du revenu sectoriel<sup>11</sup>.

Contrairement aux États-Unis, les sociétés cotées en bourse au Canada ne sont pas tenues de communiquer le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs. Ce n'est pas beaucoup demander, car les normes de déclaration du Global Reporting Institute, que la Banque CIBC utilise déjà, fournissent un cadre bien reconnu pour calculer ce ratio. Il faut comprendre que c'est la tendance du ratio au fil du temps qui importe. La communication et le suivi du ratio permettent à la Banque CIBC de s'assurer que l'écart salarial ne se creuse pas et peut l'aider à apporter des correctifs pour s'assurer que le sentiment des employés demeure positif, ce qui réduira ainsi le roulement et les coûts liés à la perte de productivité.

## Propositions d'actionnaires

- <sup>1</sup> <https://www.epi.org/publication/ceo-pay-in-2021/>
- <sup>2</sup> <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/01/Another%20year%20in%20paradise.pdf>
- <sup>3</sup> <https://publications.gc.ca/site/fra/9.605166/publication.html>
- <sup>4</sup> <https://www.federalreserve.gov/releases/z1/dataviz/dfa/distribute/chart/#quarter:131;series:Assets;demographic:networth;population:1,35,79;units:shares>
- <sup>5</sup> <https://wid.world/fr/country/etats-unis/>
- <sup>6</sup> <https://wid.world/fr/country/canada-2/>
- <sup>7</sup> <https://equalitytrust.org.uk/resources/the-spirit-level>
- <sup>8</sup> <https://www.frbsf.org/wp-content/uploads/sites/4/wp2017-23.pdf>
- <sup>9</sup> <https://www.epi.org/publication/secular-stagnation/>
- <sup>10</sup> <https://www.nber.org/papers/w22491>
- <sup>11</sup> <https://wid.world/fr/news-article/worker-power-rent-seeking-and-income-inequality-in-canada-a-sector-level-analysis/>

### Le conseil recommande que vous votiez contre cette proposition.

La Banque CIBC continue de croire qu'à défaut d'une approche normalisée permettant de calculer ce ratio, il ne s'agit pas d'une statistique digne d'intérêt à communiquer publiquement car elle ne constituerait pas un point de comparaison exact ni fiable, étant donné que le ratio entre pairs varierait considérablement en fonction de la diversité des entreprises et des différences dans la composition des effectifs.

La Banque CIBC reconnaît que le calibre de nos effectifs est essentiel pour réaliser notre objectif d'offrir une expérience exceptionnelle à nos clients et des rendements de premier ordre à nos actionnaires, tout en maintenant notre solidité financière à mesure que nous concrétisons nos priorités stratégiques.

Nos programmes de rémunération ont été conçus en fonction de notre philosophie qui consiste à rémunérer les membres de nos équipes de manière équitable et compétitive et à encourager une conduite qui correspond à notre raison d'être et à notre proposition de valeur pour les employés, tout en veillant à nous conformer à la stratégie d'affaires de la Banque CIBC, à sa tolérance au risque, à la création d'une valeur durable pour les actionnaires et au cadre réglementaire en pleine évolution.

Le chef de la direction et tous les membres de la haute direction, de même que la majorité des membres de notre équipe à l'échelle mondiale (85 %) participent au même régime incitatif appelé Objectifs Rendement Succès (ORS), qui est axé sur la rémunération au rendement en fonction du facteur de rendement opérationnel (FRO) et du rendement individuel. Le régime ORS assure une transparence quant à la façon dont les primes d'encouragement sont déterminées et un lien solide entre la rémunération et le rendement. La majorité de nos effectifs participant au régime ORS, nous avons eu l'occasion de nous concentrer sur le rehaussement des salaires et, en 2022, la Banque CIBC a procédé à de nouveaux investissements pour favoriser davantage la santé financière des membres de ses équipes, pour attirer et garder des employés de talent et pour consolider notre réputation d'employeur de choix.

Plus précisément, pour les employés admissibles au mérite :

- Nous avons augmenté les salaires de base de 3 % pour tous les employés de niveau 1 à 6. Dans l'ensemble, ces investissements ont eu une incidence directe sur près de 25 000 membres de l'équipe de la Banque CIBC, soit environ 54 % des membres de l'équipe.
- Nous avons rehaussé notre salaire d'entrée minimum à 20,00 \$ l'heure (en monnaie locale) au Canada et aux États-Unis.
- Nous nous sommes engagés à augmenter davantage notre salaire d'entrée minimum au Canada et aux États-Unis en effectuant des investissements continus au cours des trois prochaines années afin de le porter à 25,00 \$ l'heure (en monnaie locale) d'ici la fin de 2025.
- Nous avons investi davantage dans les salaires de base de l'ensemble de notre effectif tout au long de l'année 2022 et dans le cadre de notre budget de fin d'année consacré aux primes au mérite, afin de soutenir les membres de notre équipe et de veiller à ce que notre rémunération demeure concurrentielle.

Ces investissements s'inscrivent dans la continuité des investissements stratégiques ciblés que nous avons effectués pour veiller à ce que nos salaires soient compétitifs et pour reconnaître les contributions des membres de nos équipes.

En outre, la rémunération totale est évaluée par rapport aux données d'un groupe de référence composé de sociétés semblables dont la taille, la portée, la présence sur le marché et la complexité sont comparables à celles de la Banque CIBC. La Banque CIBC utilise une approche comparative exhaustive et rigoureuse pour comprendre les sociétés de comparaison appropriées en fonction de la position et du ou des marchés relatifs sur lesquels la Banque CIBC est en concurrence pour le recrutement d'employés compétents, ainsi que le niveau et la composition de la rémunération sur le marché.

Même si nous ne publions pas le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération médiane des travailleurs, il s'agit d'un facteur clé dont tient compte le comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction lorsqu'il examine la rémunération du chef de la direction. Chaque année, le comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction de la Banque CIBC examine divers facteurs internes et externes avant de formuler des recommandations au conseil en ce qui a trait aux attributions de rémunération incitative du chef de la direction. Ces renseignements portent notamment sur le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération médiane des employés (un ratio de rémunération vertical) et sur d'autres ratios de rémunération horizontaux et verticaux. Le comité examine le ratio, y compris de façon rétrospective, afin de comprendre l'évolution d'une année sur l'autre lorsqu'il prend des décisions concernant la rémunération du chef de la direction pour l'exercice en cours.

### 2. MÉDAC

Il est proposé que la banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

### Argumentaire

Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la Banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la Banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par *Rainforest*<sup>1</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G \$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

### Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G \$
9	Scotia	30,402 G \$
11	TD	21,154 G \$
15	BMO	18,781 G \$
20	CIBC	22,218 G \$

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G \$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

<sup>1</sup> *Banking on Climate Chaos — Fossil Fuel Finance Report 2022*  
<https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC2022vSPREAD.pdf>

### Le conseil recommande que vous votiez contre cette proposition.

La Banque CIBC est attachée à l'accélération des mesures pour le climat, un élément clé de notre stratégie en matière d'ESG, comme en témoigne notre volonté d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 tant pour nos activités d'exploitation que pour nos activités de financement. Pour concrétiser notre ambition de carboneutralité, nous sommes guidés par notre stratégie climatique, qui comprend les thèmes clés consistant à soutenir nos clients, à encourager les comportements positifs chez les consommateurs, à améliorer nos activités et à communiquer nos progrès.

En 2022, notre banque a continué à faire progresser ces priorités et à donner suite aux attentes des parties intéressées, notamment par les mesures suivantes :

- Nous avons publié nos cibles de réduction des émissions financées pour 2030 pour les secteurs à forte intensité de carbone de notre portefeuille de prêts, comme ceux du pétrole et du gaz naturel et de la production d'énergie, et nous prévoyons publier des cibles supplémentaires en 2023;
- Nous avons lancé l'Espace climat de la Banque CIBC, dont l'objectif est de proposer de l'information et des conseils pour aider nos clients des services de détail à réduire leur propre empreinte climatique;

## Propositions d'actionnaires

- Nous avons confirmé notre engagement de 100 millions de dollars en investissements dans des sociétés en commandite dédiées aux fonds de technologie climatique et de transition énergétique;
- Nous avons établi une nouvelle chaire de recherche dans le domaine du financement durable grâce à un engagement de 1,25 million de dollars envers la Schulich School of Business de la York University;
- Nous avons fait connaître les progrès que nous avons réalisés par la publication du deuxième rapport de notre Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et par notre Approche de carboneutralité, qui explique nos méthodes d'établissement des objectifs de carboneutralité.

À mesure que nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie en matière de changements climatiques, nous estimons qu'une communication continue avec les parties prenantes constitue un élément essentiel de l'élaboration de nos plans d'accélération des mesures pour le climat, mais nous ne considérons pas actuellement qu'un vote consultatif annuel sur nos activités climatiques et environnementales soit un mécanisme approprié. À la Banque CIBC, notre stratégie ESG, qui comprend notre stratégie en matière de changements climatiques, fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise globale, laquelle régit la façon dont nous dialoguons avec nos clients conformément à notre raison d'être et la façon dont tous les rouages de notre banque fonctionnent en synergie. Nous estimons que le devoir d'assurer cet alignement et cette cohésion relève du mandat de la direction, et que la responsabilité de superviser cet aspect de nos activités revient à notre conseil. Un vote consultatif annuel sur nos activités climatiques et environnementales, bien que non contraignant par nature, serait incompatible avec le rôle et la responsabilité de notre conseil d'approuver et de superviser la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise globale de la banque.

Nous sommes déterminés à travailler de concert avec les parties prenantes, notamment nos actionnaires, les instances gouvernementales, le BSIF et d'autres organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières, dans le cadre de la mise en œuvre et de l'itération continues de notre stratégie en matière de changements climatiques, afin de veiller à ce que nos actions reflètent l'évolution des priorités des parties prenantes et y donnent suite. C'est pourquoi nous avons tenu en 2022 une séance pour investisseurs dédiée aux enjeux ESG, dans le cadre de laquelle notre stratégie en matière de changements climatiques, notre cadre de gouvernance connexe et notre approche à l'égard de l'établissement de cibles de carboneutralité ont été au cœur des discussions, et nous avons continué d'améliorer la communication des points de vue de nos parties prenantes en la matière à notre comité de gouvernance du conseil, qui supervise notre stratégie en matière d'ESG, et à notre conseil des membres de la direction sur les questions d'ESG.

Nous continuerons à suivre les développements relatifs à l'adoption de résolutions consultatives en matière d'action climatique, et nous restons déterminés à dialoguer avec nos parties prenantes sur les éléments clés et les progrès de notre stratégie en matière de changements climatiques.

### 3. InvestNow

**IL EST RÉSOLU** que la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») exprime clairement son engagement à continuer d'investir dans le secteur pétrolier et gazier canadien et de le financer et que, en outre, elle passe en revue l'ensemble de ses politiques afin de s'assurer qu'aucune d'entre elles n'a pour effet d'encourager le désinvestissement du secteur.

## Argumentaire

Les Canadiens sont aux prises avec une crise du coût de la vie, la perspective d'une grave récession causée par l'inflation croissante et d'une stagflation durable se profilant à l'horizon. L'augmentation des coûts de l'énergie est l'une des principales causes de cette crise. La hausse des coûts de l'énergie est notamment attribuable aux politiques publiques et au débat public, qui sont tous deux défavorables à l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier. Il en résulte un sous-investissement chronique dans ce secteur.

Il est temps que la Banque CIBC exprime explicitement son engagement envers le secteur pétrolier et gazier canadien. Qui plus est, la Banque CIBC devrait cesser de soutenir des politiques comme les cibles de carboneutralité ou suspendre temporairement son soutien. Le soutien de telles politiques, qui ont pour effet de suggérer que l'extraction, le développement et l'utilisation du pétrole et du gaz ne sont pas d'une valeur essentielle, envoie un signal négatif sur l'investissement dans le secteur. La Banque CIBC devrait plutôt se concentrer sur l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier et l'octroi de prêts et de financement à ce secteur afin de stimuler l'offre et de réduire les coûts de l'énergie pour les Canadiens et le reste du monde.

Le soutien du secteur est important pour les raisons suivantes :

- un secteur en santé est essentiel au bien-être des Canadiens : il assure l'abordabilité de l'énergie et, avec elle, l'abordabilité de tout ce qui est nécessaire pour assurer un niveau de vie raisonnable pour tous au Canada;
- la performance environnementale du secteur est de calibre mondial et s'améliore constamment;
- il est de plus en plus important que le secteur prenne de l'expansion afin de répondre aux préoccupations mondiales, telles que la sécurité énergétique et la pauvreté énergétique;
- le manque d'investissements au Canada se traduit par une augmentation des investissements dans le développement du secteur pétrolier et gazier dans d'autres régions du monde, où la performance environnementale est moindre, les pratiques de gouvernance sont moins rigoureuses et de graves violations des droits de la personne sont commises.

Le secteur pétrolier et gazier est le plus important secteur exportateur au Canada, figure parmi les trois principaux secteurs qui contribuent le plus au PIB du Canada, fournit 500 000 emplois partout au pays et contribue pour des milliards de dollars chaque année aux coffres de l'État en impôts et en redevances et paie ainsi pour d'innombrables services publics destinés aux Canadiens.

De plus, les producteurs pétroliers et gaziers canadiens réalisent des gains environnementaux importants : leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été réduites de 22 % entre 2011 et 2019, puis de 12 % de plus entre 2019 et 2020<sup>1</sup>. En 2019 seulement, ils ont investi 3,1 milliards de dollars dans l'amélioration de la performance environnementale, ce qui représente les deux tiers de toutes les dépenses en matière de protection environnementale engagées au pays cette année-là<sup>2</sup>.

Adopter une position favorable à l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier canadien est bon pour l'économie, l'environnement, l'innovation, les actionnaires et les Canadiens ordinaires.

<sup>1</sup> <https://www.canadianenergycentre.ca/canadas-oil-and-gas-emissions-went-down-in-2020-national-inventory-report/>

<sup>2</sup> <https://energynow.ca/2022/07/five-ways-canadas-oil-and-gas-industry-is-improving-environmental-performance/>

### **Le conseil recommande que vous votiez contre cette proposition.**

À la Banque CIBC, nous comprenons l'urgence de trouver des solutions aux changements climatiques, le rôle déterminant que joue le secteur financier dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'importance de se préparer aux risques liés aux changements climatiques et de les gérer dans notre propre entreprise.

Nous reconnaissons également la contribution de longue date du secteur de l'énergie à la prospérité économique du Canada et comprenons qu'une transition ordonnée vers la carboneutralité est un défi complexe et multisectoriel qui nécessitera des changements systémiques sur les plans économique, social et technologique grâce à un effort collectif des gouvernements, des entreprises et des consommateurs.

Nous sommes déterminés à faire notre part et c'est pourquoi nous avons fixé un objectif de carboneutralité pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050 et publié des cibles de réduction des émissions financées pour 2030 pour nos portefeuilles à forte intensité carbonique, soit ceux du secteur pétrolier et gazier et de la production d'énergie. En tant qu'organisation axée sur sa raison d'être, nous sommes également déterminés à soutenir nos clients, pilier clé de notre stratégie relative aux changements climatiques, et l'itération constitue un principe essentiel de notre approche de carboneutralité, car nous reconnaissons qu'il existe des facteurs indépendants de la volonté de la Banque CIBC qui influenceront sur la décarbonisation à l'échelle mondiale dans l'ensemble des secteurs et des économies, comme la mise au point de nouvelles technologies, le développement de solutions propres au secteur, les changements dans le comportement des consommateurs et l'incidence d'événements géopolitiques.

Nous soutenons nos clients dans le cadre de la transformation de leurs modèles d'affaires afin qu'ils puissent obtenir du succès dans une économie à faibles émissions de carbone au moyen d'innovation en matière de financement, de services consultatifs et d'investissements. Par exemple, en 2022, nous avons continué de faire ce qui suit :

- offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux par l'intermédiaire de notre groupe mondial Énergie, infrastructure et transition au sein de Marchés des capitaux CIBC, afin de soutenir les clients, y compris ceux du secteur pétrolier et gazier, qui sont touchés par le changement dans la façon dont le monde produit et consomme de l'énergie et développe des infrastructures;
- réaliser des progrès importants dans l'atteinte de notre objectif de mobiliser 300 milliards de dollars en financement durable d'ici 2030 et de notre engagement à investir 100 millions de dollars dans des fonds des secteurs des technologies climatiques et de la transition énergétique par l'intermédiaire de sociétés en commandite.

En 2022, nous avons également annoncé un parrainage pluriannuel avec la University of Calgary pour le nouveau Energy Transition Centre, qui aide à accélérer le remplacement des systèmes énergétiques qui émettent du carbone en faisant la promotion d'autres énergies plus propres, tout en améliorant les compétences en milieu de travail dans le secteur pétrolier et gazier.

## Propositions d'actionnaires retirées

### Shareholder Association for Research & Education (SHARE) au nom de IBVM Foundation of Canada

SHARE a retiré sa proposition à la suite d'entretiens avec la Banque CIBC. Le texte de la proposition de SHARE, son argumentaire et la réponse du conseil sont présentés ci-dessous.

**IL EST RÉSOLU** que les actionnaires demandent à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») de mener et de publier (à coût raisonnable et en omettant les renseignements confidentiels) un examen de l'équité raciale par un tiers analysant les incidences défavorables de la Banque CIBC sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur. Les commentaires des organisations de défense des droits civils, des employés et des clients devraient être pris en compte pour déterminer les questions précises à analyser.

### Argumentaire

En tant qu'intermédiaires essentiels, les institutions financières jouent un rôle clé dans la société, car elles permettent aux entreprises et aux particuliers d'accéder à des possibilités économiques essentielles grâce à une vaste gamme de produits et de services financiers, notamment en facilitant les opérations, en fournissant des services de crédit et de prêt, des comptes d'épargne et des services de gestion des placements. En raison du rôle important que jouent les institutions financières dans notre économie et notre société, ces institutions ont la responsabilité de s'assurer que leurs activités commerciales, leurs pratiques, leurs politiques et leurs produits et services n'ont pas d'incidences défavorables sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur.

Un rapport de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada qui étudie les pratiques de première ligne de six banques canadiennes, dont la Banque CIBC, laisse entendre que les clients racisés ou autochtones des banques font l'objet de pratiques discriminatoires<sup>1</sup>. Comparativement à d'autres clients, les clients des minorités visibles et les clients autochtones étaient plus susceptibles de se faire recommander des produits qui ne répondaient pas à leurs besoins, ne se faisaient pas présenter l'information de manière claire et simple et se voyaient offrir des produits facultatifs, comme une autorisation de découvert et une assurance garantissant le paiement du solde.

Une étude universitaire de décembre 2020 commandée par la British Columbia Securities Commission a révélé que le pourcentage estimatif de Canadiens non bancarisés (c'est-à-dire n'ayant aucune relation officielle avec une banque) se situait entre 3 % et 6 % et celui des Canadiens sous-bancarisés (c'est à dire ayant recours à des institutions financières marginales comme les prêteurs sur salaire) s'établissait entre 15 % et 28 %<sup>2</sup>. L'étude a révélé que la sous-bancarisation et la non-bancarisation ont un effet disproportionné sur les peuples autochtones et que (TRADUCTION) « l'accès financier a été cité par les chercheurs comme un problème endémique dans les "communautés de couleur à faible revenu" ».

Les institutions financières canadiennes, dont la Banque CIBC, ont la responsabilité de lutter contre la discrimination financière et d'offrir un meilleur accès au crédit et aux autres services financiers afin de faire en sorte que toutes les collectivités deviennent résilientes sur le plan économique. La stratégie d'inclusion et de diversité actuelle de la Banque CIBC (la « stratégie ») est insuffisante pour cerner ou traiter les enjeux potentiels et existants en matière d'équité raciale découlant de ses pratiques, politiques, produits et services puisqu'elle est principalement axée sur les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Les questions d'équité raciale présentent d'importants risques commerciaux sur les plans juridique, financier, réglementaire et de la réputation pour la Société et ses actionnaires. Un examen de l'équité raciale aidera la Banque CIBC à cerner, à prioriser, à corriger et à éviter les incidences défavorables sur les parties prenantes non blanches et les communautés de couleur. Par conséquent, nous exhortons la Banque CIBC à évaluer son comportement sous l'angle de l'équité raciale afin d'avoir une vue d'ensemble de la façon dont elle contribue au racisme systémique et pourrait aider à le démanteler.

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/programmes/recherche/rapport-clients-mysteres.html>

<sup>2</sup> <https://bcbasiccomepanel.ca/wp-content/uploads/2021/01/Financial-Inclusion-in-British-Columbia-Evaluating-the-Role-of-Fintech.pdf>

## Propositions d'actionnaires retirées

### Déclaration du conseil

À la Banque CIBC, l'inclusion est la pierre angulaire de notre culture. Cela signifie que nos effectifs et notre équipe de direction reflètent les clients et les collectivités que nous servons et que nos gens sont outillés pour pratiquer l'inclusion intentionnelle. Il en résulte une équipe mobilisée, capable de concevoir des idées novatrices, de promouvoir des expériences clients inclusives et, en dernière analyse, d'aider notre banque à réaliser sa raison d'être.

Nous sommes également conscients que certains segments de clientèle, notamment les Autochtones et les membres de la communauté noire, continuent de faire face à des obstacles uniques en matière d'inclusion financière. C'est pourquoi l'engagement envers des services bancaires inclusifs, qui vise à éliminer les obstacles entravant l'accès au système financier afin de favoriser l'inclusion sociale et la prospérité économique pour tous, constitue une priorité clé qui s'inscrit dans l'accent que nous mettons sur l'accès aux possibilités dans notre stratégie ESG.

Notre approche actuelle est le fruit de consultations auprès de nos employés, de nos clients et de nos organismes à but non lucratif partenaires, ainsi qu'auprès des parties intéressées dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques. La reddition de comptes relève de notre Conseil des leaders de la diversité et de l'inclusion, présidé par notre président et chef de la direction, qui, avec l'appui de notre conseil d'administration, examine les progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés axés sur les résultats chaque trimestre. Des précisions sur notre approche et notre rendement figurent dans le Rapport sur la durabilité 2022 de la Banque CIBC.

À la lumière de la proposition décrite ci-dessus, nous avons convenu de donner suite à ces engagements en faisant appel à une tierce partie indépendante pour nous aider à évaluer et à prioriser les aspects où nos politiques en matière d'emploi et nos pratiques commerciales pourraient être insuffisantes pour répondre aux besoins des personnes de couleur et des Autochtones. Nous commencerons par mettre la priorité sur nos politiques en matière d'emploi, qui relèvent du comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction, pour dévoiler les résultats de nos efforts dans nos renseignements présentés pour l'exercice 2024. Nous nous concentrerons ensuite sur nos pratiques commerciales, qui sont sous la supervision du comité de gouvernance, en vue de publier des résultats provisoires dans nos renseignements présentés pour l'exercice 2025, pour ensuite présenter un rapport final, comprenant des recommandations et un plan d'action, dans nos renseignements présentés pour l'exercice 2026.

### MÉDAC

Le MÉDAC a retiré trois de ses propositions à la suite d'entretiens avec la Banque CIBC. Le texte de chaque proposition du MÉDAC, l'argumentaire et la réponse du conseil sont présentés ci-dessous.

#### 1. Présentation des langues maîtrisées par les administrateurs

Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.

#### Argumentaire

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet — et pour plusieurs autres raisons par ailleurs — opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

### Déclaration du conseil

La Banque CIBC estime que notre conseil devrait être composé de personnes possédant des compétences, une formation, une expertise, de l'expérience et des perspectives adéquates pour répondre aux besoins commerciaux et superviser la stratégie d'entreprise de la Banque CIBC. Le conseil s'efforce de refléter au sein de ses rangs l'effectif de la Banque CIBC, ainsi que les clients et les collectivités que la Banque CIBC sert. La politique de la Banque CIBC sur la diversité au sein du conseil énonce l'approche du conseil pour repérer des candidats potentiels aux postes d'administrateurs, ce qui comprend la prise en compte de toute une gamme de facteurs comme le genre, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, les compétences individuelles et l'expérience personnelle. La Banque CIBC a pour pratique de présenter certains aspects de la composition du conseil sur une base globale dans la rubrique de notre circulaire sur les candidats aux postes d'administrateurs (et non dans la présentation individuelle ou le tableau des compétences des administrateurs), notamment le genre, l'ethnicité et l'orientation sexuelle. Notre approche en matière de présentation de l'information préserve l'anonymat et protège la confidentialité de l'information présentée. Nous avons rehaussé l'information présentée en ajoutant, de façon globale, les langues parlées par nos administrateurs (anglais, français et autres). Veuillez consulter à ce sujet la page 9 de la présente circulaire.

### 2. Intelligence artificielle (IA)

Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.

#### Argumentaire

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clé de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>1</sup> :

- Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifie.
- L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.
- Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>2</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

<sup>1</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-controle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

<sup>2</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-controle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-risque-de-credit.html>  
<https://corp.gov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

#### Déclaration du conseil

À mesure que la Banque CIBC devient une banque de plus en plus numérique pour demeurer concurrentielle dans une économie en pleine transformation, nous nous efforçons d'utiliser la technologie pour fournir des perspectives et analyses plus précises, plus opportunes et plus personnalisées afin d'aider nos clients à concrétiser leurs ambitions. Dans le cadre de ce processus, nous nous engageons également à être redevables, transparents et réactifs dans la manière dont nous utilisons, protégeons et gérons les données de nos clients et utilisons l'intelligence artificielle (IA). C'est pourquoi l'un des piliers clés sur lesquels repose notre stratégie en matière d'ESG est de Renforcer l'intégrité et la confiance, qui met l'accent sur des sujets comme l'éthique des données, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information.

Conscient de l'importance de faire connaître les progrès réalisés sur sa stratégie en matière d'ESG, la Banque CIBC prévoit publier de l'information supplémentaire sur son approche en matière d'éthique des données et d'utilisation de l'IA digne de confiance, et sur la supervision assurée par la direction et les comités du conseil, dans son Rapport sur la durabilité de 2023. Ce rapport est déposé auprès de la l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et est disponible au public sur notre site Web. Il n'est pas exigé que le rapport soit déposé sur SEDAR. À l'heure actuelle, nos efforts sont axés sur la mise à l'échelle de notre projet pilote d'éthique des données, et nous prévoyons élargir ces efforts pour mettre à l'essai une évaluation de l'incidence algorithmique sur l'équité afin d'améliorer la gouvernance de nos solutions fondées sur l'IA. L'information que nous présenterons exposera notre approche et nos principes applicables au déploiement de l'éthique des données et de l'utilisation de l'IA digne de confiance, ce qui nous aidera à gérer efficacement les risques connexes à mesure qu'augmentent le volume de données et l'application des solutions d'IA.

### 3. Efforts accrus en matière d'environnement et de transition énergétique

Il est proposé que le conseil d'administration de la banque adopte et publie d'ici 2025 un plan d'action visant le réaligement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) détaillant de manière précise les moyens d'y arriver ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre.

#### Argumentaire

Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) commandé par OXFAM Québec<sup>1</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques canadiennes est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que si elles s'unissaient pour former un nouvel État celui-ci serait le cinquième émetteur de GES au monde. Ce rapport semble en contradiction directe avec les engagements de la banque pris l'an dernier en réponse à notre proposition d'actionnaire visant la fixation de cibles intermédiaires et l'adoption d'un plan pour les atteindre.

Tout en reconnaissant que la banque fait des efforts concrets pour soutenir et accélérer la transition climatique, elle pourrait faire mieux, voire donner l'exemple aux autres entreprises. Deux observations tirées du rapport de l'IREC s'imposent :

« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs "verts" des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non négligeable, ne représenteront au final que deux tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1 300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou "écologique", ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »

La banque — qui est l'une des banques que le rapport cité cible directement, notamment à sa recommandation #4 — jouit d'une importante puissance financière et doit s'acquitter de responsabilités tout aussi grandes en concrétisant ses engagements de manière formelle, en adoptant et en publiant un plan concret.

<sup>1</sup> <https://irec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

#### Déclaration du conseil

La Banque CIBC est attachée à l'accélération des mesures pour le climat, comme en témoigne notre ambition d'atteindre d'ici 2050 la carboneutralité pour les activités d'exploitation et de financement. Conformément à cet objectif, nous avons entrepris en 2022 d'établir des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 pour deux des secteurs à forte intensité de carbone de nos portefeuilles, soit ceux du secteur pétrolier et gazier et de la production d'énergie.

- Nous visons une réduction de 35 % de l'intensité des émissions liées aux activités de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier par rapport à l'année de référence 2020, à savoir les émissions de portée 1 et 2 provenant de la production en amont et du raffinage en aval des produits pétroliers et gaziers.
- Nous visons une réduction de 27 % de l'intensité des émissions liées à l'utilisation finale de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier par rapport à l'année de référence 2020, à savoir les émissions de portée 3 provenant de la combustion de combustibles hydrocarbonés vendus sur le marché.
- Nous visons une réduction de 32 % de l'intensité des émissions (portée 1) de notre portefeuille du secteur de la production d'énergie par rapport à l'année de référence 2020.

En phase avec sa vision s'étendant jusqu'en 2050, la Banque CIBC prévoit prendre des mesures précises à court, à moyen et à long terme, et notre approche est guidée par notre stratégie relative aux changements climatiques, qui est axée sur le soutien à nos clients, l'encouragement de comportements positifs chez les consommateurs, l'amélioration de nos activités et la communication de nos progrès.

## Propositions d'actionnaires retirées

2023 - 2024	D'ici 2025	D'ici 2030	D'ici 2050
<p><b>Dans l'immédiat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre la carboneutralité au chapitre de notre exploitation d'ici 2024</li> <li>Continuer d'établir des cibles intermédiaires pour 2030 pour les secteurs à forte intensité de carbone, conformément aux lignes directrices de l'alliance bancaire Net Zéro</li> <li>Élaborer des stratégies sectorielles afin d'atteindre les cibles intermédiaires pour 2030</li> </ul>	<p><b>À court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des stratégies sectorielles de réduction des émissions</li> <li>Continuer de mobiliser les clients, de suivre leur progression et de travailler avec eux afin de soutenir leur transition</li> <li>Améliorer et faire évoluer continuellement notre Approche de carboneutralité, au besoin</li> </ul>	<p><b>À moyen terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 30 % les émissions liées aux activités de portée 1 et 2 par rapport au niveau de référence de 2018</li> <li>Réduire les émissions financées conformément à nos cibles intermédiaires sectorielles</li> <li>Mobiliser 300 G\$ pour des activités de financement durable</li> </ul>	<p><b>À long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre la carboneutralité au chapitre de notre exploitation et de nos activités de financement</li> </ul>

Reconnaissant que la réalisation de notre ambition exige une collaboration entre tous les segments de l'économie, nous contribuons également à l'écosystème en général par des mesures telles que les suivantes :

- Nous nous sommes engagés à réaliser des investissements de 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite dédiées aux fonds de technologie climatique et de la transition énergétique.
- Nous avons créé la chaire de recherche CIBC en financement durable à la Schulich School of Business grâce à un engagement de 1,25 million de dollars, en plus de parrainer le nouveau Energy Transition Centre de la University of Calgary.
- Nous avons continué de faire évoluer la plateforme Carbonplace, fruit d'une collaboration internationale visant à créer une plateforme technologique novatrice pour le marché volontaire des crédits de carbone.

Alors que nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie relative aux changements climatiques à l'appui de notre objectif de carboneutralité d'ici 2050, nous nous engageons à écouter toutes les parties intéressées. C'est pourquoi nous avons examiné et évaluons actuellement le rapport publié par OXFAM-Québec sur l'empreinte carbone des banques canadiennes dont il est question dans la proposition du MÉDAC.

Nous sommes également déterminés à travailler avec nos clients pour les aider à atteindre leur propre objectif de carboneutralité et à demeurer responsables en rendant compte de façon transparente de nos progrès, notamment au moyen d'un rapport sur le climat prévu en 2023, qui présentera nos progrès réalisés à ce jour par rapport à nos cibles d'émissions financées établies pour 2030.

### Proposition de **Æquo Services d'engagement actionnarial (Æquo)** pour **Bâtirente, le régime de retraite des membres de la CSN et la Congrégation de Notre-Dame, présentée à titre conjoint avec Vancity**

Æquo Services d'engagement actionnarial (au nom de Bâtirente et de la CND) et Vancity Investment Management ont soumis une proposition d'actionnaire demandant que la Banque CIBC publie un rapport qui décrit 1) ses attentes quant à ce que constitue un plan de transition crédible pour les clients dans les secteurs les plus exposés aux risques liés au climat et 2) les procédures visant à s'assurer que ces plans de transition aideront la Banque CIBC à atteindre ses cibles intermédiaires pour 2030 afin de réduire les émissions financées associées à ses portefeuilles de prêts.

À la suite d'entretiens avec la Banque CIBC, Æquo et Vancity ont retiré la proposition à la lumière des efforts continus de la Banque CIBC, notamment le fait que la Banque CIBC prévoit publier un rapport axé sur le climat en mars 2023 qui décrira :

- les indicateurs utilisés dans sa méthode d'évaluation du carbone afin de cerner et de comprendre les risques liés au climat et les activités de transition de ses clients, notamment les indicateurs de transition;
- les catégories de rendement comprises dans sa légende d'évaluation du carbone et un résumé du rendement de ses clients du secteur pétrolier et gazier et de la production d'énergie par rapport à ces catégories;
- les processus existants établis afin de passer en revue les résultats et de déterminer les prochaines étapes.

Æquo et Vancity reconnaissent que les efforts de la Banque CIBC s'inscrivent dans un cadre évolutif qui soutient son objectif de carboneutralité d'ici 2050 et ses cibles intermédiaires pour 2030. Il est prévu que Æquo, Vancity et la Banque CIBC demeureront en communication à mesure que la banque mettra au point son approche afin de réduire ses émissions financées.







## ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Toronto (Ontario)

mardi 4 avril 2023

### RÉSULTATS DU VOTE

Conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Les questions suivantes ont été soumises au vote à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque CIBC (la Banque) tenue le 4 avril 2023. Le vote a été effectué par scrutin.

Chacune des questions ci-dessous est expliquée en détail dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction affichée sur le site [cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html](http://cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html).

#### 1. Élection des administrateurs

Chacun des 13 candidats suivants proposés par la direction a été élu administrateur de la Banque.

CANDIDATS	EN FAVEUR		ABSTENTIONS	
Ammar Ajjoudi	382 277 032	99,46 %	2 056 298	0,54 %
Charles J.G. Brindamour	382 698 643	99,57 %	1 634 687	0,43 %
Nanci E. Caldwell	379 025 026	98,62 %	5 308 304	1,38 %
Michelle L. Collins	381 442 988	99,25 %	2 890 342	0,75 %
Luc Desjardins	375 716 984	97,76 %	8 616 346	2,24 %
Victor G. Dodig	382 879 598	99,62 %	1 453 732	0,38 %
Kevin J. Kelly	377 485 315	98,22 %	6 848 015	1,78 %
Christine E. Larsen	383 010 593	99,66 %	1 322 737	0,34 %
Mary Lou Maher	379 604 302	98,77 %	4 729 028	1,23 %
William F. Morneau	382 557 396	99,54 %	1 775 934	0,46 %
Katharine B. Stevenson	381 529 803	99,27 %	2 803 527	0,73 %
Martine Turcotte	378 639 417	98,52 %	5 693 913	1,48 %
Barry L. Zubrow	380 056 686	98,89 %	4 276 644	1,11 %

#### 2. Nomination des auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeurs de la Banque.

EN FAVEUR		ABSTENTIONS	
346 453 163	88.08%	46 865 527	11.92%

#### 3. Résolution de consultation sur notre philosophie de rémunération des cadres supérieurs

EN FAVEUR		CONTRE	
368 249 768	95.82%	16 081 953	4.18%

#### 4. Proposition N° 1 - Ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs

EN FAVEUR		CONTRE		ABSTENTIONS*	
37,695,929	10.37%	325,962,323	89.63%	20,662,112	6%

#### 5. Proposition N° 2 - Vote consultatif sur la politique environnementale

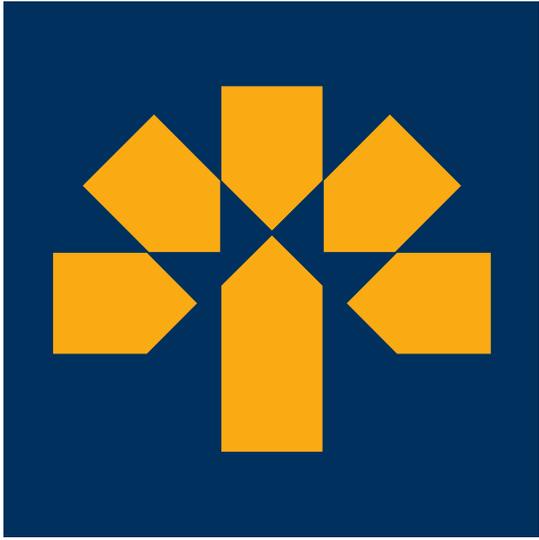
EN FAVEUR		CONTRE		ABSTENTIONS*	
60,538,514	16.81%	299,583,687	83.19%	24,198,265	7%

#### 6. Proposition N° 3 - Investissements dans le secteur pétrolier et gazier

EN FAVEUR		CONTRE		ABSTENTIONS*	
3,341,400	0.87%	379,129,052	99.13%	1,850,016	0%

\* Une abstention est prise en compte comme une présence aux fins de la constatation du quorum, mais elle ne l'est pas en tant que voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.





**BANQUE  
LAURENTIENNE  
DU CANADA**

## ANNEXE

### Propositions d'actionnaires

La Banque a reçu cinq propositions du MÉDAC. **Après discussion avec la Banque, le MÉDAC a accepté de ne pas soumettre les propositions au vote.** La Banque a toutefois accepté d'inclure ces propositions dans la Circulaire, à titre d'information seulement, bien qu'elles ne fassent pas partie de l'ordre du jour officiel de l'assemblée.

Les propositions et les déclarations à l'appui de celles-ci représentent le point de vue de l'actionnaire qui les soumet. Elles sont présentées ci-dessous en *italique*, sans avoir été modifiées, et accompagnées de nos réponses comme l'exige la *Loi sur les banques* (Canada).

---

#### **PROPOSITION 1. Divulgarion des langues maîtrisées par les administrateurs**

---

***Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.***

##### Arguments

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet — et pour plusieurs autres raisons par ailleurs — opportun, pour toutes les parties intéressées (parties prenantes), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

##### Position de la Banque

Les valeurs fondamentales de la Banque comprennent la ferme conviction que chacun a sa place et, à ce titre, nous apprécions, respectons et embrassons des perspectives diverses. Cette conviction s'étend au Conseil et s'applique à tous les aspects de la diversité, y compris les compétences linguistiques.

La diversité garantit que le Conseil offre l'éventail nécessaire de perspectives, d'expérience et d'expertise pour atteindre les objectifs de la Banque et répondre aux attentes de ses parties prenantes. La Banque est d'avis que la promotion de la diversité est mieux servie par un examen attentif des connaissances, de l'expérience, des compétences, des antécédents, des aptitudes et des qualités de chaque administrateur.

Cette année, le Comité RHRE a inclus les langues dans la grille des compétences afin de garantir la complémentarité des aptitudes et des compétences au sein du Conseil.

Nous profitons de l'occasion pour réitérer notre détermination à employer et à promouvoir la langue française au Québec en veillant à ce que nos employés, nos clients et nos actionnaires puissent communiquer avec nous, recevoir des services ou des communications, ainsi que travailler, en français.

La Banque est fière de ses 175 ans d'existence au Québec et elle estime avoir un rôle important à jouer pour protéger et promouvoir la langue française, un élément crucial de son identité. En tant qu'organisation québécoise régie par une charte fédérale, la Banque est fière de se conformer volontairement à la Charte de la langue française et aux autres règlements applicables au Québec, y compris ceux qui ont trait à la langue au travail et aux communications avec nos clients et nos actionnaires.

Afin de promouvoir un dialogue constructif avec nos actionnaires, notre Assemblée annuelle continuera d'être tenue de façon égale en français et en anglais. Toute partie de notre assemblée qui se tiendra en anglais sera traduite simultanément en français, et vice-versa, et les participants pourront facilement, s'ils le souhaitent, écouter toute l'assemblée dans la langue de leur choix. De plus, l'ensemble des Documents de l'assemblée sont disponibles en français et en anglais, et tous les actionnaires sont invités à poser des questions et à voter dans la langue de leur choix.

**Comme convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.**

## PROPOSITION 2. Intelligence artificielle

***Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.***

### Arguments

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches<sup>1</sup> :

- a. Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifiera.
- b. L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.
- c. Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte<sup>2</sup>, cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (parties prenantes) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

### Position de la Banque

La surveillance et la gestion des risques sont au cœur des mandats du Conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance. Le Conseil comprend l'importance de prioriser de façon efficace et proactive la gestion des risques associés à la technologie afin de protéger la Banque contre un contexte de risque croissant et les cybermenaces émergentes. Le Conseil surveille principalement les risques liés à la technologie par l'entremise de ses comités. Notre processus de gestion des risques évolue constamment et comprend un volet d'apprentissage continu nous permettant d'identifier et d'évaluer les risques potentiels, d'élaborer des réactions appropriées et de surveiller les risques qui se matérialisent et l'efficacité de nos réactions.

<sup>1</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

<sup>2</sup> <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-risque-de-credit.html>  
<https://corpgov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

Le Comité de gestion des risques veille à ce que la direction identifie les risques de la Banque et mette en place des systèmes pour les mesurer et les gérer adéquatement, et qu'il assure l'intégrité et l'efficacité de ces systèmes. Le Comité de gestion des risques surveille également l'évolution de la technologie et des modèles de la Banque et, par conséquent, la Banque estime que le Comité de gestion des risques du Conseil répond déjà aux enjeux technologiques mentionnés dans la présente proposition.

Les mandats du Conseil et des comités sont révisés et mis à jour régulièrement. Cette année, nous avons inclus dans le mandat du Comité de gestion des risques l'examen des risques potentiels liés à l'éthique en matière d'intelligence artificielle, à la cybersécurité, à la protection des données, à la protection des renseignements personnels et à l'automatisation.

**Comme convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.**

---

### PROPOSITION 3. Économie circulaire

---

***Il est proposé que la Banque produise un rapport sur les prêts qu'elle a consentis au cours des dernières années en appui à l'économie circulaire et des mesures qu'elle entend prendre afin de développer l'expertise nécessaire pour valoriser correctement ces entreprises.***

#### Arguments

Selon un nouveau rapport du comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC)<sup>3</sup>, le pays gâche d'excellentes occasions d'exploiter ces déchets. Si le Canada passait à une économie circulaire (ÉC), la valeur qu'il tirerait des déchets pourrait lui permettre de rester économiquement concurrentiel, tout en respectant ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en atteignant ses objectifs de développement durable.

Nous prenons bonne note de vos initiatives en matière d'environnement. Toutefois, notre proposition vise à renseigner l'ensemble des parties intéressées (parties prenantes) sur les prêts consentis en appui à l'économie circulaire. L'économie circulaire est un élément crucial de la solution au changement climatique. Il constitue également une réponse à d'autres défis mondiaux, tout en offrant des opportunités significatives pour une croissance nouvelle.

Rappelons de plus qu'à l'échelle mondiale, c'est un peu moins de 9 % seulement des ressources extraites qui réintègrent l'économie après un premier cycle d'utilisation selon World Circularity Gap Reporting Initiative<sup>4</sup>.

Certaines autres banques au pays ont par ailleurs adhéré à des initiatives comme les Principes for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI ou encore la Circular Economy Leadership Canada (CELC) qui toutes deux prévoient des dispositions relatives à l'économie circulaire semblables à ce qui est ici proposé. La Banque Laurentienne devrait y adhérer elle aussi.

Il paraît donc important que cette divulgation soit faite afin que la Banque puisse se fixer des objectifs en matière de financement de ces entreprises et de développement de l'expertise nécessaire pour bien apprécier leur valeur et qu'elle rende compte de l'atteinte de ces objectifs dans ses rapports annuels.

#### Position de la Banque

L'intégration continue des facteurs ESG dans les stratégies, la gestion des risques et d'autres pratiques est au centre des préoccupations de la Banque. Nous reconnaissons que la recherche d'occasions de réduire les déchets et les émissions de gaz à effet de serre doivent commencer par l'adoption d'une culture d'entreprise dotée d'une conscience environnementale et sociale à tous les niveaux de l'organisation. À ce chapitre, le Conseil et la direction jouent un rôle important pour donner l'exemple et encourager les bons comportements et les bonnes attitudes.

La Banque est fière de participer au marché des obligations vertes pour aider à financer des projets écologiques respectueux de l'environnement. En plus des mesures proactives prises par la Banque l'an dernier, nous avons lancé en 2022 notre premier Cadre d'obligations durables, en vertu duquel la Banque peut procéder à l'émission d'obligations vertes, d'obligations sociales et d'obligations durables. L'émission de ces obligations s'inscrit dans l'un de nos principaux piliers stratégiques : faire le meilleur choix.

<sup>3</sup> <https://www.rapports-cac.ca/leconomie-circulaire-offre-de-grandes-possibilites-et-comporte-des-defis-uniques-pour-le-canada-nouveau-rapport/>

<sup>4</sup> <https://www.circularity-gap.world/2020>

Nous continuons d'appuyer fièrement nos clients de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et des Services aux entreprises qui sont déterminés à bâtir des entreprises durables. Les membres de notre équipe gèrent activement un portefeuille destiné aux énergies renouvelables qui fournit principalement du financement à des projets d'énergie solaire. À l'opposé, seulement 0,1 % du total de notre portefeuille de prêts est lié aux industries minière et d'exploitation en carrière, et la Banque ne finance pas directement l'exploration, la production ou la mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz.

Nos sièges sociaux à Toronto et à Montréal sont certifiés respectivement LEED or et LEED argent. Les caractéristiques écologiques et la conception intelligente de ces édifices permettent à la Banque d'augmenter son efficacité énergétique et donc d'avoir une incidence significative sur l'atteinte d'objectifs environnementaux mondiaux. De plus, depuis 2015, nous appuyons la production d'énergie renouvelable au Canada en utilisant l'énergie verte à nos sièges sociaux de Montréal et de Toronto, grâce à un partenariat avec Bullfrog Power, la division durabilité de Spark Power.

La Banque a également intégré dans sa mentalité la réduction, la réutilisation et le recyclage. En 2022, 100 % des déchets potentiels (174,23 tonnes métriques) créés à la suite de la réduction de la superficie de notre siège de Toronto ont été détournés des sites d'enfouissement dans le cadre du programme de recyclage de CSR Eco Solutions. Nous nous assurons de gérer nos stocks de papier de manière à maximiser le recyclage et minimiser les déchets. Nous encourageons tous les membres de notre équipe à utiliser des bouteilles et des tasses réutilisables pour réduire la dépendance à l'égard des bouteilles de plastique. Nous avons installé des stations de tri pour les déchets, les matières recyclables et les résidus verts pour en assurer la gestion optimale. Nous favorisons les déplacements respectueux de l'environnement : les sièges sociaux de la Banque sont facilement accessibles par transport en commun et offrent des espaces dédiés aux vélos et aux véhicules hybrides. De plus, le modèle de travail hybride de la Banque, fondé sur une approche qui privilégie le télétravail, a pour effet de réduire les déplacements des employés et, par conséquent, a permis à la Banque de réduire la taille de ses sièges sociaux de 50 %.

Cette année encore, la Banque a eu recours au mécanisme de notification et d'accès qui lui permet de transmettre par Internet des versions électroniques des Documents de l'assemblée plutôt que d'envoyer des copies papier aux actionnaires par la poste. Le mécanisme de notification et d'accès permet d'accéder rapidement aux Documents de l'assemblée et de protéger l'environnement en réduisant la consommation d'arbres, d'eau et d'énergie.

Le Conseil accorde une grande importance aux opinions des actionnaires et il favorise chaque année des communications ouvertes et constructives avec ceux-ci. Nous reconnaissons l'importance d'une rétroaction opportune et significative de la part des actionnaires, par exemple lorsqu'ils votent sur des propositions d'actionnaires. Nous sommes conscients des résultats des votes des années précédentes sur la question de l'économie circulaire et nous pensons que ce qui précède démontre l'engagement de la Banque à l'égard de l'économie circulaire. Cependant, catégoriser les prêts et le financement de la Banque en fonction de répercussions précises, y compris la contribution à l'économie circulaire, constitue une tâche ardue puisque les efforts visant à définir clairement l'économie circulaire et sa manifestation dans l'économie réelle se poursuivent à ce jour. Ainsi, pour l'instant, la Banque n'est pas en mesure de quantifier et de divulguer avec précision les prêts qu'elle accorde en appui à l'économie circulaire au-delà de ce qui est exposé ci-dessus et dans son Rapport ESG.

La divulgation de la Banque continuera à évoluer pour inclure les nouveaux sujets importants, par exemple l'économie circulaire, lorsqu'ils seront clairement définis. Entre-temps, nous nous engageons à réagir aux préoccupations des actionnaires en abordant avec eux différentes questions tout au long de l'année, y compris les votes des années passées sur les propositions liées à l'économie circulaire. Pour plus d'information sur l'interaction avec les actionnaires, veuillez consulter la section *Interagir avec les actionnaires et autres parties prenantes* de la Circulaire.

**Comme convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.**

## PROPOSITION 4. Vote élevé contre la politique de rémunération des dirigeants

***Il est proposé que le conseil d'administration conçoive un plan d'action visant à diminuer le pourcentage (12 %) des actionnaires insatisfaits de la politique de rémunération de la Banque.***

### Arguments

Il faut remarquer que cette insatisfaction au regard de la politique de rémunération se reflète également par un taux d'abstentions élevé — plus de 5 % — pour l'élection de la très grande majorité des administrateurs. Il est peu fréquent que des résultats d'abstention aussi élevés — en comparaison des résultats généralement obtenus en temps normal et ailleurs — soient exprimés.

Une telle situation est préoccupante et il est important que les actionnaires soient rassurés quant aux actions qui ont été posées ou qui seront posées pour mieux les satisfaire non seulement eux, mais aussi l'ensemble de parties intéressées (parties prenantes).

### Position de la Banque

Lors de l'assemblée générale annuelle 2022 de la Banque, chaque candidat à un poste d'administrateur a reçu plus de 93 % des voix en faveur de son élection. Bien que le Conseil estime qu'un tel résultat reflète un niveau d'approbation élevé de la part des actionnaires, il est résolu à comprendre toutes les préoccupations des actionnaires et à prendre des mesures utiles et appropriées pour y donner suite.

Le Conseil accorde une grande importance aux opinions des actionnaires. Chaque année, le Conseil favorise des communications ouvertes et constructives avec les actionnaires, que ce soit par des rencontres individuelles ou de groupe, par courriel ou par téléphone, en plus d'interactions informelles régulières sur des questions précises avec le service des Relations avec les investisseurs de la Banque. Il s'adresse plus particulièrement à bon nombre des actionnaires qui représentent entre 70 % et 80 % des actions en circulation de l'actionnariat institutionnel et communique de façon proactive avec eux avant et après le dépôt de la circulaire, en plus d'offrir la possibilité de se réunir de nouveau après l'Assemblée annuelle au cas où des questions de suivi devraient être abordées. Les réunions ont lieu avec les fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence du Comité RHRE et elles comprennent des discussions sur diverses questions telles que le plan stratégique renouvelé de la Banque, les résultats des votes précédents (y compris l'approche de la Banque en matière de rémunération des cadres supérieurs), la réponse à la COVID-19, la diversité et le renouvellement du Conseil, la rémunération des cadres supérieurs, les facteurs ESG et la cybersécurité.

De plus, le conseil retient les services de Kingsdale chaque année pour examiner les résultats du vote, obtenir de plus amples renseignements sur les sujets de préoccupation éventuels et s'assurer que la Banque demeure alignée sur les meilleures pratiques en évolution.

Au début de 2023, la Banque a de nouveau communiqué avec de nombreux actionnaires institutionnels pour rencontrer les fonctions de présidence du Conseil et du Comité RHRE et recueillir des commentaires sur nos pratiques de gouvernance et les façons de les améliorer. De concert avec l'équipe de direction, le Conseil a travaillé au cours de l'année afin de répondre aux préoccupations des actionnaires et d'améliorer l'approche de la Banque en matière de rémunération des cadres supérieurs, ses pratiques de gouvernance et la communication de l'information.

Les initiatives d'interaction de la Banque l'ont aidée à comprendre les préoccupations communes, dont la majorité a été traitée grâce à une divulgation accrue. Plus particulièrement, nous avons amélioré la transparence et fourni de l'information supplémentaire concernant la RICT et la RILT de la Banque. Pour connaître les détails de notre approche en matière de RICT et de RILT, veuillez consulter les sections *Rémunération incitative à court terme (RICT)* à la page 51 et *Rémunération incitative à long terme (RILT)* à la page 53 de la Circulaire.

**Comme convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.**

## PROPOSITION 5. Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale

***Il est proposé que la banque adhère à la Net Zero Banking Alliance (NZBA), à la Global Reporting Initiative (GRI) et aux Principles for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI.***

### Arguments

Un récent rapport de l'institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et d'OXFAM Québec<sup>5</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques canadiennes est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que, si elles s'unissaient pour former un nouvel État, ce dernier serait le cinquième émetteur de GES au monde.

Tout en reconnaissant que la Banque fait des efforts concrets pour soutenir et accélérer la transition verte — notamment son adhésion récente au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) — ainsi que le caractère particulier de sa situation objective par rapport aux autres banques du pays, elle pourrait faire beaucoup mieux et être un modèle pour les autres entreprises canadiennes. Comme mentionné dans le rapport de l'IREC, nous souhaitons porter à l'attention deux observations tirées du rapport :

« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs « verts » des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non négligeables, ne représenteront au final que deux tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1 300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou « écologique », ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »

Ciblée par le rapport cité, la banque dispose d'une grande puissance financière et l'adhésion à ces initiatives internationales permettrait de soutenir l'atteinte de l'objectif #4 dudit rapport : l'adoption d'un plan d'action climatique détaillé à court terme.

### Position de la Banque

La Banque continue de reconnaître le rôle que les institutions financières peuvent jouer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La Banque s'engage à améliorer son approche à l'égard de la gestion et de la communication des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Les facteurs ESG ont été pris en compte dans les mandats de tous les comités du Conseil et les tableaux de bord de l'équipe de direction.

L'année dernière, nous nous sommes engagés à ce qu'à l'avenir, la Banque ne finance pas directement les projets d'exploration, de production et de mise en valeur du pétrole, du gaz et du charbon. Nous avons également annoncé que la Banque continuerait de participer à des émissions d'obligations vertes et de bonifier son offre de produits axés sur les facteurs ESG, comme son CPGAction Canadien Durable. Par exemple, en octobre 2022, la Banque a publié son premier Cadre d'obligations durables, qui lui permettra de procéder à l'émission d'obligations vertes, d'obligations sociales et d'obligations durables.

Nous continuons d'appuyer fièrement nos clients de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et des Services aux entreprises qui sont déterminés à bâtir des entreprises durables. Les membres de notre équipe gèrent activement un portefeuille destiné aux énergies renouvelables qui fournit principalement du

<sup>5</sup>

<https://irec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

financement à des projets d'énergie solaire. À l'opposé, seulement 0,1 % du total de notre portefeuille de prêts est lié aux industries minière et d'exploitation en carrière, et la Banque ne finance pas directement l'exploration, la production ou la mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz, comme le souligne le graphique 2 de l'étude de l'IREC. De plus, une approche plus contextuelle dans l'étude de l'IREC aurait permis de tenir compte des possibilités liées au climat et des répercussions sociales de notre portefeuille de crédit et d'investissement, par exemple un meilleur accès au logement.

La Banque a également poursuivi les efforts visant à respecter sa feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC cette année. La Banque s'est fixé une cible de réduction des GES de 35 % d'ici 2030, par rapport à 2022, pour les émissions de GES de portée 1 et de portée 2. Nos sièges sociaux de Toronto et de Montréal sont situés dans des bâtiments certifiés LEED (respectivement or et argent). Depuis 2015, nous appuyons la production d'énergie renouvelable au Canada en utilisant l'énergie verte à nos sièges sociaux de Montréal et de Toronto, grâce à un partenariat avec Bullfrog Power, la division durabilité de Spark Power. Les sièges sociaux de la Banque sont facilement accessibles par transport en commun et offrent des espaces dédiés aux vélos et aux véhicules hybrides. De plus, la Banque passe à un modèle de travail hybride fondé sur une approche qui privilégie le télétravail, ce qui a pour effet de réduire les déplacements des employés et, par conséquent, nous a permis de réduire la taille des sièges sociaux de 50 %.

En outre, la Banque s'est jointe au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), une initiative mondiale de collaboration entre institutions financières, pour se donner les moyens de réaliser des évaluations et des divulgations normalisées des émissions de gaz à effet de serre financées par des prêts et des investissements. En utilisant la méthode du PCAF, nous avons commencé à calculer le niveau de référence de nos émissions financées de portée 3 en 2022. Nous examinerons les possibilités de cibles en matière d'émissions financées de portée 3 lorsque nous aurons une meilleure idée de nos données de référence et de la qualité de ces données. Dans le cadre de notre engagement continu envers l'amélioration du climat, nous mettrons en œuvre d'autres moyens d'interagir avec les actionnaires, par exemple le vote consultatif non contraignant, une fois que nous aurons établi le niveau de référence relatif à nos émissions financées.

La taille et la portée d'une banque doivent être prises en compte dans les plans d'action. Il n'existe pas d'ensemble unifié de lignes directrices permettant de déterminer ce que devrait contenir un plan d'action environnemental et climatique ou de savoir si un plan convient à une banque en particulier. Comme nous sommes une institution de plus petite taille disposant de ressources plus limitées que les autres grandes banques canadiennes, nos plans environnementaux et climatiques sont actuellement axés sur notre feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC.

**Comme convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.**





**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE  
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
LE 11 AVRIL 2023**

Comme le requiert l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, le texte qui suit décrit les questions soumises au vote à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») tenue le 11 avril 2023. Chacune des questions mentionnées ci-dessous est plus amplement décrite dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction transmis aux actionnaires avant l'assemblée annuelle et disponibles à l'adresse [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca).

### 1. Nomination de l'auditeur

La nomination du cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Banque pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque a fait l'objet d'un vote au scrutin. Le résultat de ce vote est le suivant :

Votes pour		Abstentions	
12 500 564	86,23 %	1 996 051	13,77 %

### 2. Élection des administrateurs

Chacune des résolutions relatives à l'élection des 11 candidats suivants à titre d'administrateur de la Banque pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou à l'élection ou la nomination de leurs successeurs respectifs a fait l'objet d'un vote au scrutin. Le résultat de ce vote est le suivant :

Candidat	Votes pour		Abstentions	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sonia Baxendale	13 587 486	93,85 %	891 020	6,15 %
Andrea Bolger	14 085 153	97,28 %	393 353	2,72 %
Michael T, Boychuk	13 690 076	94,55 %	788 430	5,45 %
Laurent Desmangles	14 316 013	98,88 %	162 493	1,12 %
Suzanne Gouin	13 614 346	94,03 %	864 160	5,97 %
Rania Llewellyn	14 013 551	96,79 %	464 955	3,21 %
David Mowat	14 056 469	97,09 %	422 037	2,91 %
Michael Mueller	13 904 711	96,04 %	573 795	3,96 %
Michelle R, Savoy	13 918 605	96,13 %	559 901	3,87 %
Susan Wolburgh Jenah	13 528 325	93,44 %	950 181	6,56 %
Nicholas Zelenczuk	14 049 017	97,03 %	429 489	2,97 %

### 3. Vote consultatif sur la rémunération des membres visés de la haute direction

L'approche de la Banque en matière de rémunération des membres visés de la haute direction a fait l'objet d'un vote consultatif au scrutin. Le résultat de ce vote est le suivant :

Votes pour		Votes contre	
12 969 117	89,57 %	1 509 389	10,43 %





**BANQUE TORONTO-  
DOMINION**

## **PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES**

Les six propositions ci-après ont été soumises par des porteurs d'actions ordinaires de la banque aux fins d'examen à l'assemblée. Le conseil d'administration s'oppose à ces propositions pour les raisons indiquées après chacune d'elles.

Les propositions 1 et 2 ont été soumises par le B.C. Government and Service Employees' Union (BCGEU), 4911 Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 3W3.

La proposition 3 a été soumise par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3.

La proposition 4 a été soumise par InvestNow Inc., pour le compte de Gina Pappano, directrice générale d'InvestNow et actionnaire de la banque, 7 Shannon Street, Toronto (Ontario).

La proposition 5 a été soumise par Vancity Investment Management Ltd. (Vancity), 815 West Hastings Street, bureau 700, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1B4, pour le compte du Fonds Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes et du Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel.

La proposition 6 a été soumise conjointement par Vancity, 815 West Hastings Street, bureau 700, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1B4, pour le compte du Fonds Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes et du Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel, et par Investors for Paris Compliance, 185-911 Yates St., bureau 61, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4Y9.

### **Proposition 1 :**

#### **Financiarisation du logement**

*Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral canadien et de sa reconnaissance du logement comme étant un droit fondamental de la personne, le gouvernement fédéral a nommé en février 2022 un défenseur fédéral du logement (DFL) dont le rôle est de promouvoir et de protéger les droits au logement au Canada en effectuant de façon indépendante des recherches sur les questions systémiques en matière de logement.<sup>1)</sup>*

*Le DFL a commandé une série de rapports sur la financiarisation du logement, qui est décrite comme la domination croissante des acteurs financiers dans le secteur du logement, transformant la fonction première du logement en un actif financier à but lucratif.*

*D'après le rapport de synthèse du DFL, du 20 à 30 % du parc immobilier locatif du Canada est détenu par des sociétés de placement immobilier). Le rapport souligne certaines controverses<sup>2)</sup> :*

*Les sociétés financières recherchent stratégiquement les « rotations » de locataires afin de tirer profit des augmentations de loyer autorisées entre les locations. Des chercheurs américains ont constaté que les exploitants financiers utilisent l'expulsion comme un outil générateur de revenus et expulsent les locataires à un taux plus élevé que les autres types de propriétaires.*

*Cette concentration est plus élevée dans le Nord canadien. Une série de reportages de CBC News en 2021 a mis en lumière les plaintes des locataires contre une société de placement immobilier cotée en bourse qui est propriétaire d'environ 80 % du parc de logements privés à logements multiples de Yellowknife et d'Iqaluit<sup>3)</sup>.*

*Un article récent de CTV News a mis en lumière les résultats d'un sondage selon lequel les locataires de « grandes sociétés dont les actions sont cotées en Bourse étaient plus susceptibles de faire face à des conditions de vie précaires que les ceux qui vivent dans des logements appartenant à des familles ou à des sociétés fermées »<sup>4)</sup>.*

*Le rapport du DFL sur la financiarisation des logements locatifs multifamiliaux au Canada décrit les effets négatifs des stratégies de réduction des coûts et de sous-entretien des propriétaires financiarisés, qui se traduisent par une dégradation des conditions de vie, ainsi que le déplacement des locataires à faible revenu et racisés.<sup>5)</sup>*

1) <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2022/02/declaration-du-ministre-du-logement-et-de-la-diversite-et-de-l'inclusion-a-l'occasion-de-la-nomination-du-defenseur-federal-du-logement-du-canada.html>

2) <https://www.homelesshub.ca/resource/finacialization-housing-canada-project-summary-report>

3) <https://newsinteractives.cbc.ca/longform/the-landlords-game>

4) <https://www.ctvnews.ca/business/tenants-with-large-corporate-landlords-more-likely-to-face-poor-living-conditions-survey-suggests-1.5992030>

5) <https://www.homelesshub.ca/resource/finacialization-multi-family-rental-housing-canada>

### Diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans l'immobilier commercial

En octobre 2022, BOMA Canada a publié son Guide des droits de la personne 2022 pour l'immobilier commercial, qui s'appuie sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (GNU) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE). Le guide explique comment les propriétaires de propriété commerciales peuvent intégrer les notions de diligence raisonnable en matière d'entreprises et de droits de la personne dans leurs activités.<sup>6)</sup>

### Diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans les immeubles locatifs multifamiliaux

Sans un ensemble équivalent de pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour les sociétés de placement immobilier qui exercent leurs activités dans le domaine des résidences multifamiliales, les banques doivent veiller à ce qu'elles respectent leurs propres obligations aux termes des GNU et des Principes directeurs de l'OCDE. Plus particulièrement, les banques doivent s'assurer qu'elles cherchent à prévenir et à atténuer les effets défavorables sur les droits de la personne liés à leurs relations d'affaires avec ces sociétés de placement immobilier, même si elles n'ont pas elles-mêmes contribué à ces incidences.

### Participation de TD aux sociétés de placement immobilier canadiennes de location multifamiliale

TD est agent principal ou agent administratif et prêteur pour d'importantes facilités de crédit pour deux grandes sociétés de placement immobilier canadiennes, et Valeurs Mobilières TD Inc. a fourni des services sur les marchés financiers à au moins une grande société de placement immobilier canadienne.

**IL EST RÉSOLU QUE** TD indique comment elle évalue et limite le risque lié aux droits de la personne dans le cadre de ses relations d'affaires avec les clients qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels multifamiliaux au Canada.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition. Elle exigerait la divulgation publique de renseignements exclusifs ayant des répercussions négatives sur le plan concurrentiel pour la banque et est indûment prescriptive en prétendant dicter la manière dont les activités de la banque devraient être exercées. Le conseil estime que les politiques et procédures de gestion des risques existantes de la banque traitent efficacement des risques mentionnés dans la proposition.

La proposition mentionne un certain nombre de sources, notamment faisant autorité, à l'appui de la proposition selon lesquelles les entreprises de location d'immeubles à logements multiples devraient traiter les locataires d'une manière qui respecte les droits de la personne. La banque est d'accord avec cela. Pour gérer les risques découlant de ses activités de financement, les politiques de gestion des risques non liés aux activités de détail et les procédures d'évaluation de la banque exigent que les nouveaux clients et les nouvelles opérations avec des clients existants soient évalués en fonction de divers risques, y compris le risque de réputation pour la banque d'être associée à un client ou à une opération dont le comportement porte atteinte aux droits de la personne. La banque n'a connaissance d'aucune preuve que ses processus de gestion des risques ne traitent pas efficacement ce risque relativement aux immeubles locatifs à logements multiples et la proposition ne mentionne aucune preuve de ce genre.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition.

6) [https://lbomacanada.ca/wp-content/uploads/2022/09/BOMACANADA\\_HumanRightsGuide\\_2022\\_FR.pdf](https://lbomacanada.ca/wp-content/uploads/2022/09/BOMACANADA_HumanRightsGuide_2022_FR.pdf)

## **Proposition 2 :**

### **Privatisation des actifs polluants**

Les sociétés ouvertes ayant des actifs très polluants, comme les projets de charbon, de pétrole et de gaz (des actifs polluants), sont soumises à une pression grandissante de la part des investisseurs institutionnels ayant des préoccupations relatives aux questions ESG. Certains émetteurs ont vendu ou envisagent de vendre ces actifs très polluants. Lorsque ces actifs sont vendus à des entreprises fermées, les investisseurs s'inquiètent de l'absence de divulgation qui en résulte.

Le défi consistant à faciliter le transfert des actifs polluants des sociétés ouvertes vers des entreprises fermées a été souligné dans les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) dans une publication récente traitant du désinvestissement des actifs polluants par les sociétés ouvertes<sup>7)</sup> :

[Traduction] Bien qu'une société cotée qui cède un actif polluant puisse éliminer les émissions de son bilan, il est peu probable que cela se traduise par une réduction des émissions dans le monde réel. En fait, cela peut réduire la transparence et la responsabilité quant à la manière dont l'actif est géré, entraîner une augmentation des émissions absolues provenant d'une exploitation plus intensive de l'actif et transférer le risque aux gouvernements et aux contribuables.

Dans un document de mars 2022, le European Corporate Governance Institute (ECGI) qualifie ce phénomène de « cession d'actifs polluants »<sup>8)</sup> :

[Traduction] On assiste depuis peu à un phénomène préoccupant, connu sous le nom de « cession d'actifs polluants » (brown-spinning), aux termes duquel des entreprises ouvertes vendent leurs actifs à forte intensité de carbone à des acteurs des marchés privés (notamment des sociétés de capital-investissement et des fonds de couverture). Ce phénomène aide les entreprises cédantes à réduire leurs propres émissions, mais n'entraîne aucune réduction globale des émissions dans l'atmosphère. Le fait que des actifs à forte intensité de carbone se retrouvent dans l'ombre, sans être soumis à l'examen rigoureux habituel des marchés publics, est inquiétant du point de vue de la réduction des émissions.

Le processus de gestion du risque environnemental et social lié à l'octroi de prêts pour les secteurs d'activité autres que de détail de TD décrit le renforcement des contrôles préalables dans le cas des opérations comportant un risque environnemental et social plus élevé et comprend une liste d'opérations interdites, y compris l'exploitation des minéraux provenant de la guerre et les activités dans des sites culturels/écologiques sensibles.<sup>9)</sup> Une approche similaire est nécessaire pour la participation de la banque à des opérations de cession d'actifs polluants afin de combler l'écart de divulgation entre les entreprises ouvertes et fermées.

La position de la TD sur le charbon thermique indique que TD n'accordera plus de prêts, ne facilitera plus d'opérations sur les marchés de capitaux et n'offrira plus de conseils en matière de fusions et d'acquisitions aux nouvelles sociétés minières qui ont un certain niveau de participation à des activités d'exploitation du charbon thermique.<sup>10)</sup>

L'ECGI décrit les avantages d'une meilleure divulgation de l'information par des entités fermées, en indiquant : [traduction] « l'inégalité entre les sociétés ouvertes et fermées serait nivelée, éliminant ainsi le problème habituel consistant à éviter les obligations réglementaires liées au fait d'être une société ouverte en demeurant une société privée (c'est-à-dire en supprimant les mesures incitatives à demeurer une société fermée plus longtemps pour éviter la divulgation en matière de développement durable). »

**IL EST RÉSOLU QUE** TD modifie son processus de gestion du risque environnemental et social lié à l'octroi de prêts pour les secteurs d'activité autres que de détail afin de prévoir que, lorsque TD fournit des services financiers propres à un nouveau projet, y compris des services de conseils, portant sur une opération de cession d'actifs polluants, elle prenne des mesures raisonnables pour que les parties à ces opérations prennent des mesures et communiquent de l'information conforme au GIFCC, notamment :

- veiller à ce que le conseil de la société qui procède à l'acquisition soit chargé de la surveillance des risques liés au climat,
- obtenir l'information annuelle sur les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 des actifs acquis,
- en ce qui concerne ces actifs acquis, faire en sorte que l'acquéreur établisse des cibles pour la réduction des émissions de GES dans un délai raisonnable après la réalisation de l'opération

7) <https://www.unpri.org/download?ac=16109>

8) [https://ecgi.global/sites/default/files/working\\_papers/documents/gozlugolringefinal.pdf](https://ecgi.global/sites/default/files/working_papers/documents/gozlugolringefinal.pdf)

9) <https://www.td.com/document/PDF/ESG/2021-ESG-Report-FR.pdf>

10) <https://www.td.com/document/PDF/ESG/2021-Climate-Action-Report-FR.pdf>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition. La proposition est indûment prescriptive en prétendant dicter la manière dont les activités de la banque devraient être exercées et la banque estime que ses politiques de gestion des risques et ses procédures d'évaluation, ainsi que son plan d'action sur les changements climatiques actuels atteignent largement l'objectif principal de la proposition.

La proposition mentionne un certain nombre de sources générales faisant autorité qui mettent en évidence les aspects indésirables éventuels de ce que la proposition appelle les opérations « de cession d'actifs polluants ». Comme le reconnaît la proposition, la banque a mis en place un ensemble de politiques de gestion des risques et de procédures d'évaluation pour les secteurs d'activité autres que de détail pour gérer les risques, y compris le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à la collaboration avec des clients ou à la participation à des opérations qui sont incompatibles avec l'objectif de la banque, son appétit pour le risque et ses engagements publics en matière de climat. La banque n'a connaissance d'aucune preuve que ses politiques et processus ne sont pas efficaces et la proposition ne mentionne aucune preuve de ce genre.

Comme il est indiqué dans le rapport ESG 2021 et le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2021 de la banque, la banque a fixé des cibles pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités d'exploitation et de financement dans certains secteurs; elle étendra la couverture de son plan d'action sur les changements climatiques aussi rapidement que possible; et elle rendra compte chaque année de ses progrès. Le premier rapport de progrès annuel de la banque a été publié en mars 2022. Lorsqu'elle évalue les occasions d'affaires, la banque doit déterminer si le client ou l'opération convient aux termes de ses politiques de gestion des risques et procédures d'évaluation pour les secteurs d'activité autres que de détail, y compris l'évaluation du risque d'atteinte à la réputation pour la banque d'être associée à un client ou à une opération qui ne correspond pas à son objectif, à son appétit pour le risque et à ses engagements publics en matière de climat. Par conséquent, l'objectif de la proposition est déjà atteint au moyen du cadre de gestion des risques et du plan d'action sur les changements climatiques actuels de la banque.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition.

### **Proposition 3 :**

#### **Vote consultatif sur les politiques environnementales**

**Il est proposé que la banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.**

Lors des assemblées annuelles de 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par Rainforest<sup>11)</sup>, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G \$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G
9	Scotia	30,402
11	TD	21,154
15	BMO	18,781
20	CIBC	22,218

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G \$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque

11) Banking on Climate Chaos — Fossil Fuel Finance Report 2022 [https://www.bankingonclimatechaos.org/wlp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org/wlp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf)

du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous réitérons donc notre proposition d'implanter un vote consultatif non contraignant afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la présente proposition. À la suite de l'assemblée des actionnaires de l'année dernière, au cours de laquelle cette même proposition a été présentée, la banque a communiqué avec un certain nombre d'actionnaires qui avaient voté en faveur de la proposition pour comprendre leur point de vue. Après avoir pris en considération les commentaires des actionnaires, pour les mêmes raisons que l'exercice précédent, le conseil continue d'être d'avis que les actionnaires devraient voter contre cette proposition.

La politique environnementale est l'un des nombreux éléments importants de la stratégie d'entreprise. Dans le cadre de l'approbation de la stratégie de la banque, le conseil prend en compte un large éventail de contributions de plusieurs intervenants, notamment les actionnaires, les clients, les analystes, les organismes de réglementation, les agences de notation et les ONG qui s'intéressent particulièrement à divers aspects des stratégies et du rendement de la banque en matière d'ESG. Dans le cadre de ce processus, le conseil est exposé à l'information pertinente concernant la situation financière et concurrentielle de la banque et ses perspectives. Le volume, la complexité et la sensibilité concurrentielle de ces renseignements sont tels qu'il n'est pas pratique de les rendre publics. Par conséquent, le conseil estime qu'il ne serait pas possible, en pratique, de fournir aux actionnaires suffisamment d'information pour leur permettre de prendre une décision éclairée sur une résolution consultative comme le suggère la proposition. Même si cette information pouvait être mise à la disposition des actionnaires, en l'absence d'une liste de choix à examiner, un tel vote ne donnerait pas lieu à un consensus concret de la part des actionnaires devant être examiné par le conseil.

Les inconvénients éventuels liés aux votes consultatifs sur les plans de transition climatique ont également été reconnus par les Principes pour l'investissement responsable, soutenus par les Nations Unies, qui, dans son exposé de février 2022 intitulé « Climate Transition Plan Votes : Investor Briefing », a conclu que les avantages des votes sur les plans de transition climatique en tant que mécanisme d'action globale en matière de climat semblent être contrebalancés par les risques et les conséquences non souhaitées éventuelles de ces votes.

Les considérations qui précèdent sont particulièrement pertinentes pour la banque, qui compte des centaines de milliers d'actionnaires nationaux et étrangers, institutionnels et individuels. C'est sans doute en reconnaissance de ces complexités que le cadre juridique de la gouvernance de la banque confère au conseil d'administration le pouvoir exclusif et la pleine responsabilité de l'approbation de la stratégie d'entreprise de la banque. Le cadre reconnaît également le dynamisme nécessaire à l'élaboration et de l'exécution de la stratégie, qui n'est pas un exercice qui peut se faire une seule fois par an. Aux termes de ce cadre, le recours pour les actionnaires insatisfaits de la stratégie ou du rendement global de la banque se fait par le vote annuel des actionnaires sur l'élection des administrateurs.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition.

### **Proposition 4 :**

#### **Engagement envers le secteur pétrolier et gazier**

***IL EST RÉSOLU :*** *Que La Banque Toronto-Dominion (« TD ») indique clairement son engagement à continuer à investir dans le secteur canadien pétrolier et gazier et de le financer. De plus, TD doit examiner l'ensemble de ses politiques afin de s'assurer qu'aucune d'elles n'a pour effet d'encourager les désinvestissements du secteur.*

### **Déclaration à l'appui**

*Les Canadiens sont confrontés à une crise du coût de la vie, l'inflation galopante menaçant une grave récession et la perspective d'une stagflation durable. La hausse des coûts de l'énergie en est l'une des principales causes. Les coûts de l'énergie sont poussés à la hausse par un cadre de politique publique et une conversation publique qui sont tous les deux dirigés contre les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz. Il en résulte un sous-investissement chronique dans ce secteur.*

*Il est temps pour TD de déclarer explicitement son engagement envers le secteur canadien du pétrole et du gaz. De plus, TD devrait cesser ou suspendre temporairement son soutien à des politiques telles que les politiques de carboneutralité. L'adoption de telles politiques — qui ont pour effet de suggérer que*

*l'extraction, la mise en valeur et l'utilisation du pétrole et du gaz n'ont pas de valeur essentielle — envoi un signal négatif sur les investissements dans ce secteur. Au lieu de cela, TD devrait se concentrer sur les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz, sur les prêts au secteur du pétrole et du gaz et sur le financement de celui-ci afin de créer une plus grande offre et de réduire les coûts de l'énergie pour les Canadiens et le monde.*

*Le soutien au secteur est important pour les raisons suivantes :*

- *son bien-être est essentiel au bien-être des Canadiens, car il assure l'abordabilité de l'énergie et, par le fait même, l'abordabilité de tout ce qui est nécessaire à un niveau de vie raisonnable pour tous les Canadiens;*
- *sa performance environnementale est de niveau mondial et s'améliore régulièrement;*
- *son expansion est de plus en plus importante pour répondre aux préoccupations mondiales telles que la sécurité énergétique et la pauvreté énergétique; et*
- *l'absence d'investissements au Canada signifie davantage d'investissements dans le développement du secteur du pétrole et du gaz dans d'autres régions du monde avec une performance environnementale moins bonne, une gouvernance d'entreprise moins bonne et de graves violations des droits de la personne.*

*Le secteur du pétrole et du gaz est le plus important secteur d'exportation au Canada et se situe dans les trois principaux secteurs pour ce qui est de la contribution au PIB du Canada, offre 500 000 emplois dans l'ensemble du pays et verse chaque année des milliards de dollars dans les coffres du gouvernement en impôts et en redevances, finançant ainsi d'innombrables services publics pour les Canadiens.*

*De plus, les producteurs canadiens de pétrole et de gaz réalisent des gains environnementaux importants : leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été réduites de 22 % entre 2011 et 2019, puis de 12 % supplémentaires de 2019 à 2020<sup>12)</sup>. Ils ont investi 3,1 milliards de dollars dans une meilleure performance environnementale uniquement qu'en 2019, soit les deux tiers de toutes les dépenses de protection de l'environnement dans le pays cette année-là<sup>13)</sup>.*

*L'adoption d'une position favorable aux investissements dans le secteur canadien du pétrole et du gaz est bonne pour l'économie, l'environnement, l'innovation, les actionnaires et les Canadiens ordinaires.*

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition. La proposition repose sur une prémisse inexacte, à savoir que les mesures prises par la banque pour réagir aux changements climatiques et soutenir ses clients dans le cadre de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sont incompatibles avec le soutien continu du secteur du pétrole et du gaz et ont pour effet d'encourager les désinvestissements dans le secteur. En outre, la proposition est trop prescriptive en ce qu'elle vise à dicter la manière dont la banque devrait exercer ses activités.

La banque reconnaît l'importance du secteur de l'énergie pour l'économie canadienne et le fait qu'une transition réalisable, juste et ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone est essentielle à la prospérité et à la sécurité énergétiques actuelles et futures du Canada. Dans cette optique, la banque a adopté et rendu public son plan d'action sur les changements climatiques qui soutient le financement de programmes et projets énergétiques classiques responsables ainsi que des initiatives de clients responsables en vue de favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De plus, depuis 2020, la banque offre à ses clients des conseils judicieux, du financement et des produits connexes par l'intermédiaire du groupe Solutions ESG de Valeurs Mobilières TD, qui a été créé pour conseiller les clients, y compris ceux du secteur du pétrole et du gaz, au fur et à mesure qu'ils travaillent à atteindre leurs objectifs de transition.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition.

### **Proposition 5 :**

#### **Ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen**

##### **Il est résolu :**

*Que le conseil d'administration entreprenne un examen du niveau de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et que, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements exclusifs, il rende public chaque année le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen.*

12) <https://www.canadianenergycentre.ca/canadas-oil-and-gas-emissions-went-down-in-2020-national-inventory-report/>

13) <https://energynow.ca/2022/07/five-ways-canadas-oil-and-gas-industry-is-improving-environmental-performance/>

## **Déclaration à l'appui**

La rémunération réalisée des chefs de la direction aux États-Unis a augmenté de 1 460 % depuis 1978, contre seulement 18,1 % pour la moyenne des employés. Le ratio de la rémunération des chefs de la direction par rapport à la rémunération des travailleurs aux États-Unis est passé de 31 fois en 1978 à 399 fois en 2021.<sup>14)</sup>

Le Canada fait face à des situations semblables, un rapport ayant révélé que la rémunération des chefs de la direction des 100 principales sociétés à la TSX était estimée à 191 fois la rémunération d'un travailleur moyen en 2020.<sup>15)</sup>

Les écarts de salaires au sein de la population active sont importants car ils sont révélateurs de l'inégalité croissante observée en Amérique du Nord et y contribuent.<sup>16)</sup> Selon la Réserve fédérale américaine, depuis 1989, les 1 % les plus riches ont augmenté leur part de la richesse totale de 8,6 %, en grande partie au détriment des 90 % les plus pauvres qui ont vu leur proportion diminuer de 8 %.<sup>17)</sup> Les 1 % les plus riches ont également augmenté leur part du revenu national total aux États-Unis, passant de 8,3 % à 20,8 % entre 1978 et 2019.<sup>18)</sup> Le Canada a connu une inégalité similaire, les 1 % les plus riches ayant augmenté leur part du revenu national total entre 1978 et 2019, passant de 8,4 % à 14 %.<sup>19)</sup>

Cette inégalité croissante a des répercussions négatives pour tout le monde, car il a été démontré que les sociétés plus inégales sont associées à une santé plus fragile, à davantage de violence, à un manque de vie communautaire et à des taux accrus de maladies mentales dans toutes les classes socio-économiques.<sup>20)</sup> Des recherches ont démontré que cette inégalité nuit à la productivité économique, à hauteur de 2 à 4 % de perte de croissance du PIB par an et entraîne souvent des récessions prolongées et plus graves.<sup>21)22)</sup>

Au-delà des répercussions négatives sur la société, les écarts de rémunération au sein d'une organisation peuvent entraîner une baisse du moral des employés et une hausse du roulement du personnel.<sup>23)</sup> Cela peut miner la valeur de l'entreprise car les employés non motivés sont moins productifs et le roulement de personnel plus élevé augmente directement les coûts de dotation en personnel. Ces coûts sont particulièrement importants pour les sociétés à forte intensité de capital humain comme La Banque Toronto-Dominion.

Au Canada, le secteur financier est particulièrement exposé à ce problème, les 1 % les plus riches en finance gagnant environ 16 % du revenu du secteur alors que les 1 % les plus riches dans la plupart des autres secteurs gagnent entre 6 et 10 %.<sup>24)</sup>

Contrairement aux États-Unis, il n'est pas obligatoire pour les sociétés cotées en bourse au Canada de fournir des renseignements sur le ratio de rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen. Il ne s'agit pas là d'une tâche gigantesque puisque les normes de déclaration du Reporting Institute, que Banque TD utilise déjà, fournissent un cadre reconnu pour le calcul de ce ratio. Il est essentiel de reconnaître que l'accent est mis sur la tendance du ratio au fil du temps. La divulgation et le suivi de ce ratio permettent à Banque TD de veiller à ce que l'écart salarial ne se creuse pas et peuvent l'aider à apporter des corrections pour s'assurer que le moral des employés demeure bon, réduisant ainsi les coûts de roulement et de perte de productivité.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition. L'examen suggéré par la proposition ne présenterait que peu ou pas d'avantages importants pour le conseil ou le comité des ressources humaines (CRH) dans le cadre de la prise de décisions en matière de rémunération, et il n'améliorerait pas non plus la présentation actuelle de l'information sur la rémunération de la banque.

Le comité des ressources humaines (CRH) du conseil a déjà examiné les comparaisons de rémunération verticale et l'utilité d'intégrer un ratio de rémunération vertical à sa prise de décision en matière de

14) <https://www.epi.org/publication/ceo-pay-in-2021/>

15) <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/01/Another%20year%20in%20paradise.pdf>

16) <https://publications.gc.ca/site/fra/9.575693/publication.html>

17) <https://www.federalreserve.gov/releases/z1/dataviz/dfa/distribute/chart/#quarter:131;series:Assets;demographic:networth;population:1,3,5,7,9;units:shares>

18) <https://wld.world/country/usal>

19) <https://wld.world/country/canada/>

20) <https://equalitytrust.org.uk/resources/the-spirit-level>

21) <https://www.frbf.org/wp-content/uploads/sites/4/wp2017-23.pdf>

22) <https://www.epi.org/publication/secure-stagnation/>

23) <https://www.nber.org/papers/w22491>

24) <https://wld.world/news-article/worker-power-and-inequality-in-canada-a-sector-level-analysis/>

rémunération. Le CRH a conclu — et continue de croire — que les résultats du ratio peuvent varier sensiblement en fonction de la composition des activités, des employés et des régions géographiques d'exploitation d'une organisation en particulier, ce qui en fait une mesure problématique qui ne serait pas appropriée ou significative pour la prise de décision en matière de rémunération. En outre, la présentation du ratio ne contribuerait pas à la capacité d'un actionnaire d'évaluer la démarche de la banque en matière de rémunération et n'améliorerait pas les informations existantes de la banque sur la rémunération et les pratiques du CRH.

Le CRH est chargé de soutenir la banque pour veiller à ce que les politiques en matière de rémunération de la banque à tous les niveaux de l'organisation soient conçues et administrées de sorte à fournir une rémunération concurrentielle sur le marché qui se rapproche des intérêts des actionnaires, qui intègre la performance de l'entreprise et le rendement individuel et qui favorise un comportement compatible avec l'appétit pour le risque et le Code de conduite et d'éthique professionnel de la banque. Dans le cadre de son mandat, le CRH établit la stratégie relative à la rémunération des dirigeants de la banque en vue d'attirer, de maintenir en fonction et de motiver des dirigeants ayant un rendement supérieur afin de créer une valeur durable pour les actionnaires à long terme.

Le CRH est également responsable de certains aspects de la rémunération totale des employés, y compris la supervision des principaux plans incitatifs et programmes connexes en matière de retraite et d'avantages à l'intention des employés, qui constituent une partie importante de l'offre de rémunération totale pour tous les employés. Le conseil et la haute direction reconnaissent que le rendement et l'engagement de tous les employés de la banque, qu'ils occupent un poste de soutien ou qu'ils interagissent directement avec les clients, demeurera un élément clé de la position concurrentielle de la banque. Par conséquent, dans le cadre de son mandat, le CRH reçoit des mises à jour régulières sur les principales initiatives en matière de rémunération totale pour les employés en contact avec le public, et les principaux processus et pratiques qui ont été établis pour mettre en œuvre la philosophie en matière de rémunération totale de la banque, qui inclut offrir des programmes à tous les employés et dirigeants qui sont concurrentiels au sein du marché et qui correspondent à la performance de l'entreprise et au rendement individuel. Le CRH surveille en outre les résultats en matière de rémunération afin de rapprocher sa démarche à l'égard des dirigeants et des employés non membres de la direction, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Démarche en matière de rémunération totale du personnel » dans la présente circulaire.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition.

### **Proposition 6 :**

#### **Divulgaration du plan de transition**

*Il est résolu : que les actionnaires demandent à TD de divulguer un plan de transition qui décrit la façon dont elle entend rapprocher ses activités de financement et ses cibles de réduction des émissions sectorielles pour 2030, y compris les mesures et politiques précises à mettre en œuvre, les réductions à réaliser par ces mesures et politiques prévues et les échéanciers de mise en œuvre et les réductions des émissions connexes.*

#### **Déclaration à l'appui :**

*En 2022, TD a publié un plan d'action sur les changements climatiques mis à jour en réponse à son engagement à atteindre un niveau de zéro émission nette financée d'ici 2050.*

*Bien que le plan mis à jour de TD clarifie davantage la façon de mesurer les émissions financées, ses cibles de 2030 fondées sur l'intensité ne correspondent pas à la cible absolue de 2050 à laquelle TD s'est engagée et le plan manque de clarté quant aux mesures et politiques précises que TD mettra en œuvre pour réaliser des progrès.*

*Par exemple, TD traite de l'existence de son « modèle opérationnel cible sur le climat » et de la « séquence de ces mesures », mais ne les divulgue pas. De même, TD déclare qu'elle continue d'intégrer le risque lié au climat dans son cadre de gestion du risque d'entreprise, mais ne précise pas si cela est lié à l'atteinte de ses objectifs ni de quelle façon.*

*TD déclare qu'elle progresse bien vers sa cible de 100 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement et de services de gestion d'actifs « à faibles émissions de carbone », mais il n'est pas clair si cela est lié à ses cibles de réduction des émissions et comment cela y est lié, étant donné que TD ne quantifie pas et ne divulgue pas systématiquement l'incidence de cette activité sur les émissions.*

TD a grand besoin d'un plan de transition crédible compte tenu du fait que la banque est particulièrement exposée au risque de transition. Une étude récente a conclu que TD a les émissions financées les plus élevées, soit 447 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, parmi toutes les banques canadiennes.<sup>25)</sup>

TD n'a pas encore adopté de politique visant à réduire progressivement son exposition aux combustibles fossiles, notamment dans sa politique sur le charbon de 2022 mise à jour. Au contraire, elle continue de financer des projets d'expansion de combustibles fossiles comme le pipeline Trans Mountain et le projet Coastal GasLink.

Cette incertitude quant à savoir si TD atteindra ses objectifs en matière de climat représente un risque commercial important compte tenu de l'évolution de la réglementation. Le Bureau du surintendant des institutions financières élabore actuellement des lignes directrices en matière de gestion des risques climatiques qui exigeront que TD ait un plan de transition pour gérer des « risques physiques croissants découlant des changements climatiques et de la transition vers une économie à faibles émissions de GES ».<sup>26)</sup>

Dans le même ordre d'idées, la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, dont TD est membre, recommande aux institutions financières de disposer d'un plan de transition qui comporte [traduction] « un ensemble d'objectifs, de mesures et de mécanismes en matière d'imputabilité visant à mener les activités commerciales d'une organisation sur la voie de l'atteinte de zéro émission nette ».<sup>27)</sup> TD n'a pas atteint cet objectif.

Les sociétés de référence de TD donnent plus de précisions quant à la façon dont elles atteindront les objectifs de zéro émission nette, y compris les cibles absolues de 2030 (BMO, Citi, Wells Fargo), les réductions du financement des combustibles fossiles (Lloyds, BNP Paribas, ING, Société Générale) et l'information publique concernant l'évaluation de l'atteinte de zéro émission nette des clients et les progrès à cet égard (Credit Suisse, ANZ Group). Cette proposition est conforme à une proposition déposée et retirée par le MÉDAC l'année dernière.<sup>28)</sup>

Pour répondre à l'incertitude et accroître la transparence, nous prions les actionnaires à voter POUR cette proposition.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

Pour les motifs exposés ci-après, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre cette proposition. La proposition se fonde sur un certain nombre de prémisses inexactes; elle demande une certitude qui n'est pas réalisable compte tenu des incertitudes macroéconomiques et du calendrier des objectifs climatiques de la banque; et demande que la banque agisse d'une manière incompatible avec sa raison d'être. En outre, la proposition est trop prescriptive en ce qu'elle vise à dicter la manière dont la banque doit exercer ses activités.

Le conseil d'administration rejette l'affirmation de la proposition selon laquelle la banque n'a pas de « plan de transition crédible » et qu'elle ne respecte pas ses obligations envers la GFANZ. En fait, la banque a rendu public un plan d'action sur les changements climatiques qui décrit les activités de transition et qui respecte ses obligations envers la GFANZ. Dans le cadre de son plan d'action sur les changements climatiques, la banque a annoncé une cible visant à atteindre un niveau de zéro émission de gaz à effet de serre (GES) nette liée à ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050 conformément aux principes de l'Accord de Paris. La banque a également annoncé une cible provisoire de réduction des émissions (d'exploitation) de portée 1 et de portée 2 de 25 % d'ici 2025 et a annoncé des cibles provisoires de réduction des émissions financées de portée 3 pour 2030 pour les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité. La banque a publié ces deux séries de cibles provisoires bien avant la date limite fixée par la NZBA pour ses membres et elle a l'intention de publier d'autres cibles provisoires en mars 2023.

Il est largement accepté par les observateurs informés que la transition de 2050 dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté ou de la connaissance de la banque, notamment le développement de technologies, de modèles et de méthodes; l'évolution des politiques publiques, des lois et des règlements; le taux et le rythme de l'engagement des participants au marché; et le rythme et la nature du changement de comportement des consommateurs. Le plan d'action sur les changements climatiques de la banque est fondé sur ce qui est actuellement connu et raisonnablement prévisible. La banque a fait preuve de transparence dans son approche et la divulgation de ses plans. La banque s'est également engagée à rendre compte de ses progrès et à mettre à jour régulièrement ses plans au fur et à mesure de l'évolution du cadre macroéconomique et à fournir sa prochaine mise à jour en mars 2023 lorsqu'elle publiera ses rapports ESG et son plan d'action sur les changements climatiques pour 2022.

25) <https://oxfam.gc.ca/wp-content/uploads/2022/canada-banques-empreinte-carbone-rapport.pdf>

26) <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/afi-ffrg-ro/gdn-ort/gj-ld/Pages/b15-dft.aspx>

27) <https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2022/09/Recommendations-and-Guidance-on-Financial-Institution-Net-zero-Transition-Plans-November-2022.pdf>

28) <https://www.td.com/francais/document/PDF/investor/2022/F-2022-Proxy-Circular.pdf>

La proposition laisse entendre qu'il serait préférable que la banque fixe des cibles provisoires d'émissions absolues de GES plutôt que des cibles provisoires fondées sur l'intensité. Le conseil d'administration n'est pas d'accord avec ce point de vue. Bien que la cible de zéro émission nette de 2050 de la banque soit un objectif d'émissions absolues, la banque estime que les cibles fondées sur l'intensité sont plus appropriées pour les premières étapes de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone de la banque, car elles lui permettent d'aider les clients qui travaillent à l'élargissement des activités à faibles émissions de carbone qui auront le plus d'incidence sur les émissions totales de la banque et de l'économie réelle à long terme. Le conseil est d'avis qu'il est important de permettre que les capitaux soient déployés rapidement en vue d'initiatives transitoires et à faibles émissions de carbone, particulièrement pour soutenir des clients qui s'efforcent eux-mêmes d'assurer la transition de leurs produits et services vers un avenir à faibles émissions de carbone. À court terme, selon une mesure des émissions absolues, l'analyse de la banque a démontré que le levier utilisé pour réduire considérablement les émissions est le désinvestissement, qui, selon elle, n'est pas un moyen efficace de réduire les émissions dans l'économie réelle; empêcherait la banque de soutenir une activité responsable de la part des clients dans le cadre de leurs plans de transition; et serait incompatible avec la raison d'être de la banque.

En utilisant une mesure provisoire fondée sur l'intensité, la banque est mieux en mesure d'appuyer les projets et les clients qui se concentrent sur la mise en œuvre de pratiques durables ou la décarbonisation de leurs activités. Cela permet également à la banque de suivre les progrès réalisés au moyen d'une mesure significative et comparable. L'objectif de la banque est que ces initiatives et les projets de décarbonisation qui leur sont associés à court terme se répercutent sur son empreinte et aient une incidence positive sur son empreinte au chapitre des émissions financées absolues à moyen et long termes. Même si la banque est d'avis que des cibles provisoires fondées sur l'intensité à court terme sont préférables pour l'étape initiale du plan d'action sur les changements climatiques de la banque, elle reconnaît l'importance de surveiller les émissions absolues et fondées sur l'intensité. Par conséquent, la banque suit ces deux mesures et, comme elle l'a fait dans le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2021, elle publiera ses progrès à l'égard de ces deux mesures dans le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 qui doit être publié en mars 2023.

Le conseil d'administration rejette la demande formulée dans la proposition visant à ce que la banque adopte une « politique visant à réduire progressivement son exposition aux combustibles fossiles ». Il s'agit d'une demande à la banque pour qu'elle se retire du secteur des combustibles fossiles et qu'elle le fasse de façon à ne pas tenir compte de sa raison d'être ni des considérations sociales et économiques qui doivent être prises en compte dans la gestion de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone d'une manière qui soit réalisable, juste et ordonnée et compatible avec la raison d'être de la banque.

La proposition renvoie aux directives réglementaires prévues du BSIF concernant la gestion des risques liés aux changements climatiques. La banque communique régulièrement avec le BSIF et la Banque du Canada à l'égard de l'élaboration de ces directives et elle estime qu'elle est en mesure de répondre aux attentes des organismes de réglementation à cet égard et qu'elle continuera de le faire.

Pour les raisons précitées, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition.

## **Propositions des actionnaires retirées**

Le MÉDAC a soumis trois autres propositions (propositions A, B et C ci-après) qu'il a retirées après discussions avec la banque. Le BCGEU a soumis une autre proposition (proposition D ci-après) avec l'appui de l'Union of British Columbia Indian Chiefs (UBCIC), qu'il a retirée après discussions avec la banque. La banque a convenu d'inclure ces propositions ainsi que la réponse de la banque dans la circulaire.

### **Proposition A :**

#### **Divulgence des langues maîtrisées par les administrateurs**

*Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.*

*Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.*

*Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet — et pour plusieurs autres raisons par ailleurs — opportun, pour toutes les parties intéressées (parties prenantes), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour*

en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

## RÉPONSE DE LA BANQUE À CETTE PROPOSITION :

Lorsqu'il examine la composition du conseil d'administration, le comité de gouvernance tient compte des compétences et de l'expérience énumérées dans la grille de compétences et d'expérience (présentée à la page 23 de la circulaire) et la revoit chaque année pour confirmer qu'elle continue de traduire les compétences et l'expérience les plus pertinentes dont le conseil a besoin pour s'acquitter de ses nombreuses responsabilités et mettre en œuvre la stratégie à long terme de la banque. Les principales compétences de chaque candidat au poste d'administrateur sont données dans les tableaux de la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs » de la présente circulaire et le conseil ne croit pas qu'il soit nécessaire de divulguer également les aptitudes linguistiques de chaque candidat à un poste d'administrateur. La banque note également qu'il n'existe aucune exigence de divulgation concernant les aptitudes linguistiques des administrateurs en vertu de la législation applicable. Malgré ce qui précède et à la suite de discussions avec le proposant au sujet de cette proposition, la banque a convenu d'inclure de l'information sur les langues parlées par ses candidats aux postes d'administrateurs, dans leur ensemble, à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs » de la présente circulaire de procuration à la page 14. La banque remercie le MÉDAC de son engagement à cet égard.

### **Proposition B :**

#### **Intelligence artificielle**

*Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.*

*L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-cléf de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.*

*Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches :<sup>29)</sup>*

- *Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifia.*
- *L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.*
- *Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.*

*Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte,<sup>30)</sup> cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.*

*Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (parties prenantes) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au*

29) <https://www.2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

30) <https://www.2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-les-entreprises-de-credit.html> <https://corp.gov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

## **RÉPONSE DE LA BANQUE À CETTE PROPOSITION :**

La gestion des risques associés à l'intelligence artificielle (« AI ») par la banque repose essentiellement sur le cadre de gestion des risques de modèle d'entreprise (le « cadre de gestion des risques de modèle ») et les pratiques et procédures connexes. Le cadre de gestion des risques de modèle de la banque exige que, avant d'utiliser un modèle AI et un modèle d'apprentissage automatique (« AA »), la banque évalue les risques pouvant découler de l'utilisation de modèles AI/AA et, dans le cadre de cette évaluation, elle doit considérer le risque de conséquences défavorables découlant de décisions fondées sur des modèles incorrects ou mal utilisés et leurs résultats. En outre, aux termes du cadre de gestion des risques de modèle, les modèles AI/AA qui auraient une incidence directe sur les clients de la banque (c.-à-d. parce qu'ils ont trait à la prise de décisions ou aux pratiques du marché, ou aux activités de crédit, de gestion de compte ou de recouvrement) doivent être soumis à des procédures de gouvernance supplémentaires.

La surveillance par le conseil des risques associés à l'AI qui fait l'objet de la proposition s'effectue principalement par l'intermédiaire du comité du risque conformément à sa charte. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur l'utilisation des modèles AI et les questions de gouvernance des données relatives à la qualité des données. À la suite de discussions avec le proposant au sujet de cette proposition, la banque a convenu de modifier la charte du comité du risque afin de mentionner plus spécifiquement les activités que le comité du risque entreprend actuellement en ce qui concerne la surveillance de l'IA et l'utilisation de modèles.

Il incombe au comité de gouvernance de promouvoir une saine culture de gouvernance à la banque ainsi que d'élaborer et d'améliorer les pratiques et normes de gouvernance de la banque, notamment de se tenir au fait des dernières exigences en matière de réglementation, des tendances émergentes mondiales et des orientations en matière de gouvernance et de faire des mises à jour au conseil sur les questions de gouvernance, le cas échéant. En outre, le comité de gouvernance est chargé de superviser l'établissement et le maintien de politiques en matière de déontologie personnelle, de conduite professionnelle et de conduite commerciale au sein de la banque et de surveiller le respect de ces politiques et procédures afin de maintenir une solide culture d'éthique à l'échelle de la banque.

La banque remercie le MÉDAC de son engagement à cet égard.

### **Proposition C :**

#### **Augmentation des efforts de transition énergétique et environnementale**

*Il est proposé que la banque adhère aux Principes for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI.*

*Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et d'OXFAM Québec<sup>31)</sup> montre que le poids carbone des huit plus grandes banques du pays est de 1,9 G de tonnes, soit 2,6 fois les émissions de GES au pays et que, si elles s'unissaient pour former un nouvel État, ce dernier serait le cinquième émetteur de GES au monde.*

*Tout en reconnaissant que la Banque fait des efforts en vue de soutenir et d'accélérer la transition verte, elle pourrait faire beaucoup mieux et être un modèle pour les autres entreprises. Comme mentionné dans le rapport de l'IREC, nous souhaitons porter à l'attention deux observations tirées du rapport :*

*« Premièrement, non seulement aucune des principales institutions de dépôt canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs "verts" des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.*

*Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements financiers en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$ CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non-négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1300 milliards \$ CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit principales institutions de dépôt canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou "écologique", ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. »*

31) <https://iirec.quebec/ressources/publications/2022-canada-banques-empreinte-carbone-rapportVFF.pdf>

Nommément ciblée par le rapport en question (qui formule par ailleurs des recommandations...), la banque dispose d'une très grande puissance financière et l'adhésion à cette initiative internationale — initiative à laquelle adhère déjà d'autres grandes banques et d'autres grandes institutions financières au pays — permettrait, parmi d'autres gestes nécessaires, de soutenir concrètement l'atteinte de l'objectif de la carboneutralité fixé par l'Accord de Paris.

## RÉPONSE DE LA BANQUE À CETTE PROPOSITION :

La banque a évalué si l'adhésion aux Principes for Responsible Banking (PRB) de l'ONU (les « PRB de l'ONU ») aiderait la banque à atteindre ses objectifs de durabilité et a conclu que les avantages supplémentaires d'une adhésion aux PRB de l'ONU n'amélioreraient pas significativement les progrès de la banque dans la réalisation de ces objectifs.

Dans le cadre de son engagement à favoriser une transition pratique, juste et ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone, la banque a regroupé des ressources et modifié ses politiques et pratiques afin de les aligner sur le développement de nouvelles technologies et l'évolution des politiques publiques et des lois et règlements applicables. Dans le cadre de ces travaux, la banque a entrepris des activités qui améliorent son parcours en matière de durabilité, notamment en rejoignant des organisations ou en adoptant des principes qui appuieraient la stratégie de la banque en matière de faibles émissions de carbone. Par exemple, la Banque participe au Conseil d'actions en matière de finance durable du gouvernement du Canada et est membre de l'alliance bancaire Net Zéro de l'ONU. La banque s'efforce à atteindre ses buts et objectifs en matière de développement durable et est convaincue que son adhésion actuelle à des organismes du secteur lui permet de continuer à réaliser des progrès significatifs à cet égard. De plus, comme il est indiqué dans le rapport ESG 2021 et le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de la banque, la banque a annoncé une cible visant à atteindre un niveau de zéro émission de gaz à effet de serre (GES) nette liée à ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050 conformément aux principes de l'Accord de Paris. La banque a également annoncé une cible provisoire de réduction des émissions (d'exploitation) de portée 1 et de portée 2 de 25 % d'ici 2025 et a annoncé des cibles provisoires de réduction des émissions financées de portée 3 pour 2030 pour les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité. La banque a publié ces deux séries de cibles provisoires bien avant la date limite fixée par la NZBA pour ses membres et elle a l'intention de publier d'autres cibles provisoires en mars 2023.

Le rapport ESG 2021 et le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2021 de la banque peuvent être consultés sur le site Web de la banque et le rapport ESG 2022 et le rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022 de la banque pourront être consultés sur le site Web de la banque en mars 2023. La banque note qu'il n'existe actuellement aucune exigence réglementaire concernant le dépôt de ces rapports sur SEDAR.

La banque remercie le MÉDAC de son engagement à cet égard.

### **Proposition D :**

#### **Mise en œuvre du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause**

*La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) stipule que les États doivent consulter de bonne foi les peuples autochtones afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) avant d'appliquer des mesures susceptibles de les concerner. La Loi fédérale sur la DNUDPA stipule que la DNUDPA a un effet juridique au Canada.<sup>32)</sup>*

*L'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation demande au secteur des entreprises d'adopter et de mettre en œuvre la DNUDPA « en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. »<sup>33)</sup>*

*Le rapport de Foley Hoag LLP aux banques qui ont financé le projet controversé de pipeline Dakota Access a recommandé que les pratiques exemplaires du secteur international en matière de CPLCC aillent au-delà des normes minimales fixées par la législation nationale.<sup>34)</sup>*

*Ne pas tenir compte du CPLCC revient à négliger un risque important. Les sociétés qui ne cherchent qu'à respecter les normes juridiques minimums nationales ou qui n'obtiennent pas le CPLCC constatent régulièrement des retards dans l'exécution des projets, des conflits et d'autres risques juridiques, politiques, de réputation et d'exploitation importants.*

32) <https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=A/RES/61/295&Lang=F>

33) <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fr/1524506030545/1557513309443>

34) [https://www.foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good\\_practices\\_social\\_impacts\\_oil\\_pipelines\\_united\\_states/](https://www.foleyhoag.com/news-and-insights/publications/ebooks-and-white-papers/2017/may/good_practices_social_impacts_oil_pipelines_united_states/)

Le gouvernement du Canada a déclaré que le CPLCC dépend du contexte, « c'est-à-dire qu'il ne saurait être interprété et appliqué de la même façon » pour tous, et que la mise en œuvre du CPLCC pourrait nécessiter différents processus ou de nouvelles façons originales de collaborer.<sup>35)</sup>

Un document de 2019 préparé pour l'Union of BC Indian Chiefs appelé consentement<sup>36)</sup> (document sur le consentement) (Consent Paper) tente de dissiper les idées fausses sur le CPLCC, notamment :

- les mots « consentement » et « veto » sont différents; ils ont des sens et des usages différents; et
- le CPLCC ne constitue pas une extension de la consultation et de l'accommodement, qui sont de nature procédurale.

Le document sur le consentement expose les moyens par lesquels les entreprises canadiennes peuvent mettre en œuvre le CPLCC, notamment :

- demander et confirmer le consentement des Autochtones avant de prendre des décisions;
- énoncer les conditions nécessaires à l'obtention et au maintien du consentement d'une nation, par opposition à des dispositifs juridiques tels que des décharges qui visent à limiter les droits des Autochtones;
- utiliser des mécanismes de résolution collaborative des différends et ne pas limiter la capacité d'une nation de prendre des mesures judiciaires; et
- établir un processus de prise de décisions futures et obtenir le consentement avant que l'approbation ne soit demandée à la Couronne.

TD décrit brièvement un mécanisme d'évaluation du CPLCC dans le cadre de son évaluation du risque de crédit environnemental et social. Il s'agit d'une bonne première étape, mais le processus n'est pas transparent et repose sur les Principes de l'Équateur qui ne correspondent pas au document sur le consentement. Les risques importants liés à l'incapacité d'obtenir le CPLCC ne sont pas pris en compte dans les politiques actuelles et n'ont pas été pris en compte dans les décisions de financement.

D'autres mesures doivent être prises pour que le CPLCC et l'appel à l'action 92 soient mis en œuvre dans les politiques et activités de TD. Un renvoi explicite à la mise en œuvre du CPLCC contribuera à atténuer le risque lié aux droits de la personne tout en donnant à TD un levier supplémentaire pour apporter des changements importants et nécessaires sur la voie de la réconciliation.

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :** que TD harmonise ses politiques et pratiques avec les pratiques exemplaires du secteur international, comme l'a souligné Foley Hoag, et prenne d'autres mesures pour mettre en œuvre le CPLCC en révisant son processus de gestion du risque de crédit environnemental et social afin d'être conforme au document sur le consentement.

## RÉPONSE DE LA BANQUE À CETTE PROPOSITION :

La banque s'engage depuis longtemps en faveur des droits des peuples autochtones d'Amérique du Nord et soutient le CPLCC. Le processus de gestion du risque environnemental et social lié à l'octroi de prêts de la banque précise la manière dont il est tenu compte des risques environnementaux et sociaux dans les décisions en matière de prêt de la banque. Les engagements actuels de la banque à l'égard de CPLCC sont les suivants : i) repérer les opérations susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les terres, les ressources et/ou le mode de vie des peuples autochtones, conformément aux Principes de l'Équateur; ii) intégrer les évaluations des politiques, pratiques et performances de ses clients en matière de CPLCC lorsque cela est pertinent; et iii) soutenir l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques pour la mise en œuvre du CPLCC, en collaborant avec plusieurs groupes de parties prenantes.

TD a une équipe consacrée aux Services bancaires aux Autochtones, qui est consultée au besoin et qui travaille en étroite collaboration avec les secteurs d'activité de la banque afin de proposer une démarche globale pour la prestation de services aux clients des communautés autochtones. En outre, le Comité des Autochtones de TD, structure de gouvernance à la haute direction, se concentre sur la création et le soutien des occasions pour les personnes, employés, clients et communautés autochtones.

Dans le cadre de leurs discussions avec la banque, l'UBCIC et le BCGEU ont fait part à la banque de leur point de vue sur la possibilité pour les banques canadiennes d'adopter : i) une démarche de reconnaissance des droits dans leurs relations avec les peuples autochtones, conformément à la position du gouvernement fédéral canadien et ii) une compréhension du CPLCC comme une norme ou un droit, par opposition à un simple principe. TD reconnaît que ses relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur le respect de leurs droits et titres protégés par la Constitution, y compris en ce qui concerne la démarche de la banque relativement au CPLCC et leurs institutions gouvernementales autonomes. En outre, TD reconnaît que la mise en œuvre du CPLCC dans le secteur commercial est un processus continu et spécifique au contexte auquel participent diverses communautés et parties prenantes autochtones, sans solution unique pour un

35) <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/bgmcian-bgnrcan.html>

36) [https://www.ubcic.bc.ca/consent\\_paper](https://www.ubcic.bc.ca/consent_paper)

engagement et un consentement significatifs. Par conséquent, la banque a convenu que, dans le cadre de son examen continu de ses politiques et procédures relatives aux peuples autochtones et au CPLCC, y compris son Énoncé de position à l'égard des droits de la personne, elle évaluera si elles sont conformes à ses engagements visant à faire progresser la réconciliation et à respecter les droits des peuples autochtones, y compris en ce qui concerne la démarche de la banque à l'égard du CPLCC (l'« examen des politiques »).

Dans le cadre de leurs discussions avec la banque, le BCGEU et l'UBCIC ont également demandé que la banque élabore un programme de formation formel sur les questions relatives au CPLCC à l'intention des collègues concernés, qui serait élaboré conformément à l'appel à l'action 92 de la CVR, mettrait l'accent sur la manière dont le CPLCC des peuples autochtones peut être mis en œuvre et obtenu par les clients de la banque et ferait partie des outils utilisés par la banque dans le cadre de sa politique de gestion du risque environnemental et social liée à l'octroi de prêts pour les secteurs d'activité autres que de détail. TD soutient activement l'appel à l'action de la CVR pour les entreprises canadiennes, y compris le point 1 de l'article 92, en investissant dans des initiatives en matière d'emploi, d'environnement et de développement économique pour les peuples autochtones, ainsi que dans l'éducation, les arts et la culture. Par conséquent, dans le cadre de son examen continu de ses politiques et procédures relatives aux peuples autochtones et au CPLCC, la banque a convenu de revoir ses programmes de formation concernant le CPLCC afin de déterminer s'ils traduisent de manière appropriée le soutien de la banque à l'appel à l'action 92 de la CVR et, si ce n'est pas le cas, TD mettra alors dûment à jour ses programmes de formation (l'« examen des programmes de formation »).

La banque convient de divulguer publiquement, d'ici le 30 juin 2024 : i) les principaux résultats de son examen des politiques et de son examen des programmes de formation ou ii) une mise à jour de l'avancement de son examen des politiques et de son examen des programmes de formation.

En dernier lieu, l'UBCIC et le BCGEU ont exprimé des préoccupations quant aux effets pratiques des Principes de l'Équateur puisqu'ils estiment que les EP4 ne sont pas à la hauteur des normes minimales établies dans la DNUDPA et qu'un nombre limité d'opérations canadiennes sont soumises aux Principes de l'Équateur chaque année. La banque estime que sa conformité aux Principes de l'Équateur est appropriée et préférable aux principes suggérés dans la proposition pour les raisons suivantes : i) les Principes de l'Équateur constituent un cadre transparent de gestion des risques et une référence largement reconnue pour les institutions financières mondiales; ii) depuis 2007, la banque a intégré les Principes de l'Équateur dans ses processus de gestion des risques; iii) les Principes de l'Équateur sont mis à jour périodiquement pour tenir compte de l'évolution des pratiques, de la compréhension et des autres faits nouveaux. Par exemple, les Principes de l'Équateur dans leur forme actuelle (EP4) ont été mis à jour par rapport à la version précédente afin de mettre davantage l'accent sur les droits de la personne et d'intégrer certains éléments des directives en matière de pratiques exemplaires indiquées dans le rapport de Foley Hoag dont il est fait renvoi dans la proposition; iv) les Principes de l'Équateur exigent au minimum que tous les projets touchant les peuples autochtones respectent les lois nationales pertinentes, y compris les lois de mise en œuvre des obligations du pays hôte en vertu du droit international; v) le processus de gestion du risque environnemental et social lié à l'octroi de prêts de la banque et les Principes de l'Équateur sont compatibles avec divers modèles et démarches de mise en œuvre du CPLCC selon les circonstances; et vi) la banque a mis en place des mécanismes qui examinent régulièrement la manière de traiter la mise en œuvre du CPLCC dans le cadre de ses activités, y compris le groupe de gestion du risque environnemental et social de la banque qui établit, maintient et met à jour des cadres, des politiques et des processus de gestion du risque environnemental et social, y compris dans le cadre de projets touchant les peuples autochtones.

Le BCGEU et l'UBCIC ont indiqué qu'ils considéraient les engagements de TD comme une étape importante dans un engagement significatif et à long terme avec la banque relativement aux droits des peuples autochtones, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du CPLCC. En fonction de ce qui précède, le BCGEU et l'UBCIC ont accepté de retirer cette proposition.

La banque remercie le BCGEU et l'UBCIC de leur engagement à cet égard.

### **Mise à jour des propositions retirées des actionnaires de 2022**

Comme il est indiqué dans la circulaire de procuration de la direction 2022 de la banque, certaines propositions soumises à la banque avant l'assemblée annuelle des actionnaires 2022 ont été retirées à la suite de discussions avec le proposant qui, dans certains cas, a demandé à la banque de procéder à une analyse plus approfondie et de fournir les résultats de cette analyse avant l'assemblée annuelle des actionnaires 2023. Cette section présente des mises à jour sur l'analyse entreprise par la banque depuis l'assemblée annuelle 2022 relativement à ces propositions.

Dans le cadre de ses discussions avec le MÉDAC au sujet de sa proposition relative à la « représentation formelle des employés dans les prises de décision hautement stratégique », la banque a convenu d'examiner davantage s'il serait approprié que la banque mette en place des processus supplémentaires pour tenir compte de l'avis des employés dans les décisions stratégiques. Avec l'aide d'un tiers consultant, la banque a examiné

les pratiques du secteur et les exigences réglementaires pertinentes du point de vue mondial, régional et intersectoriel. La banque les a comparées à ses pratiques actuellement en place afin de déceler toute lacune ou occasion liée à l'intégration des commentaires des employés dans la prise de décisions stratégiques. En se fondant sur cet examen, la banque a conclu qu'elle satisfait aux exigences réglementaires pertinentes des territoires dans lesquels elle exerce ses activités ou qu'elle les dépasse, que les processus existants de TD sont conformes aux pratiques du secteur et qu'il n'y a pas de lacunes importantes dans les processus existants. Par conséquent, la banque a conclu que ses programmes et initiatives existants offrent des occasions adéquates de participation des employés à la stratégie de TD.

Dans le cadre de ses discussions avec le MÉDAC au sujet de sa proposition relative à l' « économie circulaire », le MÉDAC a demandé à ce que la banque évalue l'idée de se joindre aux Principes pour une banque responsable de l'ONU (« PBR de l'ONU ») et de rendre compte des résultats de cette évaluation une fois achevée. La banque a évalué si l'adhésion aux Principes pour une banque responsable de l'ONU (« PBR de l'ONU ») l'aiderait à atteindre ses objectifs de durabilité et a conclu que les avantages supplémentaires d'une adhésion aux PBR de l'ONU n'amélioreraient pas significativement ses progrès dans la réalisation de ses objectifs de durabilité. Des détails supplémentaires concernant l'analyse de la banque sont donnés dans la réponse de la banque à la proposition soumise par le MÉDAC demandant à la banque d'adhérer aux PBR de l'ONU, aux pages 103 et 104 de la présente circulaire.

Dans le cadre de ses discussions avec le BCGEU au sujet de sa proposition relative à l' « audit sur l'équité raciale », la banque a convenu d'entreprendre une évaluation de l'équité raciale de ses politiques d'emploi au Canada et aux États-Unis et de faire rapport sur les principaux renseignements tirés de cette évaluation ou de rendre compte de ses progrès d'ici le 30 juin 2023. La banque a retenu les services de Covington LLP et de Weir Foulds LLP pour effectuer l'évaluation et on leur a demandé de répondre aux questions suivantes : 1) quelles politiques et stratégies clés TD a-t-elle mises en place pour offrir un milieu de travail équitable et non discriminatoire à ses collègues (compte tenu des lois et règlements applicables)? 2) quelles politiques et stratégies clés TD a-t-elle mises en place pour promouvoir un milieu de travail diversifié, inclusif et équitable pour les employés? 3) quelles politiques et stratégies clés TD a-t-elle mises en place pour promouvoir le recrutement, le maintien en fonction et le perfectionnement de compétences diversifiées? 4) quels mécanismes TD a-t-elle mis en place pour surveiller l'efficacité de ces politiques et stratégies clés? 5) des améliorations aux politiques et stratégies existantes ou de nouvelles politiques ou stratégies aideraient-elles TD à promouvoir un milieu de travail diversifié, inclusif et équitable? Une fois l'évaluation achevée, la banque présentera un rapport sur les principaux renseignements recueillis, qui devrait être terminé au cours de l'exercice 2023.

## **PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS ET AUTRES OPÉRATIONS AVEC LA BANQUE**

À l'exception des prêts de caractère courant, aucun employé, membre de la haute direction ou administrateur de la banque n'est endetté envers celle-ci. De plus, aucun des administrateurs ou hauts dirigeants de la banque n'était intéressé de façon importante dans une opération importante ou projetée visant la banque au cours du dernier exercice.

La banque a un certain nombre de politiques et procédures qui régissent l'examen et l'approbation d'opérations en ce qui concerne les administrateurs et les dirigeants. Aux termes du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la banque, tous les dirigeants et les administrateurs doivent divulguer dans les meilleurs délais tout intérêt qu'ils ont dans une opération ou dans un contrat important en cours ou proposé visant la banque aux termes duquel ils ont une certaine influence ou un intérêt apparent. Les dirigeants doivent divulguer leur intérêt à leur directeur ou, dans le cas du chef de la direction ou d'un administrateur, au président du conseil. Les lignes directrices en matière de gouvernance de la banque renferment aussi des procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs, lesquelles sont décrites à l'annexe A — Gouvernance dans la présente circulaire. En vertu de la Loi sur les banques et de sa charte, le comité d'audit est chargé de superviser les opérations avec des parties apparentées, soit un groupe composé d'administrateurs et de cadres dirigeants au sens de la Loi sur les banques. Le comité d'audit a défini des procédures qui s'appliquent à un large éventail d'opérations avec des parties apparentées. En général, toutes les opérations avec des parties apparentées doivent être aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants de la banque, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Tous les prêts consentis aux administrateurs et dirigeants doivent aussi être conformes à la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*.

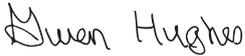
## **ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS**

La banque souscrit un programme d'assurance combiné de la responsabilité des produits financiers et des dirigeants et de la responsabilité professionnelle qui inclut l'assurance responsabilité des administrateurs et

des dirigeants. Cette assurance couvre les administrateurs et les dirigeants actuels ou antérieurs contre les réclamations en responsabilité ou les actes fautifs pendant qu'ils occupent leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants de la banque, de ses filiales et entités que la banque détient en propriété majoritaire et d'autres entités indépendantes lorsque le service est demandé par TD, y compris TD Ameritrade et Schwab. Cette assurance prévoit un montant de garantie réservé de 500 millions de dollars par sinistre et global pour la durée se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2023. L'assurance s'applique dans des situations où la banque n'est pas en mesure d'indemniser ses administrateurs et dirigeants pour leurs actes ou omissions. La banque verse les primes liées à cette assurance et cette couverture est libre de franchise. Les primes versées par la banque relatives à l'assurance responsabilité non indemnisable des administrateurs et des dirigeants s'élèvent à environ 2,7 millions de dollars.

### **APPROBATION DES ADMINISTRATEURS**

Le conseil d'administration a approuvé le texte de la présente circulaire et sa distribution aux détenteurs d'actions ordinaires de la banque.



Gwen Hughes  
Secrétaire





**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES DÉTENTEURS D'ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION  
LE JEUDI 20 AVRIL 2023 - 9 H 30 (heure de l'Est)  
TORONTO (ONTARIO)**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Le présent rapport sur les résultats du vote de la 167<sup>e</sup> assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion est fait conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. Les questions mises aux voix des actionnaires sont plus amplement décrites dans la circulaire de procuration de la direction relative à l'assemblée que l'on peut consulter à l'adresse <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/td-investor-2023-proxy-fr.pdf>.

Les administrateurs de la Banque ont recommandé aux actionnaires de voter **POUR** les questions 1, 2 et 3 ci-dessous:

**1. Élection des administrateurs**

Les quatorze (14) candidats indiqués dans la circulaire de procuration de la direction ont chacun été élus en qualité d'administrateurs de La Banque Toronto-Dominion.

Candidat	Votes pour	% de votes pour	Abstentions	% d'abstentions
Cherie Brant	923 779 633	99,6	3 308 840	0,4
Amy W. Brinkley	909 469 060	98,1	17 619 413	1,9
Brian C. Ferguson	918 045 094	99,0	9 043 379	1,0
Colleen A. Goggins	917 750 430	99,0	9 338 043	1,0
David E. Kepler	920 304 297	99,3	6 784 012	0,7
Brian M. Levitt	898 718 409	96,9	28 370 064	3,1
Alan N. MacGibbon	921 291 993	99,4	5 796 480	0,6
Karen E. Maidment	910 996 688	98,3	16 091 785	1,7
Bharat B. Masrani	920 189 460	99,3	6 899 013	0,7
Claude Mongeau	923 633 346	99,6	3 455 127	0,4
S. Jane Rowe	920 267 000	99,3	6 823 138	0,7
Nancy G. Tower	924 778 176	99,8	2 310 297	0,2
Ajay Virmani	922 046 625	99,5	5 041 848	0,5
Mary Winston	920 815 244	99,3	6 273 229	0,7

**2. Nomination de l'auditeur**

L'auditeur désigné dans la circulaire de procuration de la direction a été nommé auditeur de La Banque Toronto-Dominion.

Votes pour	% de votes pour	Abstentions	% d'abstentions
933 251 051	97,7	21 496 833	2,3

**3. Vote consultatif sur la démarche adoptée à l'égard de la rémunération de la haute direction**

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
887 480 982	95,7	39 539 554	4,3

Les administrateurs de la Banque ont recommandé aux actionnaires de voter **CONTRE** les questions 4, 5, 6, 7, 8 et 9 suivantes :

4. Proposition des actionnaires 1 - Financiarisation du logement

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
156 988 625	16,9	767 015 042	82,7

S'abstenir	% d'abstentions
3 175 807	0,3

5. Proposition des actionnaires 2 - Privatisation des actifs polluants

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
96 106 583	10,4	791 928 906	85,4

S'abstenir	% d'abstentions
39 051 448	4,2

6. Proposition des actionnaires 3 - Vote consultatif sur la politique environnementale

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
198 832 401	21,4	682 636 804	73,6

S'abstenir	% d'abstentions
45 612 409	4,9

7. Proposition des actionnaires 4 - Engagement envers le secteur pétrolier et gazier

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
9 492 278	1,0	910 297 769	98,2

S'abstenir	% d'abstentions
7 293 293	0,8

8. Proposition des actionnaires 5 - Ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen

Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
114 669 685	12,4	771 590 475	83,2

S'abstenir	% d'abstentions
40 819 113	4,4

9 . Proposition des actionnaires 6 - Divulgateion du plan de transition

<b>Votes pour</b>	<b>% de votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>% de votes contre</b>
217 657 020	23,5	659 159 764	71,1

<b>S'abstenir</b>	<b>% d'abstentions</b>
50 266 736	5,4

*Toute demande d'information supplémentaire sur les résultats du vote doit être adressée à Relations avec les actionnaires TD au 416-944-6367 ou, sans frais, au 1-866-756-8936 ou par courriel à [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com).*